



AVENANT AU CONTRAT DE RIVIÈRE OGNON PROGRAMME D' ACTIONS

Publication : novembre 2021



REPARTITION TERRITORIALE DES ACTIONS

Maître d'ouvrage : SMAMBVO
Territoire concerné : CAP Val de Saône

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B4-12	Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité	En totalité	SMAMBVO	59 762 €	- €	- €	59 762 €	4 655,30 €	8%
				59 762 €	- €	- €	59 762 €	4 655 €	8%

Maître d'ouvrage : SMAMBVO
Territoire concerné : CC Jura Nord

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-01	Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)	FRDR11150	SMAMBVO	- €	849 286 €	843 214 €	1 692 500 €	338 500,09 €	20%
B1-02	Avant-projet sommaire du Bief de Nilieu (39)	FRDR11402	SMAMBVO	- €	10 000 €	- €	10 000 €	2 000,00 €	20%
B1-03	Avant-projet sommaire de restauration du Gravelon (39)	FRDR10550	SMAMBVO	- €	5 000 €	- €	5 000 €	1 000,00 €	20%
B1-04	Avant-projet de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)	FRDR12067	SMAMBVO	- €	45 000 €	- €	45 000 €	9 000,00 €	20%
B4-12	Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité	En totalité	EPCI FP (MOD : SMAMBVO)	59 762 €	- €	- €	59 762 €	3 475,96 €	6%
				59 762 €	909 286 €	843 214 €	1 812 263 €	353 976 €	20%

Maître d'ouvrage : SMAMBVO
Territoire concerné : CC Val de Gray

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-05	Programme de restauration du Bief rouge (70)	FRDR12110	SMAMBVO	- €	130 000 €	- €	130 000 €	26 000,00 €	20%
B4-12	Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité	En totalité	EPCI FP (MOD : SMAMBVO)	59 762 €	- €	- €	59 762 €	12 558,96 €	21%
				59 762 €	130 000 €	- €	189 762 €	38 559 €	20%

Maître d'ouvrage : SMAMBVO
Territoire concerné : CC Val Marnaysien

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-09	Programme de restauration de la Lanterne aval (25)	FRDR11561	SMAMBVO	- €	288 700 €	35 000 €	323 700 €	52 086,94 €	16%
B1-10	Avant-projet de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70)	FRDR11857	SMAMBVO	- €	40 000 €	- €	40 000 €	8 000,00 €	20%
B1-11	Avant-projet de restauration du ruisseau de Montagney (70)	FRDR10468	SMAMBVO	- €	40 000 €	- €	40 000 €	8 000,00 €	20%
B1-12	Programme de restauration du ruisseau du moulin de Chazoy (25)	FRDR656	SMAMBVO	- €	50 000 €	- €	50 000 €	10 000,00 €	20%
B1-13	Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes (70)	FRDR656	SMAMBVO	- €	- €	142 000 €	142 000 €	49 700,00 €	35%
B1-14	Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes/Breslilly (70)	FRDR656	SMAMBVO	182 500 €	- €	- €	182 500 €	- €	0%
				182 500 €	418 700 €	177 000 €	778 200 €	127 787 €	16%

Maitre d'ouvrage : SMAMBVO

Territoire concerné : CUGBM

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-06	Programme de restauration de la Lanterne amont (25)	FRDR11561	SMAMBVO	- €	385 750 €	410 000 €	795 750 €	146 497,00 €	18%
B1-07	Programme de restauration de la Corcelle amont (25)	FRDR10551	SMAMBVO	- €	100 000 €	- €	100 000 €	20 000,00 €	20%
B1-08	Avant-projet de restauration du ruisseau des Auxons (25)	FRDR11160	SMAMBVO	- €	- €	30 000 €	30 000 €	6 000,00 €	20%
				- €	485 750 €	440 000 €	925 750 €	172 497 €	19%

Maitre d'ouvrage : SMAMBVO

Territoire concerné : CC 2 vallées vertes

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-23	Programme de restauration du Crenu (25)	FRDR10699	SMAMBVO	- €	357 500 €	207 500 €	565 000 €	112 875,00 €	20%
B1-24	Avant-projet de restauration du ruisseau de Gouhelans (Drigeon)(25)	FRDR11952	SMAMBVO	- €	- €	60 000 €	60 000 €	12 000,00 €	20%
				- €	357 500 €	267 500 €	625 000 €	124 875 €	20%

Maitre d'ouvrage : SMAMBVO

Territoire concerné : CC Doubs Baumois

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-15	Programme de restauration du ruisseau de la Corcelle aval (25)	FRDR10551	SMAMBVO	réalisée	- €	321 350 €	321 350 €	64 270,00 €	20%
B1-16	Avant-projet de restauration de la Chazelle (25)	FRDR12068	SMAMBVO	- €	- €	20 000 €	20 000 €	4 000,00 €	20%
				- €	- €	341 350 €	341 350 €	68 270 €	20%

Maitre d'ouvrage : SMAMBVO

Territoire concerné : CC Montbozon et Pays du Chanois

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-17	Programme de restauration de la Linotte (70)	FRDR11888	SMAMBVO	- €	31 071 €	213 929 €	245 000 €	49 000,00 €	20%
B1-18	Avant-projet de restauration de la Quenoche (70)	FRDR11888	SMAMBVO	- €	30 000 €	- €	30 000 €	6 000,00 €	20%
B1-19	Avant-projet sommaire de restauration de l'Authoison (70)	FRDR11888	SMAMBVO	- €	10 250 €	- €	10 250 €	2 050,00 €	20%
				- €	71 321 €	213 929 €	285 250 €	57 050 €	20%

Maitre d'ouvrage : SIBHVO

Territoire concerné : CC Pays de Lure

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-27	Programme de restauration du ruisseau de Notre Dame (70)	FRDR11491	SIBHVO	- €	304 250 €	10 750 €	315 000 €	- €	0%
B1-28	Avant-projet de restauration de la Reigne (70)	FRDR663	SIBHVO	- €	143 750 €	- €	143 750 €	28 750,00 €	20%
B2-10	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70) - ROE 103511	FRDR663	SIBHVO	- €	10 500 €	69 500 €	80 000 €	16 525,00 €	21%
B2-11	Restauration de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon : Secteurs tests restauration continuité	FRDR662	SIBHVO	- €	46 250 €	44 500 €	90 750 €	18 150,00 €	20%
B2-12	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)	FRDR10596	SIBHVO	- €	30 000 €	- €	30 000 €	6 000,00 €	20%
				- €	534 750 €	124 750 €	659 500 €	69 425 €	11%

Maitre d'ouvrage : SIBHVO
Territoire concerné : CC Pays de Villersexel

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-29	Avant-projet de restauration du Scey (70)	FRDR660	SIBHVO	- €	90 000 €	- €	90 000 €	18 000,00 €	20%
B1-30	Avant-projet de restauration du Peute-vue (70)	FRDR11698	SIBHVO	- €	- €	60 000 €	60 000 €	12 000,00 €	20%
B1-33	Avant-projet de restauration de l'Ognon de Longeville à Autrey-le-Vay (70)	FRDR10671	SIBHVO	- €	46 250 €	- €	46 250 €	9 250,00 €	20%
				- €	136 250 €	60 000 €	196 250 €	39 250 €	20%

Maitre d'ouvrage : SIBHVO
Territoire concerné : CC Pays des 1000 étangs

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-32	Avant-projet de restauration du Raddon (70)	FRDR10671	SIBHVO	- €	43 750 €	- €	43 750 €	8 750,00 €	20%
B2-14	Restauration de la continuité écologique au niveau de la vanne levante du ruisseau de Mansevillers à Mélisey (70) - ROE 9945	FRDR11171	SIBHVO	32 500 €	12 500 €	- €	45 000 €	45 000,00 €	100%
				32 500 €	56 250 €	- €	88 750 €	53 750 €	61%

Maitre d'ouvrage : CC Pays Riolais
Territoire concerné : CC Pays Riolais

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-20	Avant-projet détaillé de restauration de la Buthiers (70) - Phase 1	FRDR11747	CC Pays Riolais	30 000 €	- €	- €	30 000 €	7 500,00 €	25%
B1-21	Programme de restauration du ruisseau de l'Abbayotte (bois de charrier) sur la Tounolle (70)	FRDR12082	CC Pays Riolais	- €	160 000 €	160 000 €	320 000 €	64 000,00 €	20%
B1-22	Avant-projet de restauration du Malgérard (70)	FRDR10825	CC Pays Riolais	- €	- €	60 000 €	60 000 €	18 000,00 €	30%
				30 000 €	160 000 €	220 000 €	410 000 €	89 500 €	22%

Maitre d'ouvrage : SIBHVO
Territoire concerné : CC Rahin et Chérimont

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B2-06	Etude espace de bon fonctionnement du Rahin	FRDR661	SIBHVO	- €	28 750 €	- €	28 750 €	5 750,00 €	20%
B2-07	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Plancher-Bas/Champagney (70)- ROE 58283	FRDR661	SIBHVO/CD70	- €	212 000 €	- €	212 000 €	42 400,00 €	20%
B2-08	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)	FRDR661	SIBHVO	- €	63 750 €	- €	63 750 €	12 750,00 €	20%
B2-09	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagney (70) - ROE7228	FRDR661	SIBHVO	- €	24 250 €	- €	24 250 €	7 275,00 €	30%
				- €	328 750 €	- €	328 750 €	68 175 €	21%

Maitre d'ouvrage : PNR BV
Territoire concerné : PNR BV

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
C2-8	Création d'outils pédagogiques sur la continuité écologique	En totalité	PNR BV	- €	23 380 €	- €	23 380 €	- €	0%
				- €	23 380 €	- €	23 380 €	- €	0%

Maitre d'ouvrage : FDAAPPMA 39 ou SMAMBVO

Territoire concerné : FDAAPPMA 39

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B3-06	Restauration de frayères lieu-dit les Anottes sur la commune de Pagney (39)	FRDR656	FDAAPPMA 39 ou SMAMBVO	- €	10 000 €	22 500 €	32 500 €	6 500,00 €	20%
B3-07	Restauration de la frayère des Peupliers à Vitreux (39)	FRDR656	FDAAPPMA 39 ou FDC39 ou SMAMBVO	- €	10 000 €	18 500 €	28 500 €	5 700,00 €	20%
B3-08	Aménagement de la frayère de Montrambert à Thervay (39)	FRDR656	FDAAPPMA 39 ; SMAMBVO	- €	10 000 €	16 850 €	26 850 €	5 370,00 €	20%
				- €	30 000 €	57 850 €	87 850 €	17 570 €	20%

Maitre d'ouvrage : FDAAPPMA 70 (ou SIBHVO)

Territoire concerné : FDAAPPMA 70

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B2-05	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70) - ROE 105856	FRDR660	FDAAPPMA 70	- €	302 701 €	- €	302 701 €	60 540,20 €	20%
B2-15	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)	FRDR664	FDAAPPMA 70 ou SIBHVO	- €	53 500 €	- €	53 500 €	10 700,00 €	20%
B1-26	Programme de restauration du ruisseau des Renards (70)	FRDR664	FDAAPPMA 70 ou SIBHVO	- €	42 500 €	157 500 €	200 000 €	40 000,00 €	20%
				- €	398 701 €	157 500 €	556 201 €	111 240 €	20%

Maitre d'ouvrage : CEN

Territoire concerné : CEN

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B1-31	Avant-projet de restauration du ruisseau de la Peute Noue (70)	FRDR663	CEN	- €	43 750 €	- €	43 750 €	- €	0%
				- €	43 750 €	- €	43 750 €	- €	0%

Maitre d'ouvrage : FDC 25

Territoire concerné : FDC 25

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B3-09	Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevieux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)	FRDR660	FDC 25	- €	157 250 €	351 250 €	508 500 €	71 100,00 €	14%
				- €	157 250 €	351 250 €	508 500 €	71 100 €	14%

Maitre d'ouvrage : FDC 70

Territoire concerné : FDC 70

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
A1-04	Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	FRDR656 + affluents	FDC 70	34 567 €	34 567 €	38 167 €	107 301 €	107 301,00 €	100%
				34 567 €	34 567 €	38 167 €	107 301 €	107 301 €	100%

Maitre d'ouvrage : FNE 70 et FNE 25/90
 Territoire concerné : FNE

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B3-10	Préservation des zones humides de la commune de Thieffrans et amélioration de la trame turquoise (70)	FRDR0225	FNE 70 et FNE 25/90	- €	à définir	à définir	- €	- €	à définir
B4-13	Préserver le castor d'eurasie et son habitat	En totalité	FNE, LPO, CPIE, La chenevière	30 120 €	25 000 €	25 000 €	80 120 €	65 120,00 €	81%
B4-17	Inventaire et diagnostic herpétologiste de la plaine de l'Ognon de Marnay à Pagney	FRDR656	FNE, LPO, CPIE, La chenevière	30 120 €	- €	- €	30 120 €	15 060,00 €	50%
				60 240 €	25 000 €	25 000 €	110 240 €	80 180 €	73%

Maitre d'ouvrage : LPO Franche-Comté et/ou collectivités locales
 Territoire concerné : LPO

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B4-14	Continuités écologiques en faveur des amphibiens	FRDR656	LPO Franche-Comté et/ou collectivités locales	35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €	21 000,00 €	20%
B4-16	Programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles: préservation du cortège d'espèces et accompagnement des agriculteurs pour favoriser la biodiversité sur l'exploitation	FRDR656	LPO Franche-Comté et/ou collectivités locales	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €	15 000,00 €	20%
				60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €	36 000 €	20%

Maitre d'ouvrage : Maîtrise d'ouvrage privée
 Territoire concerné : privé

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
A2-01	Réduction des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny Danigon et Ronchamp (70)	FRDR661; FRDR11165	Maîtrise d'ouvrage privée	27 500 €	- €	- €	27 500 €	27 500,00 €	100%
B2-16	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" (70) - ROE7156	FRDR661	Maîtrise d'ouvrage privée	- €	22 250 €	- €	22 250 €	4 450,00 €	20%
B2-17	Dérasement seuil de la centrale EDF à Ronchamp (70) - ROE 76312	FRDR664	Maîtrise d'ouvrage privée	- €	25 750 €	- €	25 750 €	5 150,00 €	20%
				27 500 €	48 000 €	- €	75 500 €	37 100 €	49%

Maitre d'ouvrage : SMAMBVO/SIBHVO
 Territoire concerné : SMAMBVO/SIBHVO

Code F.A.	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B4-04	Gestion et valorisation d'un site naturel à Pont sur l'Ognon (70)	FRDR2025	SIBHVO	- €	41 750 €	- €	41 750 €	12 525,00 €	30%
C2-4	Programme de sensibilisation des professionnels et riverains	En totalité	SIBHVO	- €	30 300 €	- €	30 300 €	6 090,00 €	20%
C2-7	Sensibilisation spécifique des élus aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques	En totalité	SIBHVO	- €	22 080 €	- €	22 080 €	5 124,00 €	23%
A1-02	Renouveau du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025	SMAMBVO	- €	424 525 €	424 525 €	849 050 €	- €	0%
A2-02	Gestion des sédiments de la Reigne sur la commune de Magny Vernois (70) dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (ouvrage ROE16943)	FRDR663	SIBHVO	- €	80 833 €	603 667 €	684 500 €	136 900,00 €	20%
B2-01	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chevroz (25)-ROE 20156*	FRDR656	SMAMBVO	470 000 €	- €	- €	470 000 €	94 000,00 €	0%
B2-02	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25) - ROE 20131	FRDR656	SMAMBVO	- €	- €	115 000 €	115 000 €	10 750,00 €	9%
B2-03	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey-sur-l'Ognon (25) - ROE 20177	FRDR656	SMAMBVO	- €	- €	400 000 €	400 000 €	80 000,00 €	20%
B2-04	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chenevrey (70) - Courchapon (25) - ROE 11618 / 11615*	FRDR656	SMAMBVO	- €	425 000 €	- €	425 000 €	85 000,00 €	0%
B3-01	Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025	SMAMBVO (FDAAPPMA 25, 39)	- €	24 500 €	- €	24 500 €	4 900,00 €	20%
B3-02	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) sur le lieu-dit du Prés des Essarts	FRDR656	SMAMBVO	3 750 €	27 250 €	- €	31 000 €	- €	0%
B3-03	Suivi des travaux de restauration de zones humides sur la commune de Chevigny-sur-l'Ognon (25)	FRDR656	SMAMBVO	8 500 €	250 €	250 €	9 000 €	- €	0%

Code	Intitulé F.A.	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	programmation				RAC structure	RAC %
				2021	2022	2023	Total 3 ans		
B3-04	Création d'une mare sur la commune de Sauvagny (25)	FRDR656	SMAMBVO	7 500 €	10 000 €	- €	17 500 €	- €	0%
B3-05	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Thervey (39) lieu-dit des Iles de Balançon	FRDR656	SMAMBVO	29 000 €	- €	- €	29 000 €	5 800,00 €	20%
B4-01	ENS Interdépartemental de la basse vallée de l'Ognon de Pagney (39) et Jallerange (25)	FRDR656	SMAMBVO	104 710 €	99 320 €	42 820 €	246 850 €	48 170,00 €	20%
B4-02	ENS Geneuille (25)	FRDR656	SMAMBVO	- €	35 260 €	9 435 €	44 695 €	8 939,00 €	20%
B4-03	ENS enjeux amphibiens entre Besançon et l'Ognon - volet mares (25)	FRDR656	SMAMBVO	29 763 €	29 763 €	29 763 €	89 289 €	17 857,80 €	20%
B4-06	Renouvellement et mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025	SMAMBVO	31 750 €	27 000 €	27 000 €	85 750 €	38 162,50 €	45%
B4-08	Diagnose globale du bassin versant de l'Ognon	En totalité	SMAMBVO	138 868 €	113 750 €	- €	252 618 €	98 535,40 €	39%
B4-09	Suivi thermique du bassin versant	En totalité	SMAMBVO	25 932 €	- €	- €	25 932 €	6 148,88 €	24%
B4-10	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides	En totalité	SMAMBVO	- €	45 000 €	45 000 €	90 000 €	18 000,00 €	20%
B4-11	Etude Loche d'étangs	En totalité	SMAMBVO	20 750 €	- €	- €	20 750 €	7 837,72 €	38%
B4-18	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion espèces végétales invasives	En totalité	SMAMBVO	42 500 €	- €	- €	42 500 €	29 750,00 €	70%
B5-1	Etude d'adéquation besoins-ressources	En totalité	SMAMBVO, SIBHVO	- €	125 000 €	- €	125 000 €	25 000,00 €	20%
B5-2	Etude ressources stratégiques des alluvions et calcaires	En totalité	Syndicats d'eau potable, EPCI FP.	- €	3 750 €	3 750 €	7 500 €	2 250,00 €	30%
C1-1	Poste de coordonnateur du Contrat de Rivière	En totalité	SMAMBVO	48 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €	36 480,00 €	25%
C1-2	Evaluation du Contrat - Etude bilan	En totalité	SMAMBVO	- €	- €	65 000 €	65 000 €	26 000,00 €	40%
C2-1	Site internet de la vallée de l'ognon et identité graphique du contrat	En totalité	SMAMBVO	19 684 €	- €	- €	19 684 €	3 936,72 €	20%
C2-2	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière	En totalité	SMAMBVO	- €	37 900 €	18 950 €	56 850 €	16 740,00 €	29%
C2-3	Programme de sensibilisation du jeune public du contrat de rivière Ognon	En totalité	SMAMBVO, SIBHVO	- €	58 280 €	29 140 €	87 420 €	26 226,00 €	30%
C2-5	Postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise à l'eau	En totalité	SMAMBVO	- €	82 500 €	- €	82 500 €	16 500,00 €	20%
C2-6	Organisation d'un colloque sur la restauration morphologique des cours d'eau	En totalité	SMAMBVO (EPTB, RGMA)	- €	- €	52 880 €	52 880 €	4 576,00 €	9%
B4-15	Gérer les risques sanitaires et les dégradations induites par les espèces animales invasives	En totalité	SMAMBVO	10 583 €	10 583 €	10 583 €	31 750 €	29 527,50 €	93%
A1-01	Programme "Haies et ripisylve"	FRDR656, FRDR2025	SMAMBVO, (SIBHVO, FDC régionale, Ch. Agri, LPO,	39 167 €	39 167 €	39 167 €	117 500 €	58 750,00 €	50%
A1-03	Limitation du piétinement par le bétail	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025	SMAMBVO, SIBHVO	15 000 €	66 000 €	66 000 €	147 000 €	29 400,00 €	20%
A2-03	Etude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des pollutions par substances dangereuses	Ognon basse vallée ; Ognon du Lauzin à la Linotte ; L'Ognon du	SMAMBVO, SIBHVO,	- €	90 000 €	- €	90 000 €	45 000,00 €	50%
B4-05	Programme d'acquisition foncière	En totalité	SMAMBVO ; SIBHVO	36 000 €	57 000 €	57 000 €	150 000 €	30 000,00 €	20%
B4-07	Programme pluriannuel de gestion et d'entretien des boisements de berges	En totalité	SMAMBVO ; SIBHVO	- €	25 000 €	231 000 €	256 000 €	153 600,00 €	60%
C2-9	Relation presse régulière	En totalité	SMAMBVO/SIBHVO	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	4 500,00 €	100%
C2-10	Guide du riverain	En totalité	SMAMBVO/SIBHVO	10 760 €	- €	- €	10 760 €	5 616,72 €	52%
C2-11	Développer un partenariat avec les structures d'activités nature	En totalité	SMAMBVO/SIBHVO	7 500 €	7 500 €	7 500 €	22 500 €	11 250,00 €	50%
C2-12	Réseaux sociaux	En totalité	SMAMBVO/SIBHVO	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	7 500,00 €	100%
C2-13	Posters de la vallée	En totalité	SMAMBVO/SIBHVO	5 599 €	- €	- €	5 599 €	5 598,80 €	100%
C2-14	Edition de cartes postales vallée de l'Ognon	En totalité	SMAMBVO/SIBHVO	- €	1 750 €	- €	1 750 €	1 749,60 €	100%
				1 111 336 €	2 095 033 €	2 332 453 €	5 532 756 €	1 254 692 €	23%

TOTAL SYNDICATS	856 336 €	5 098 591 €	4 800 196 €	10 749 056 €	2 233 271 €	21%
TOTAL TOUTES STRUCTURES CONFONDUES	1 128 405 €	6 079 239 €	5 709 963 €	12 911 540 €	2 803 952 €	22%

* actions non prises en compte dans les calculs car déjà contractualisées

BUDGET PREVISIONNEL DU CONTRAT DE RIVIERE OGNON SUR LES ANNEES 2021-2023

VOLET	Code FA	Intitulé Fiche Action	Maîtrise d'ouvrage	Investissement prévisionnel à 3 ans			Total 3 ans
				2021	2022	2023	
VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS	A1-01	Programme "Haies et ripisylve"	FDC régionale, Ch. Agri , SMAMBVO, SIBHVO, LPO,	39 167 €	39 167 €	39 167 €	117 500 €
	A1-02	Renouveau du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon	SMAMBVO	- €	424 525 €	424 525 €	849 050 €
	A1-03	Limitation du piétinement par le bétail	SMAMBVO, SIBHVO	15 000 €	66 000 €	66 000 €	147 000 €
	A1-04	Dév. des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	FDC 70	34 567 €	34 567 €	38 167 €	107 301 €
	A2-01	Réduction des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny Danigon et Ronchamp (70)	Maitrise d'ouvrage privée	27 500 €	- €	- €	27 500 €
	A2-02	Gest. des sédiments de la Reigne à Magny Vernois dans le cadre de la restauration de la continuité éco. (ROE16943)	SIBHVO	- €	80 833 €	603 667 €	684 500 €
A2-03	Etude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des poll. par substances dangereuses	SMAMBVO, SIBHVO,	- €	90 000 €	- €	90 000 €	
VOLET B : FONCTIONN ALITE DES MILIEUX	B1-01	Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)	SMAMBVO	- €	849 286 €	843 214 €	1 692 500 €
	B1-02	Avant-projet sommaire du Bief de Nilieu (39)	SMAMBVO	- €	10 000 €	- €	10 000 €
	B1-03	Avant-projet sommaire de restauration du Gravelon (39)	SMAMBVO	- €	5 000 €	- €	5 000 €
	B1-04	Avant-projet de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)	SMAMBVO	- €	45 000 €	- €	45 000 €
	B1-05	Programme de restauration du Bief rouge (70)	SMAMBVO	- €	130 000 €	- €	130 000 €
	B1-06	Programme de restauration de la Lanterne amont (25)	SMAMBVO	- €	385 750 €	410 000 €	795 750 €
	B1-07	Programme de restauration de la Corcelle amont (25)	SMAMBVO	- €	100 000 €	- €	100 000 €
	B1-08	Avant-projet de restauration du ruisseau des Auxons (25)	SMAMBVO	- €	- €	30 000 €	30 000 €
	B1-09	Programme de restauration de la Lanterne aval (25)	SMAMBVO	- €	288 700 €	35 000 €	323 700 €
	B1-10	Avant-projet de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70)	SMAMBVO	- €	40 000 €	- €	40 000 €
	B1-11	Avant-projet de restauration du ruisseau de Montagney (70)	SMAMBVO	- €	40 000 €	- €	40 000 €
	B1-12	Programme de restauration du ruisseau du moulin de Chazoy (25)	SMAMBVO	- €	50 000 €	- €	50 000 €
	B1-13	Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes (70)	SMAMBVO	- €	- €	142 000 €	142 000 €
	B1-14	Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes/Bresilley (70)	SMAMBVO	182 500 €	- €	- €	182 500 €
	B1-15	Programme de restauration du ruisseau de la Corcelle aval (25)	SMAMBVO	réalisée	- €	321 350 €	321 350 €
	B1-16	Avant-projet de restauration de la Chazelle (25)	SMAMBVO	- €	- €	20 000 €	20 000 €
	B1-17	Programme de restauration de la Linotte (70)	SMAMBVO	- €	31 071 €	213 929 €	245 000 €
	B1-18	Avant-projet de restauration de la Quenoche (70)	SMAMBVO	- €	30 000 €	- €	30 000 €
	B1-19	Avant-projet sommaire de restauration de l'Authoison (70)	SMAMBVO	- €	10 250 €	- €	10 250 €
	B1-20	Avant-projet détaillé de restauration de la Buthiers (70) - Phase 1	CC Pays Riolais	30 000 €	- €	- €	30 000 €
	B1-21	Programme de restauration du ruisseau de l'Abbayotte (bois de charrier) sur la Tounolle (70)	CC Pays Riolais	- €	160 000 €	160 000 €	320 000 €
	B1-22	Avant-projet de restauration du Malgérard (70)	CC Pays Riolais	- €	- €	60 000 €	60 000 €
	B1-23	Programme de restauration du Crenu (25)	SMAMBVO	- €	357 500 €	207 500 €	565 000 €
	B1-24	Avant-projet de restauration du ruisseau de Gouhelans (Drigeon)(25)	SMAMBVO	- €	- €	60 000 €	60 000 €
	B1-26	Programme de restauration du ruisseau des Renards (70)	FDAAPPMA 70 ou SIBHVO	- €	42 500 €	157 500 €	200 000 €
	B1-27	Programme de restauration du ruisseau de Notre Dame (70)	SIBHVO	- €	304 250 €	10 750 €	315 000 €
	B1-28	Avant-projet de restauration de la Reigne (70)	SIBHVO	- €	143 750 €	- €	143 750 €
	B1-29	Avant-projet de restauration du Scy (70)	SIBHVO	- €	90 000 €	- €	90 000 €
	B1-30	Avant-projet de restauration du Peute-vue (70)	SIBHVO	- €	- €	60 000 €	60 000 €
	B1-32	Avant-projet de restauration du Raddon (70)	SIBHVO	- €	43 750 €	- €	43 750 €
	B1-33	Avant-projet de restauration de l'Ognon de Longeville à Autrey-le-Vay (70)	SIBHVO	- €	46 250 €	- €	46 250 €
	B1-31	Avant-projet de restauration du ruisseau de la Peute Noue (70)	CEN	- €	43 750 €	- €	43 750 €
	B2-01	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chevroz (25) -ROE 20156*	SMAMBVO	470 000 €	- €	- €	470 000 €
B2-02	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25) - ROE 20131	SMAMBVO	- €	- €	115 000 €	115 000 €	
B2-03	Restau. de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey-sur-l'Ognon (25) - ROE 20177	SMAMBVO	- €	- €	400 000 €	400 000 €	
B2-04	Restau. de la continuité éco. au barrage de Chenevrey (70) - Courchapon (25) - ROE 11618 / 11615*	SMAMBVO	- €	425 000 €	- €	425 000 €	
B2-05	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70) - ROE 105856	FDAAPPMA 70	- €	302 701 €	- €	302 701 €	
B2-06	Etude espace de bon fonctionnement du Rahin	SIBHVO	- €	28 750 €	- €	28 750 €	
B2-07	Restau. de la continuité éco. au niv. du barrage du Général Brosset à Plancher-Bas/Champagney (70)- ROE 58283	SIBHVO/CD70	- €	212 000 €	- €	212 000 €	
B2-08	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)	SIBHVO	- €	63 750 €	- €	63 750 €	
B2-09	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagney (70) - ROE7228	SIBHVO	- €	24 250 €	- €	24 250 €	
B2-10	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70) - ROE 103511	SIBHVO	- €	10 500 €	69 500 €	80 000 €	
B2-11	Restau. de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon : Secteurs tests	SIBHVO	- €	46 250 €	44 500 €	90 750 €	
B2-12	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)	SIBHVO	- €	30 000 €	- €	30 000 €	

	B2-14	Restau. de la conti. éco. au niv. de la vanne levante du ru. de Mansevillers à Mélisey (70) - ROE 9945	SIBHVO	32 500 €	12 500 €	- €	45 000 €
	B2-15	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)	FDAAPPMA 70 ou SIBHVO	- €	53 500 €	- €	53 500 €
	B2-16	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" (70) - ROE7156	Maitre d'ouvrage privé	- €	22 250 €	- €	22 250 €
	B2-17	Dérasement seuil de la centrale EDF à Ronchamp (70) - ROE 76312	Maitre d'ouvrage privé	- €	25 750 €	- €	25 750 €
	B3-01	Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon	SMAMBVO, FDAAPPMA 25, 39	- €	24 500 €	- €	24 500 €
	B3-02	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) lieu-dit du Près des Essarts	SMAMBVO	3 750 €	27 250 €	- €	31 000 €
	B3-03	Suivi des travaux de restauration de zones humides sur la commune de Chevigney-sur-l'Ognon (25)	SMAMBVO	8 500 €	250 €	250 €	9 000 €
	B3-04	Création d'une mare sur la commune de Sauvagny (25)	SMAMBVO	7 500 €	10 000 €	- €	17 500 €
	B3-05	Restauration/création d'une frayère à Brochets à Thervay (39) lieu-dit des Iles de Balançon	SMAMBVO	29 000 €	- €	- €	29 000 €
	B3-06	Restauration de frayères lieu-dit les Anottes sur la commune de Pagney (39)	FDAAPPMA 39 ou SMAMBVO	- €	10 000 €	22 500 €	32 500 €
	B3-07	Restauration de la frayère des Peupliers à Vitreux (39)	FDAAPPMA 39 ou FDC39 ou SMAMBVO	- €	10 000 €	18 500 €	28 500 €
	B3-08	Aménagement de la frayère de Montrambert à Thervay (39)	FDAAPPMA 39 ; SMAMBVO	- €	10 000 €	16 850 €	26 850 €
	B3-09	Restau. de z. humides sur Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Grange	FDC 25	- €	157 250 €	351 250 €	508 500 €
	B3-10	Préserv. des zones humides de la commune de Thieffrans et amélioration de la trame turquoise (70)	FNE 70 et FNE 25/90	- €	à définir	à définir	- €
	B4-01	ENS Interdépartemental de la basse vallée de l'Ognon de Pagney (39) et Jallerange (25)	SMAMBVO	104 710 €	99 320 €	42 820 €	246 850 €
	B4-02	ENS Geneuille (25)	SMAMBVO	- €	35 260 €	9 435 €	44 695 €
	B4-03	ENS enjeux amphibiens entre Besançon et l'Ognon - volet mares (25)	SMAMBVO	29 763 €	29 763 €	29 763 €	89 289 €
	B4-04	Gestion et valorisation d'un site naturel à Pont sur l'Ognon (70)	SIBHVO	- €	41 750 €	- €	41 750 €
	B4-05	Programme d'acquisition foncière	SMAMBVO ; SIBHVO	36 000 €	57 000 €	57 000 €	150 000 €
	B4-06	Renouvellement et mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées	SMAMBVO	31 750 €	27 000 €	27 000 €	85 750 €
	B4-07	Programme pluriannuel de gestion et d'entretien des boisements de berges	SMAMBVO ; SIBHVO	- €	25 000 €	231 000 €	256 000 €
	B4-08	Diagnose globale du bassin versant de l'Ognon	SMAMBVO	138 868 €	113 750 €	- €	252 618 €
	B4-09	Suivi thermique du bassin versant	SMAMBVO	25 932 €	- €	- €	25 932 €
	B4-10	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides	SMAMBVO	- €	45 000 €	45 000 €	90 000 €
	B4-11	Etude Loche d'étangs	SMAMBVO	20 750 €	- €	- €	20 750 €
	B4-12	Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité	EPCI FP (MOD : SMAMBVO)	59 762 €	- €	- €	59 762 €
	B4-13	Préserver le castor d'eurasie et son habitat	FNE, LPO, CPIE, La chenevière	30 120 €	25 000 €	25 000 €	80 120 €
	B4-14	Continuités écologiques en faveur des amphibiens	LPO Franche-Comté et/ou collectivités locales	35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €
	B4-15	Gérer les risques sanitaires et les dégradations induites par les espèces animales invasives	SMAMBVO	10 583 €	10 583 €	10 583 €	31 750 €
	B4-16	Programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles	LPO Franche-Comté et/ou collectivités locales	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €
	B4-17	Inventaire et diagnostic herpétologiste de la plaine de l'Ognon de Marnay à Pagney	FNE, LPO, CPIE, La chenevière	30 120 €	- €	- €	30 120 €
	B4-18	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion espèces végétales invasives	SMAMBVO	42 500 €	- €	- €	42 500 €
	B5-1	Etude d'adéquation besoins-ressources	SMAMBVO, SIBHVO	- €	125 000 €	- €	125 000 €
	B5-2	Etude ressources stratégiques des alluvions et calcaires	Syndicats d'eau potable, EPCI FP.	- €	3 750 €	3 750 €	7 500 €
VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	C1-1	Poste de coordonnateur du Contrat de Rivière	SMAMBVO	48 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €
	C1-2	Evaluation du Contrat - Etude bilan	SMAMBVO	- €	- €	65 000 €	65 000 €
	C2-1	Site internet de la vallée de l'ognon et identité graphique du contrat	SMAMBVO	19 684 €	- €	- €	19 684 €
	C2-2	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière	SMAMBVO	- €	37 900 €	18 950 €	56 850 €
	C2-3	Programme de sensibilisation du jeune public du contrat de rivière Ognon	SMAMBVO, SIBHVO	- €	58 280 €	29 140 €	87 420 €
	C2-4	Programme de sensibilisation des professionnels et riverains	SIBHVO	- €	30 300 €	- €	30 300 €
	C2-5	Postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise à l'eau	SMAMBVO	- €	82 500 €	- €	82 500 €
	C2-6	Organisation d'un colloque sur la restauration morphologique des cours d'eau	SMAMBVO/ EPTB/ RGMA	- €	- €	52 880 €	52 880 €
	C2-7	Sensibilisation spécifique des élus aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques	SIBHVO	- €	22 080 €	- €	22 080 €
	C2-8	Création d'outils pédagogiques sur la continuité écologique	PNR BV	- €	23 380 €	- €	23 380 €
	C2-9	Relation presse régulière	SMAMBVO/SIBHVO	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
	C2-10	Guide du riverain	SMAMBVO/SIBHVO	10 760 €	- €	- €	10 760 €
	C2-11	Développer un partenariat avec les structures d'activités nature	SMAMBVO/SIBHVO	7 500 €	7 500 €	7 500 €	22 500 €
	C2-12	Réseaux sociaux	SMAMBVO/SIBHVO	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €
C2-13	Posters de la vallée	SMAMBVO/SIBHVO	5 599 €	- €	- €	5 599 €	
C2-14	Edition de cartes postales vallée de l'Ognon	SMAMBVO/SIBHVO	- €	1 750 €	- €	1 750 €	
	TOTAL SYNDICATS			854 315 €	5 139 069 €	4 955 673 €	10 949 056 €
	TOTAL GENERAL			1 126 384 €	6 077 217 €	5 707 940 €	12 911 540 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU CONTRAT DE RIVIERE OGNON SUR LES ANNEES 2021-2023

Le plan de financement ci-dessous tient compte des appels à projets de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ainsi que de la Région Bourgogne-Franche-Comté (actions matérialisées par **)

VOLET	Code FA	Maitrise d'ouvrage	AE RMC	CRBFC	CD25	CD39	CD70	SNCF réseau	OFB	FDB	MAA/FEADER	FDAAPPMA	DREAL	TTS	MO	
VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS	A1-01**	FDC régionale, Ch. Agri , SMAMB	- € 0%	58 750 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	58 750 € 50%	
	A1-02**	SMAMBVO	- € 0%	127 358 € 15%	- € 0%	- € 0%	42 453 €	0%	0%	0%	679 240 € 80%	0%	0%	95%	- € 0%	
	A1-03	SMAMBVO, SIBHVO	- € 0%	117 600 € 80%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	29 400 € 20%	
	A1-04	FDC 70	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	107 301 € 100%	
	A2-01	Maitrise d'ouvrage privée	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	27 500 € 100%	
	A2-02	SIBHVO	479 150 € 70%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	68 450 € 10%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	136 900 € 20%
A2-03	SMAMBVO, SIBHVO,	45 000 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	45 000 € 50%	
VOLET B : FONCTIONNALITE DES MILIEUX	B1-01	SMAMBVO	846 250 € 50%	507 750 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	338 500 € 20%	
	B1-02	SMAMBVO	5 000 € 50%	3 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	2 000 € 20%	
	B1-03	SMAMBVO	- € 0%	4 000 € 80%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	1 000 € 20%	
	B1-04	SMAMBVO	22 500 € 50%	13 500 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	9 000 € 20%	
	B1-05	SMAMBVO	65 000 € 50%	39 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	26 000 € 20%	
	B1-06	SMAMBVO	557 025 € 70%	- € 0%	92 228 € 12%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	82%	146 497 € 18%	
	B1-07	SMAMBVO	50 000 € 50%	- € 0%	30 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	20 000 € 20%	
	B1-08	SMAMBVO	- € 0%	15 000 € 50%	9 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	6 000 € 20%	
	B1-09	SMAMBVO	228 590 € 70%	- € 0%	45 023 € 14%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	84%	52 087 € 16%	
	B1-10	SMAMBVO	20 000 € 50%	12 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	8 000 € 20%	
	B1-11	SMAMBVO	20 000 € 50%	12 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	8 000 € 20%	
	B1-12	SMAMBVO	25 000 € 50%	15 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	10 000 € 20%	
	B1-13	SMAMBVO	71 000 € 50%	21 300 € 15%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	65%	49 700 € 35%	
	B1-14	SMAMBVO	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	182 500 € 100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	###	- € 0%
	B1-15	SMAMBVO	160 675 € 50%	- € 0%	96 405 € 30%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	64 270 € 20%	
	B1-16	SMAMBVO	10 000 € 50%	- € 0%	6 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	4 000 € 20%	
	B1-17	SMAMBVO	122 500 € 50%	73 500 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	49 000 € 20%	
	B1-18	SMAMBVO	15 000 € 50%	9 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	6 000 € 20%	
	B1-19	SMAMBVO	5 125 € 50%	3 075 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	2 050 € 20%	
	B1-20	CC Pays Riolais	15 000 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	7 500 € 25%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	75%	7 500 € 25%	
	B1-21	CC Pays Riolais	224 000 € 70%	- € 0%	32 000 € 10%	- € 0%	32 000 € 10%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	64 000 € 20%	
	B1-22	CC Pays Riolais	30 000 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	12 000 € 20%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	70%	18 000 € 30%	
	B1-23	SMAMBVO	395 500 € 70%	18 000 € 3%	38 625 € 7%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	112 875 € 20%	
	B1-24	SMAMBVO	30 000 € 50%	9 000 € 15%	9 000 € 15%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	12 000 € 20%	
	B1-26	FDAAPPMA 70 ou SIBHVO	60 000 € 30%	60 625 € 30%	- € 0%	- € 0%	39 375 € 20%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	40 000 € 20%	
	B1-27	SIBHVO	50 000 € 16%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	30 000 € 10%	235 000 €	75%	0%	0%	0%	0%	###	- € 0%	
	B1-28	SIBHVO	71 875 € 50%	43 125 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	28 750 € 20%	
	B1-29	SIBHVO	63 000 € 70%	4 500 € 5%	- € 0%	- € 0%	4 500 € 5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	18 000 € 20%	
	B1-30	SIBHVO	30 000 € 50%	18 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	12 000 € 20%	
	B1-32	SIBHVO	21 875 € 50%	13 125 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	8 750 € 20%	
	B1-33	SIBHVO	23 125 € 50%	13 875 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	9 250 € 20%	
B1-31	CEN	21 875 € 50%	21 875 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	###	- € 0%		
B2-01*	SMAMBVO	376 000 € 80%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	94 000 € 0%	
B2-02	SMAMBVO	80 500 € 70%	- € 0%	6 500 € 8%	- € 0%	5 750 € 5%	0%	0%	0%	0%	0%	11 500 € 10%	- € 0%	91%	10 750 € 9%	
B2-03	SMAMBVO	200 000 € 50%	120 000 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	80 000 € 20%	
B2-04*	SMAMBVO	340 000 € 80%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	85 000 € 0%	
B2-05	FDAAPPMA 70 ou SIBHVO	151 351 € 50%	90 810 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	60 540 € 20%	
B2-06	SIBHVO	20 125 € 70%	2 875 € 10%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	5 750 € 20%	
B2-07	SIBHVO/CD70	106 000 € 50%	10 600 € 5%	- € 0%	- € 0%	53 000 € 25%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	42 400 € 20%	
B2-08	SIBHVO	31 875 € 50%	3 188 € 5%	- € 0%	- € 0%	15 938 € 25%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	12 750 € 20%	
B2-09	SIBHVO	12 125 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	4 850 € 20%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	70%	7 275 € 30%	
B2-10	SIBHVO	56 000 € 70%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	7 475 € 9%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	79%	18 525 € 21%	
B2-11	SIBHVO	63 525 € 70%	9 075 € 10%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	18 150 € 20%	
B2-12	SIBHVO	15 000 € 50%	4 500 € 15%	- € 0%	- € 0%	4 500 € 15%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	6 000 € 20%	
B2-14	SIBHVO	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	45 000 € 100%	
B2-15	FDAAPPMA 70 ou SIBHVO	26 750 € 50%	16 050 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	10 700 € 20%	
B2-16	Maitre d'ouvrage privé	11 125 € 50%	6 675 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	4 450 € 20%	
B2-17	Maitre d'ouvrage privé	12 875 € 50%	7 725 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	5 150 € 20%	
B3-01	SMAMBVO, FDAAPPMA 25, 39	12 250 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	7 350,00 € 30%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	4 900 € 20%	
B3-02	SMAMBVO	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	31 000 € 100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	###	- € 0%	
B3-03	SMAMBVO	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	9 000 € 100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	###	- € 0%	
B3-04	SMAMBVO	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	17 500 € 100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	###	- € 0%	
B3-05	SMAMBVO	14 500 € 50%	8 700 € 30%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	5 800 € 20%	
B3-06	FDAAPPMA 39 ou SMAMBVO	16 250 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	9 750 € 30%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	6 500 € 20%	
B3-07	FDAAPPMA 39 ou FDC39 ou SMA	14 250 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	8 550 € 30%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	5 700 € 20%	
B3-08	FDAAPPMA 39 ; SMAMBVO	13 425 € 50%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	8 055 € 30%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	5 370 € 20%	
B3-09	FDC 25	253 000 € 50%	69 800 € 14%	79 600 € 16%	- € 0%	35 000 € 7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	86%	71 100 € 14%	
B3-10	FNE 70 et FNE 25/90	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	- € 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	###	- € à définir	
	Code FA	Maitrise d'ouvrage	AE RMC	CRBFC	CD25	CD39	CD70	SNCF réseau	OFB	FDB	MAA/FEADER	FDAAPPMA	DREAL	TTS	MO	

	B4-01*	SMAMBVO	- €	0%	- €	0%	79 948 €	32%	118 732 €	48%		0%								48 170 €	20%						
	B4-02	SMAMBVO	5 500 €	12%	- €	0%	30 256 €	68%		0%		0%								8 939 €	20%						
	B4-03	SMAMBVO	- €	0%	- €	0%	71 431 €	80%		0%		0%								17 858 €	20%						
	B4-04*	SIBHVO	20 875 €	50%	- €	0%					8 350 €	20%								12 525 €	30%						
	B4-05	SMAMBVO ; SIBHVO	105 000 €	70%	15 000 €	10%	- €	0%		0%		0%								30 000 €	20%						
	B4-06	SMAMBVO	25 725 €	30%	- €	0%	9 000 €	10%		0%	12 863 €	15%								38 163 €	45%						
	B4-07	SMAMBVO ; SIBHVO	76 800 €	30%	- €	0%	- €	0%		0%	25 600 €	10%								153 600 €	60%						
	B4-08	SMAMBVO	154 083 €	61%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%								98 535 €	39%						
	B4-09	SMAMBVO	12 966 €	50%	- €	0%	2 149 €	8%		0%	4 668 €	18%								6 149 €	24%						
	B4-10	SMAMBVO	63 000 €	70%	9 000 €	10%	- €	0%	- €	0%	- €	0%								18 000 €	20%						
	B4-11	SMAMBVO	10 375 €	50%	- €	0%	2 537 €	12%		0%	- €	0%								7 838 €	38%						
	B4-12	EPCI FP (MOD : SMAMBVO)	- €	0%	4 482 €	8%	- €	0%		0%			32 590 €	55%	2 000 €	3%				20 690 €	35%						
	B4-13	FNE, LPO, CPIE, La chenevière	- €	0%	- €	0%	- €	0%		0%	15 000,00 €	19%								65 120 €	81%						
	B4-14	LPO Franche-Comté et/ou collectivités locales		0%	84 000 €	80%	- €	0%		0%		0%								21 000 €	20%						
	B4-15	SMAMBVO	- €	0%	- €	0%	- €	0%		0%	2 223 €	7%								29 528 €	93%						
	B4-16	LPO Franche-Comté et/ou collectivités locales		0%	37 500 €	50%	7 500 €	10%		0%		0%								15 000 €	20%						
	B4-17	FNE, LPO, CPIE, La chenevière	- €	0%	15 060 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%					15 000 €	20%		15 060 €	50%						
	B4-18	SMAMBVO	12 750 €	30%	- €	0%	- €	0%		0%	- €	0%								29 750 €	70%						
	B5-1	SMAMBVO, SIBHVO	87 500 €	70%	12 500 €	10%	- €	0%	- €	0%	- €	0%								25 000 €	20%						
	B5-2	Syndicats d'eau potable, EPCI FI	5 250 €		- €															2 250 €	30%						
VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	C1-1	SMAMBVO	72 000 €	50%	35 520 €	25%		0%		0%		0%								36 480 €	25%						
	C1-2	SMAMBVO	32 500 €	50%	- €	0%	6 500 €	10%		0%	- €	0%								26 000 €	40%						
	C2-1	SMAMBVO	9 842 €	50%	5 905 €	30%		0%		0%		0%								3 937 €	20%						
	C2-2	SMAMBVO	28 425 €	50%	6 000 €	11%	5 685 €	10%		0%		0%								16 740 €	29%						
	C2-3	SMAMBVO, SIBHVO	61 194 €	70%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%								26 226 €	30%						
	C2-4	SIBHVO	21 210 €	70%	3 000 €	10%	- €	0%		0%		0%								6 090 €	20%						
	C2-5	SMAMBVO					8 250 €	10%		0%	8 250 €	10%							49 500 €	60%	- €	0%					
	C2-6	SMAMBVO/ EPTB/ RGMA	37 016 €	70%	6 000 €	11%	5 288 €	10%		0%		0%								4 576 €	9%						
	C2-7	SIBHVO	15 456 €	70%	1 500 €	7%		0%		0%		0%								5 124 €	23%						
	C2-8	PNR BV	11 690 €	50%	11 690 €	50%		0%		0%		0%									0 €	0%					
	C2-9	SMAMBVO/SIBHVO	- €	0%	- €	0%		0%		0%		0%									4 500 €	100%					
	C2-10	SMAMBVO/SIBHVO	- €	0%	2 991 €	28%	2 152 €	20%		0%		0%									5 617 €	52%					
	C2-11	SMAMBVO/SIBHVO	- €	0%	- €	0%	11 250 €	50%		0%	- €	0%									11 250 €	50%					
	C2-12	SMAMBVO/SIBHVO	- €	0%	- €	0%	- €	0%		0%		0%									7 500 €	100%					
C2-13	SMAMBVO/SIBHVO	- €	0%	- €	0%	- €	0%		0%		0%									5 599 €	100%						
C2-14	SMAMBVO/SIBHVO	- €	0%	- €	0%	- €	0%		0%		0%									1 750 €	100%						
	TOTAL SYNDICATS		4 900 556 €	47%	1 460 371 €	14%	574 728 €	8%	126 082 €	1%	298 868 €	3%	475 000 €	5%	- €	0%	- €	0%	679 240 €	7%	61 000 €	1%	15 000 €	0%	82%	2 263 331 €	22%
	TOTAL		5 762 146 €	45%	1 834 104 €	14%	654 328 €	5%	167 437 €	1%	424 743 €	3%	475 000 €	4%	32 590 €	0%	2 000 €	0%	679 240 €	5%	61 000 €	0%	15 000 €	0%	78%	2 803 953 €	22%

* subvention attribuée par l'Agence de l'eau en première partie du contrat de rivière, affiché pour mémoire mais non pris en compte dans les calculs.
** intègre une subvention attribuée dans le cadre d'un appel à projet

Taux d'aide pour les syndicats toutes subventions confondues
Taux d'aide total toutes subventions confondues
Taux d'aide hors contractualisation

8 590 845 €
10 107 588 €
3 691 114 €



PROGRAMME D' ACTIONS

LISTE DES ACTIONS PAR VOLET

VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS	16
Sous volet A1 : Réduction des pollutions d'origine agricole	17
A1-01 Programme "Haies et ripisylve"	18
A1-02 Renouveau du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon	19
A1-03 Limitation du piétinement par le bétail	21
A1-04 Dév. des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	22
Sous volet A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle	23
A2-01 Réduction des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny Danigon et Ronchamp (70)	24
A2-02 Gestion des sédiments de la Reigne sur la commune de Magny Vernois (70)	25
A2-03 Etude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des poll. par substances dangereuses	27
VOLET B : FONCTIONNALITE DES MILIEUX	29
Sous volet B1 : Amélioration de la fonctionnalité morphologique des cours d'eau	30
B1-01 Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)	31
B1-02 Avant-projet sommaire du Bief de Nilieu (39)	32
B1-03 Avant-projet sommaire de restauration du Gravelon (39)	33
B1-04 Avant-projet de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)	34
B1-05 Programme de restauration du Bief rouge (70)	35
B1-06 Programme de restauration de la Lanterne amont (25)	36
B1-07 Programme de restauration de la Corcelle amont (25)	38
B1-08 Avant-projet de restauration du ruisseau des Auxons (25)	39
B1-09 Programme de restauration de la Lanterne aval (25)	40
B1-10 Avant-projet de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70)	42
B1-11 Avant-projet de restauration du ruisseau de Montagney (70)	43
B1-12 Programme de restauration du ruisseau du moulin de Chazoy (25)	44
B1-13 Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes (70)	46
B1-14 Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes/Bresilly (70)	48
B1-15 Programme de restauration du ruisseau de la Corcelle aval (25)	50
B1-16 Avant-projet de restauration de la Chazelle (25)	51
B1-17 Programme de restauration de la Linotte (70)	52
B1-18 Avant-projet de restauration de la Quenoche (70)	54
B1-19 Avant-projet sommaire de restauration de l'Authoison (70)	56
B1-20 Avant-projet détaillé de restauration de la Buthiers (70) - Phase 1	57
B1-21 Programme de restauration du ruisseau de l'Abbayotte (bois de charrier) sur la Tounolle (70)	58
B1-22 Avant-projet de restauration du Malgérard (70)	59
B1-23 Programme de restauration du Crenu (25)	60
B1-24 Avant-projet de restauration du ruisseau de Gouhelans (Drigeon) (25)	62
B1-26 Programme de restauration du ruisseau des Renards (70)	63
B1-27 Programme de restauration du ruisseau de Notre Dame (70)	64
B1-28 Avant-projet de restauration de la Reigne (70)	66
B1-29 Avant-projet de restauration du Scey (70)	67
B1-30 Avant-projet de restauration du Peute-vue (70)	68
B1-31 Avant-projet de restauration du ruisseau de la Peute Noue (70)	69
B1-32 Avant-projet de restauration du Raddon (70)	71
B1-33 Avant-projet de restauration de l'Ognon de Longeville à Autrey-le-Vay (70)	72
Sous volet B2 : Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	73
B2-01 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chevroz (25) - ROE 20156*	74
B2-02 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25) - ROE 20131	75
B2-03 Restau. de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey-sur-l'Ognon (25) - ROE 20177	76
B2-04 Restau. de la continuité éco. au barrage de Chenevrey (70) - Courchapon (25) - ROE 11618 / 11615*	77
B2-05 Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70) - ROE 105856	78
B2-06 Etude espace de bon fonctionnement du Rahin	79
B2-07 Restau. de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Plancher-Bas/Champagney (70) - ROE 58283	81
B2-08 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)	83
B2-09 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagney (70) - ROE7228	85
B2-10 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70) - ROE 103511	86
B2-11 Restau. de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon : Secteurs tests	87
B2-12 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)	89
B2-14 Restau. de la conti. éco. au niv. de la vanne levante du ru. de Mansevillers à Mélisey (70) - ROE 9945	91
B2-15 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)	92
B2-16 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" (70) - ROE7156	93
B2-17 Dérasement seuil de la centrale EDF à Ronchamp (70) - ROE 76312	95
Sous volet B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	97
B3-01 Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon	98
B3-02 Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) lieu-dit du Prés des Essarts	99
B3-03 Suivi des travaux de restauration de zones humides sur la commune de Chevincourt-sur-l'Ognon (25)	100
B3-04 Création d'une mare sur la commune de Sauvagny (25)	101
B3-05 Restauration/création d'une frayère à Brochets à Thervay (39) lieu-dit des lles de Balançon	102
B3-06 Restauration de frayères lieu-dit les Anottes sur la commune de Pagney (39)	103
B3-07 Restauration de la frayère des Peupliers à Vitreux (39)	105

B3-08	Aménagement de la frayère de Montrambert à Thervay (39)	107
B3-09	Restau. de z. humides sur Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)	109
B3-10	Préserv. des zones humides de la commune de Thieffrans et amélioration de la trame turquoise (70)	111
Sous volet B4 : Gestion et suivi des milieux		113
B4-01	ENS Interdépartemental de la basse vallée de l'Ognon de Pagney (39) et Jallerange (25)	114
B4-02	ENS Geneuille (25)	116
B4-03	ENS enjeux amphibiens entre Besançon et l'Ognon - volet mares (25)	117
B4-04	Gestion et valorisation d'un site naturel à Pont sur l'Ognon (70)	119
B4-05	Programme d'acquisition foncière	120
B4-06	Renouvellement et mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées	121
B4-07	Programme pluriannuel de gestion et d'entretien des boisements de berges	122
B4-08	Diagnose globale du bassin versant de l'Ognon	123
B4-09	Suivi thermique du bassin versant	124
B4-10	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides	125
B4-11	Etude Loche d'étangs	126
B4-12	Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité	127
B4-13	Préserver le castor d'Europe et son habitat	128
B4-14	Continuités écologiques en faveur des amphibiens	129
B4-15	Gérer les risques sanitaires et les dégradations induites par les espèces animales invasives	131
B4-16	Programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles	132
B4-17	Inventaire et diagnostic herpétologique de la plaine de l'Ognon de Marnay à Pagney	134
B4-18	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion espèces végétales invasives	135
Sous volet B5 : Gestion de la ressource et des inondations		136
B5-1	Etude d'adéquation besoins-ressources	137
B5-2	Etude ressources stratégiques des alluvions et calcaires	138
VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		140
Sous volet C1 : Animation et coordination du Contrat		141
C1-1	Poste de coordonnateur du Contrat de Rivière	142
C1-2	Evaluation du Contrat - Etude bilan	143
Sous volet C2 : Programme de communication		144
C2-1	Site internet de la vallée de l'Ognon et identité graphique du contrat	145
C2-2	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière	146
C2-3	Programme de sensibilisation du jeune public du contrat de rivière Ognon	147
C2-4	Programme de sensibilisation des professionnels et riverains	148
C2-5	Postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise à l'eau	149
C2-6	Organisation d'un colloque sur la restauration morphologique des cours d'eau	150
C2-7	Sensibilisation spécifique des élus aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques	151
C2-8	Animation sur la problématique des étangs en tête de bassin versant	153
C2-9	Relation presse régulière	154
C2-10	Guide du riverain	155
C2-11	Développer un partenariat avec les structures d'activités nature	156
C2-12	Réseaux sociaux	157
C2-13	Posters de la vallée	158
C2-14	Edition de cartes postales vallée de l'Ognon	159

A: MAITRISE DES POLLUTIONS

A1 : Réduction des pollutions d'origine agricole

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	1			
ME / TPCE	FRDR656, FRDR2025						
Cours d'eau	Ognon + affluents		Priorité	2			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGRO202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
Compatibilité PDM 2022-2027	AGRO202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
Intitulé du Projet	Programme "Haies et ripisylve"						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Le linéaire boisé tend à se réduire sur le bassin de l'Ognon. Parallèlement, on constate une raréfaction de la ressource, une uniformisation des habitats et un risque d'érosion sur de nombreux secteurs. Or, la mosaïque d'habitats permise par l'existence d'un réseau de haies et de végétation rivulaire apporte de nombreux avantages en tant qu'élément primordial de la trame verte et turquoise ainsi qu'en raison de ses effets "coupe vent", lutte contre l'érosion des sols et sa participation à l'épuration des eaux.</p> <p>Certains secteurs, notamment la basse vallée de l'Ognon ont actuellement un réseau bocager très limité qui s'accompagne également d'une mauvaise gestion des boisements de berges et d'opérations de suppression de la ripisylve ayant eu des conséquences sur le bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire en partenariat les modalités d'intervention et envisager les solutions durables à mettre en place afin de densifier la trame verte, améliorer sa connexion avec les cours d'eau et diversifier les habitats. 2. Communiquer et sensibiliser sur les thématiques liées à l'environnement en s'appuyant sur l'habitat bocager et la ripisylve. 3. Diffuser les informations et les retours d'expérience 4. Améliorer les milieux constitués par les haies et la ripisylve et renforcer les trames vertes et bleues du bassin versant de l'Ognon. 							
Conditions d'exécution							
<p>Après identification des secteurs prioritaires, une animation auprès des propriétaires et exploitants est mise en œuvre. Par la suite, les haies et ripisylves sont plantées en s'appuyant au maximum sur les essences locales et un suivi est mis en place.</p> <p>L'action nécessite la création d'un partenariat entre les chambres d'agricultures, les fédérations des chasseurs, la LPO et le CPIE.</p> <p>L'action s'inscrira en partie dans le cadre du projet "Bocage et paysages" de la région Bourgogne Franche-Comté.</p>							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de parcelles intégrées 2. Linéaire planté 3. Suivi faune 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels sur 2 départements (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Identif. des exploit., recherche de partenariat OS et info. (base 30 expl par BV) 5j		20 000	24 000			
2.	Plants (répartis entre les MO)		80 000	96 000			
3.	Suivi/bilan		10 000	12 000			
	AMO		7 500	7 500			
Total			117 500	139 500			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CRBFC*	CD70/39/25	ETAT
1,2,	2021	39 167	50%	0%	50%		
1,2,	2022	39 167	50%	0%	50%		
1,2,3	2023	39 167	50%	0%	50%		
		117 500	58 750,00 €	- €	58 750,00 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
Fédération de chasse régionale, Ch. Agri , SMAMBVO, SIBHVO, LPO, CPIE							
Conditions d'aides							
* La région Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de l'eau RMC ne pourront financer l'action qu'en fonction des appels à projets en cours							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	2			
ME / TPCE	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025						
Cours d'eau	du Lauzin à la Linotte, Ognon du Rahin au Lauzin, Ognon basse		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2022			
Compatibilité PDM 2016-2021	<p><i>AGR0202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates</i></p> <p><i>AGR0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire</i></p>						
Compatibilité PDM 2022-2027	<p><i>AGR0202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates</i></p> <p><i>AGR0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire</i></p>						
Intitulé du Projet	Renouvellement du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>La vallée alluviale présente une grande richesse biologique et écologique, c'est une zone d'alimentation, de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces végétales et animales, notamment des espèces protégées.</p> <p>Les prairies humides sont entrecoupées de cultures (majoritairement du maïs) et de plantations de peupliers. Ainsi, l'incitation au maintien des prairies permanentes pour la conservation d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces protégées est essentielle à mettre en place sur la vallée de l'Ognon.</p> <p>Plusieurs types de prairies à forts enjeux écologiques sont inventoriés sur le secteur. Ces prairies sont intrinsèquement liées aux pratiques extensives de fauche, qui se raréfient de plus en plus. Elles pourraient subir une intensification, un amendement important ou des conversions en culture. Ces menaces sont d'autant plus fortes sur la partie du territoire située en Haute-Saône, où les exploitations ne bénéficient pas de valorisation en AOP (Appellation d'Origine Protégée) ni en AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), ce qui peut conduire à une intensification des pratiques à cause du manque de valeur ajoutée sur les produits d'exploitation.</p>							
Objectifs							
<p>Au vu des enjeux de préservation de la biodiversité prairiale et de la qualité de l'eau, les orientations du PAEC sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place ou maintien d'une gestion extensive des milieux ouverts pour le développement d'une activité laitière favorable à la conservation de la biodiversité ; Reconversion des cultures en prairies sur certaines zones stratégiques afin de restaurer des ensembles prairiaux morcelés et d'améliorer la qualité de l'eau ; Restauration ou maintien des corridors biologiques par l'entretien des haies et des ripisylves pour maintenir le déplacement des populations ainsi que des espaces de reproduction et d'alimentation pour la faune. 							
Conditions d'exécution							
<ol style="list-style-type: none"> Animation locale pour susciter l'adhésion et la participation des agriculteurs Clarification des conditions de contractualisation pour les agriculteurs Plan de financement optimisé permettant également au syndicat de dégager suffisamment de temps pour l'animation de ce PAEC Lien à entretenir avec la LPO, structure porteuse du PRCE oiseaux des zones humides agricoles 							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> Nombre de participants et nombre de parcelles proposées Résultats des candidats locaux au concours national Revue de presse et enquête auprès des participants 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Animation, contractualisation		15 000	15 000			
2.	Contractualisation 2022		600 000	600 000			
3.	Contractualisation 2023		200 000	200 000			
4.	Dossier bilan annuel technique et financier		4 050	4 050			
	Suivi environnemental		30 000	30 000			
	AMO		35 000	35 000			
Total			849 050	849 050			
Plan de financement et clé de répartition (pour 1 en 25 et 1 en 70)							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MAA/FAEDER	CRBFC*	CD70	CD25	CD39
	2021						
1, 2, 3, 4	2022	424 525	80,0%	15%	0%	0%	5%

1, 2, 3, 4	2023	424 525	80,0%	15%	0%	0%	5%
		849 050	679 240,00 €	127 357,50 €	- €	- €	42 452,50 €
Maitrise d'ouvrage							
1,2,3 : SMAMBVO							
Conditions d'aides							
* La région Bourgogne Franche-Comté ne pourra financer l'action qu'en fonction des appels à projets en cours							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	3			
ME / TPCE	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025						
Cours d'eau	du Lauzin à la Linotte, Ognon du Rahin au Lauzin, Ognon basse		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
Compatibilité PDM 2022-2027	AGR0202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
Intitulé du Projet	Limitation du piétinement par le bétail						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>La surface agricole utile atteint près de 45% du bassin versant de l'Ognon. Les pratiques de pâturages y sont encore largement répandues avec une dominance de la production animale dans les activités agricoles.</p> <p>On constate toutefois une intensification des pratiques qui se traduit par une augmentation du taux de chargement des parcelles conjuguée à une charge de travail toujours plus importante pour les agriculteurs.</p> <p>L'évolution globale des pratiques conduit à une augmentation de la pression de piétinement et de l'abrouissement de la végétation par le bétail. Plusieurs cours d'eau présentent localement un taux de matières en suspension important ainsi que des érosions de berges conséquentes, accompagnées par une dégradation de la qualité de la ripisylve.</p> <p>L'aménagement de postes d'abreuvements adaptés aux contextes locaux constituent un des éléments de réponses à cette problématique. Les aménagements s'accompagnent d'une mise en défens des cours d'eau à l'aide de piquets d'acacias effectuée par l'agriculteur à l'aide de fournitures fournies par les syndicats. Une convention sera demandée pour l'entretien du matériel.</p> <p>Ces adaptations permettront également aux éleveurs de résoudre plusieurs problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès direct du bétail au cours d'eau entraîne une dégradation des conditions sanitaires au niveau du point d'abreuvement, notamment par la transmission de pathogènes (leptospirose, salmonellose, parasites,...). - La mauvaise qualité de l'eau entraîne une diminution de la production laitière - Nécessité de surveillance accrue du troupeau en raison des risques de blessures. 							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Limiter les départs de matières et de matière organique dans les cours d'eau. 2. Permettre un développement d'une ripisylve plus diversifiée en taille et en essences 3. Aboutir à des solutions gagnant-gagnant <p>L'action consiste à apporter la meilleure solution technique aux exploitants concernant l'abreuvement du bétail. Il peut être proposé des pompes à museau, de l'abreuvement gravitaire ou des décentes empierrées en fonction du contexte local.</p>							
Conditions d'exécution							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir une approche territoriale collective et globale s'appuyant sur une stratégie 2. Identifier les secteurs prioritaires d'intervention 3. Mettre en œuvre un partenariat fort avec les chambres d'agricultures 4. Travailler en priorité sur les secteurs impactés et avec les exploitation s'étant engagées dans les précédents PAEC 							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de parcelles intégrées 2. Nombre de points d'abreuvement optimisé 3. Suivi faune et colmatage 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Ident. des secteurs impactants, contact et échange avec les agri. 2 j/exploit.		30 000	36 000			
3.	Abreuvoirs (3000 €/u.)		102 000	122 400			
4.	Suivi		15 000	15 000			
Total			147 000	173 400			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRBFC	CG	ETAT
1,2,3	2021	15 000	20%	0%	80%		
3,4,5	2022	66 000	20%	0%	80%		
3,4,5	2023	66 000	20%	0%	80%		
		147 000	29 400,00 €	- €	117 600,00 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
SMAMBVO, SIBHVO							
Conditions d'aides							
Clôtures électrique ou barbelée avec piquets bois. Convention concernant l'entretien des aménagements.							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	4			
ME / TPCE	FRDR656 + affluents						
Cours d'eau	Ognon basse vallée + affluents		Priorité	PM			
EPCI	Communes des BV concernés		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGRO202 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
Compatibilité PDM 2022-2026	AGRO202 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
Intitulé du Projet	Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
La période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas plantés peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants (notamment des nitrates). La mise en place d'intercultures permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).							
Objectifs							
1. Développer la mise en place d'intercultures dans les exploitations des sous bassin versants concernés en s'appuyant sur l'expérience des acteurs ayant déjà engagé cette démarche. 2. Appui aux secteurs sur lesquels une action de ce type sera mise en place et suivi de l'évolution des pratiques sur le sous bassin versants concerné.							
Conditions d'exécution							
1. Mise en place d'un partenariat entre les FDC et les CDA 2. Identification des agriculteurs mettant en place des intercultures sur leur(s) parcelle(s) et prêts à informer les autres exploitants 3. Prise de contact avec les agriculteurs novices et appuis techniques 4. Diffusion de cette pratique : visite de parcelles, échanges, intérêts techniques,... 5. Suivi de l'évolution des pratiques et diffusion sur d'autre(s) secteur(s)							
Indicateurs d'efficacité							
1. Participation des agriculteurs à l'opération et aux journées d'information 2. Nombre d'hectares concernés 3. Nombre et taille moyenne des parcelles							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Animation, contractualisation, distribution de semences		5 400	5 400			
2.	Achat de semences (70€/ha, 500 ha/an)		87 501	87 501			
3.	Suivi de développement du couvert et suivi des cahiers des charges		6 750	6 750			
4.	Suivi de l'évolution des pratiques et diffusion sur d'autre(s) secteur(s), journée		3 600	3 600			
5.	Dossier bilan annuel technique et financier		4 050	4 050			
Total			107 301	107 301			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRBFC	CD	ETAT
1,2,3,5	2021	34 567	100%				
1,2,3,5	2022	34 567	100%				
1,2,3,4,5	2023	38 167	100%				
		107 301	107 301,00 €				
Maîtrise d'ouvrage							
Fédération des chasseurs de Haute Saône							
Conditions d'aides							

A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action	
THEME	Maîtrise des pollutions d'origine industrielle		A2	1
ME / TPCE	FRDR661; FRDR11165			
Cours d'eau	Rahin, Beuveroux		Priorité	1
EPCI	CC du Pays de Lure	CC Rahin et Chérimont	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués			
Compatibilité PDM 2021-2027	IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués			
Intitulé du Projet	Réduction des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny-Danigon et Ronchamp (70)			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Vestiges de l'activité industrielle minière qui s'acheva vers la fin des années 50, plusieurs terrils sont présents sur les communes de Ronchamp et Magny-Danigon. Ces terrils sont localisés à proximité du Rahin et du Beuveroux sur le site dit de l'Etançon et du triage, et pourraient être la source d'une pollution de ces cours d'eau par les métaux lourds, en particulier l'Arsenic, le Cadmium et le Zinc. Le phénomène chimique appelé drainage minier acide (DMA) expliquerait la présence de ces substances dans les cours d'eau. L'acidité produite dans les terrils est une source importante de pollution des zones humides et milieux aquatiques, même loin en aval. Plusieurs métaux peuvent être libérés en même temps, engendrant une écotoxicité supérieure à celle de chacun pris séparément (potentialisation), c'est le cas des métaux comme le zinc, le cadmium et le cuivre qui peuvent agir en synergie sur les écosystèmes. La communauté de communes Rahin et Chérimont étudie actuellement les possibilités de réhabilitation du site, ce projet pourrait permettre d'engager une réflexion sur les possibilités de traitement à mettre en place.

Objectifs

1. Accompagner le maître d'ouvrage dans la mise en place d'une solution de réduction des perturbations.

Conditions d'exécution

- Réaliser un état des lieux juridique et réglementaire du site en lien avec les services de l'état
- Respecter les préconisations d'aménagement issues de l'étude
- Autorisation réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

- Réalisation du dispositif sélectionné
- Amélioration de la qualité physico-chimique du Beuveroux et du Rahin

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude de faisabilité	20 000	24 000
2.	Travaux	0	0
3.	Suivi après travaux	0	0
	AMO	7 500	7 500
Total		27 500	31 500

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD70	DREAL
1	2021	27 500	100%	0%		0%	0%
2	2022		100%	0%		0%	0%
3	2023		100%	0%		0%	0%
		27 500	27 500,00 €	- €	- €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage

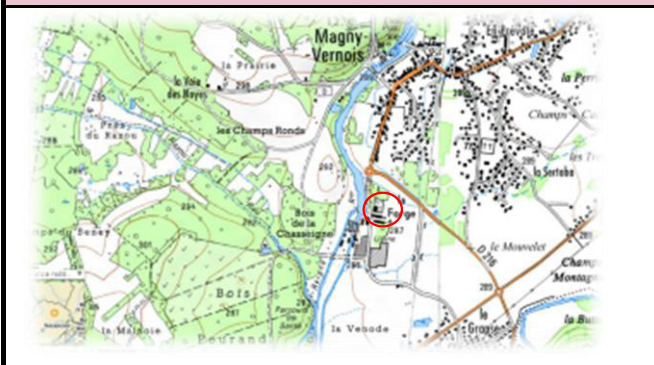
Maîtrise d'ouvrage privée

Conditions d'aides

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS	Code Fiche Action	
THEME	Maitrise des pollutions d'origine industrielle et continuité écologique	A2	2
ME / TPCE	FRDR663		
Cours d'eau	Reigne	Priorité	1
EPCI	CC du Pays de Lure	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>		
Intitulé du Projet	Gestion des sédiments dans la retenue du barrage de la Forge sur la Reigne à Magny Vernois (70) dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (ouvrage ROE16943)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Les problèmes liés à certains dysfonctionnements de l'assainissement luron (réseau unitaire en majeure partie, contamination par les eaux pluviales et les eaux de sources) sont la cause des rejets très importants de matières organiques dans la Reigne puisque la station d'épuration n'est pas encore équipée pour résoudre temporairement le problème posé par ces effluents trop dilués. Les seuils et barrages situés en aval ont accumulé des quantités de sédiments, parfois très importantes en particulier au niveau de la "Baie de l'Usine" à Magny-Vernois dont le volume est estimé à plusieurs milliers de mètres cube.

Objectifs

Après analyse juridique et réglementaire en lien avec les services de l'Etat, il s'agira de restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage tout en supprimant le stock de sédiments contaminés accumulés dans la retenue. L'opération s'articulera selon :

1. procéder à l'identification et au traitement des rejets à l'origine des micropolluants accumulés dans ces sédiments fins.
2. expertiser les scénarii de restauration de la continuité couplés à l'aménagement du lit mineur de la Reigne par la réduction de la largeur du lit d'étiage afin de diversifier les vitesses d'écoulement pour favoriser l'autocurage après traitement de la majorité des boues.
3. Engager une réflexion sur le devenir de l'ouvrage qui provoque l'accumulation des boues et sur le contournement éventuel de cet ouvrage.

La restauration de la continuité écologique au droit du site doit ainsi être réalisée dans le cadre de cette opération.

Conditions d'exécution

1. Coordination et partenariat avec le monde de la pêche
2. Réaliser un état des lieux juridique et réglementaire du site en lien avec les services de l'état
3. Concertation avec les propriétaires riverains
4. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau
5. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
6. Animation "toxiques"

Indicateurs d'efficacité

1. Volumes retirés
2. Suivi de l'évolution du cours d'eau

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude / Dossier Loi sur l'eau	75 000	90 000
2.	Travaux	552 000	662 400
3.	Suivi AMO	40 000 17 500	48 000 17 500
Total		684 500	817 900

Plan de financement et clé de répartition

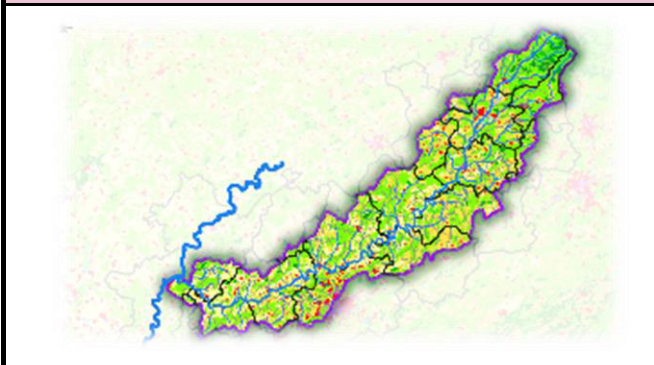
Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
		MO	AERMIC*	CR FC	CD 70

1	2021		20%	70%		10%	
2	2022	80 833	20%	70%		10%	
3	2023	603 667	20%	70%		10%	
		684 500	136 900,00 €	479 150,00 €	- €	68 450,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
SIBHVO							
Conditions d'aides							
* engagement démarche concernant devenir de l'ouvrage : l'Agence ne pourra pas financer l'éventuel coût de traitement des sédiments pollués.							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS	Code Fiche Action	
THEME	Maîtrise des pollutions d'origine industrielle	A2	3
ME / TPCE	FRDR656 ; FRDR2025 ; FRDR659 ;		
Cours d'eau	Ognon basse vallée ; Ognon du Lauzin à la Linotte ; L'Ognon du Rahin au Lauzin	Priorité	1
EPCI	Toutes	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués</i>		
Intitulé du Projet	Etude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des pollutions par substances dangereuses		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

L'état des lieux du contrat de rivière Ognon fait état de problèmes de qualité d'eau liés notamment aux rejets des entreprises sur la basse Vallée de l'Ognon ainsi que sur le secteur de Lure. Parallèlement, les obligations en termes de rejets des entreprises ont été modifiées et nécessitent parfois une évolution des systèmes déjà en place.

La réduction des nuisances environnementales exercées sur les milieux aquatiques requiert des investissements dans de nouvelles technologies et de nouveaux équipements. Il s'agit parfois d'une démarche lourde et complexe pour l'industriel qui apparaît parfois démuné pour affronter seul cette nécessaire évolution.

Sur le bassin versant de l'Ognon, plusieurs masses d'eau sont ciblées par des actions en lien avec des problématiques de pollution par les micropolluants sans toutefois connaître précisément leur origine et leurs implications.

Objectifs

1. Avant la définition et la mise en œuvre d'une action spécifique sur ce type de pollution, une étude visant à déterminer l'origine des micropolluants, leur biodisponibilité et les conséquences de ceux-ci sur le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques doit être engagée.
2. Par la suite, l'objectif est de bénéficier d'un programme d'action spécifique adapté à la gestion de ces perturbations.

Conditions d'exécution

Les CCI et les syndicats mènent un diagnostic dans l'objectif d'identifier les substances polluantes, de déterminer leur origine et d'étudier les possibilités d'action à mettre en œuvre pour pallier à la problématique sur le bassin versant de l'Ognon.

Un partenariat étroit est à développer avec la Fredon, l'ARS et la CCI.

Indicateurs d'efficacité

Réalisation de l'étude

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Accompagnement et définition des besoins	7 500	9 000
2.	Réalisation du cahier des charges	7 500	9 000
3.	Analyses spécifiques	40 000	48 000
4.	Bibliographie et recherches des origines de micropolluants	7 500	9 000
	AMO	15 000	15 000
Total		77 500	90 000

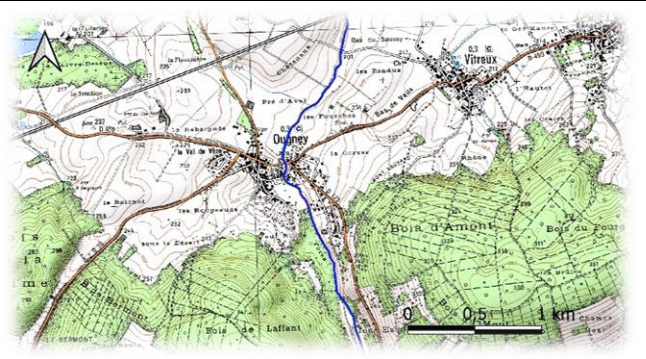

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRBFC	CD	AUTRE
	2021						
1,2,3,4,	2022	90 000	50%	50%	0%		
	2023						
		90 000	45 000,00 €	45 000,00 €	- €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage
SMAMBVO, SIBHVO,
Conditions d'aides

B: FONCTIONNALITE DES MILIEUX

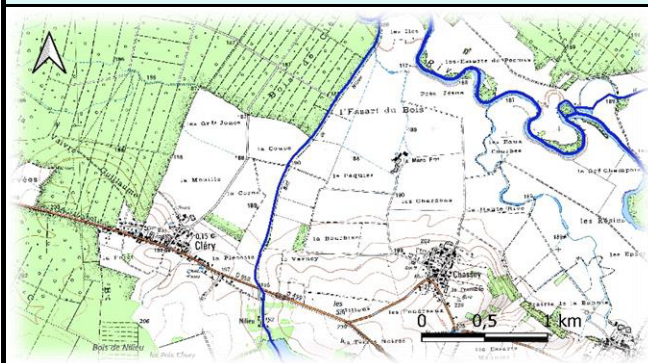
**B1 : Amélioration de la fonctionnalité
morphologique des cours d'eau**

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	1		
ME / TPCE	FRDR11150					
Cours d'eau	Vèze d'Ougney		Priorité	1		
EPCI	CC Jura Nord		Lancement	2022		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau					
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes					
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
<p>Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par les communes du bassin versant de la Vèze afin de réaliser un diagnostic du cours d'eau et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Cette étude a permis d'identifier deux secteurs d'intervention, l'un en aval de Taxenne, l'autre en amont d'Ougney. Une action visant à réduire les inondations entre Rouffange et Taxenne est également prévue. Il s'agit aujourd'hui de mettre en oeuvre les préconisations résultant de cette étude tout en intégrant en partie les objectifs de réduction du risque d'inondation.</p>						
Objectifs						
<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme de travaux Suivi du cours d'eau après travaux 						
Conditions d'exécution						
<ol style="list-style-type: none"> Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau DIG Adhésion au projet 						
Indicateurs d'efficacité						
<ol style="list-style-type: none"> Linéaire de cours d'eau restauré Qualité écologique améliorée 						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
2.	Tronçon Ougney amont		375 108	450 129		
3.	Tronçon Ougney aval (incluant la digue) + coloration rouffange		382 929	459 514		
4.	Zone humide de la Lachère		80 000	96 000		
5.	Tronçon taxenne aval		248 393	298 071		
	Rouffange aval		583 571	700 286		
	AMO		22 500	22 500		
Total			1 692 500	2 026 501		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 39
	2021		20%	50%	30%	
2,3,4	2022	849 286	20%	50%	30%	
5	2023	843 214	20%	50%	30%	
		1 692 500	338 500,09 €	846 250,21 €	507 750,13 €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3,4,5 : SMAMBVO						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	2
ME / TPCE	FRDR11402		
Cours d'eau	Bief de Nilieu	Priorité	2
EPCI	CC Jura Nord	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>ZRM4 : Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet sommaire du Bief de Nilieu (39)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau du Bief de Nilieu constitue un petit cours d'eau à la frontière entre la communauté de communes de Jura Nord et CAP Val de Saône. Il prend naissance à la Fontaine de Breuille sur la commune de Champagny. Il conflue avec deux autres cours d'eau au caractère temporaire au niveau d'un plan d'eau de 6Ha et adopte par la suite un tracé subrectiligne, traversant alors des cultures jusqu'à sa confluence avec l'Ognon. L'état écologique du cours d'eau a été qualifié d'état médiocre en 2012, 2013 et 2014 malgré une température correspondant au très bon état. Les Indices IBD et IBGN stables correspondant respectivement à des classes d'état médiocre et moyen.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	9 500	9 500
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir
	AMO	500	500
Total		10 000	10 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 39
	2021					
1	2022	10 000	20%	50%	30%	0%
	2023					
		10 000	2 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : SMAMBVO

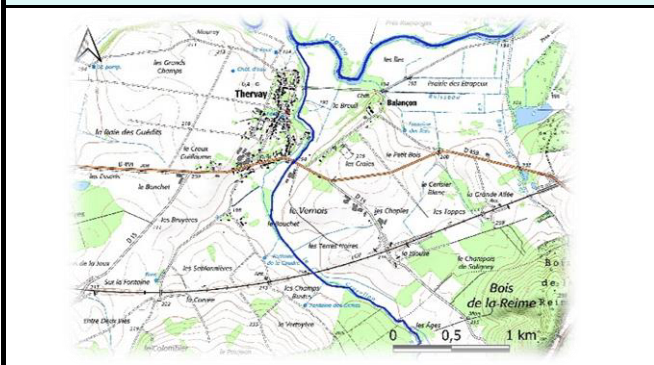
Conditions d'aides

Reste à charge à partager entre la CCJN et la CAP Val de Saone

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	3
ME / TPCE	FRDR10550		
Cours d'eau	Gravellon	Priorité	1
EPCI	CC Jura Nord	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>ZRM4 : Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet sommaire de restauration du Gravellon (39)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le Gravellon est un petit affluent rive gauche de l'Ognon qui prend sa source à Saligney (39) et se jette dans l'Ognon à Thervay (39). Ce petit cours d'eau de 5,4 km seulement draine un bassin versant de 20 km² qui s'étale sur sept communes.

L'occupation du sol est répartie entre forêt et parcelles dédiées à l'agriculture (cultures et prairies).

Ce petit affluent jurassien présente de nombreux dysfonctionnements hydromorphologiques liés aux pratiques anciennes ainsi qu'un déficit de ripisylve sur un linéaire important de berges.

La pression foncière et agricole locale est importante.

Avant d'envisager une quelconque opération, le SMAMBVO souhaite mener de premières investigations afin d'identifier les capacités de restauration du cours d'eau.

Objectifs

1. Reprendre l'étude diagnostic (état initial) du cours d'eau réalisée en 2005

2. Mettre en œuvre le programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude

2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

2. Amélioration qualité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	4 000	4 800
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir
	AMO	1 000	1 000
Total		5 000	5 800

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	
	2021					
1,2,3	2022	5 000	20%	0%	80%	
	2023					
		5 000	1 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

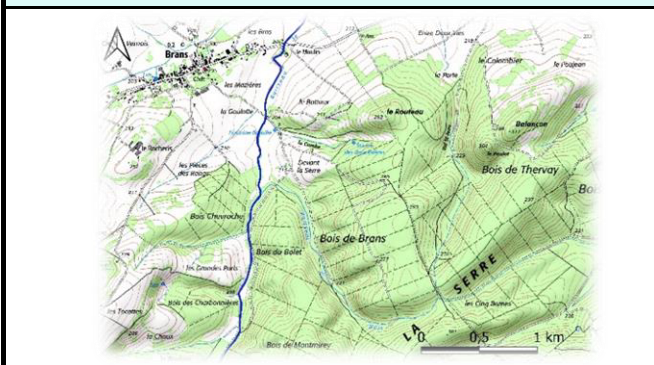
1,2,3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	4
ME / TPCE	FRDR12067		
Cours d'eau	La Vèze de Brans	Priorité	2
EPCI	CC Jura Nord	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau du Bois est un affluent jurassien de l'Ognon d'une longueur de 10 km environ. Il prend sa source sur la commune de Moisse (39) dans le massif de la Serre.

Ce ruisseau se situe dans la partie nord du site Natura 2000 du massif de la Serre, la quasi-totalité de son micro-bassin versant étant forestier. Plusieurs sources alimentent ce petit ruisseau qui coule du sud-ouest vers le nord-est.

La largeur de son lit mineur est assez faible (1,5 m en moyenne) et son profil en long est resté naturel sauf sur un tronçon de 300 mètres où le cours d'eau a été rectifié.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	40 000	48 000
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir
	AMO	5 000	5 000
Total		45 000	53 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 39
	2021					
1	2022	45 000	20%	50%	30%	0%
	2023					
		45 000	9 000,00 €	22 500,00 €	13 500,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

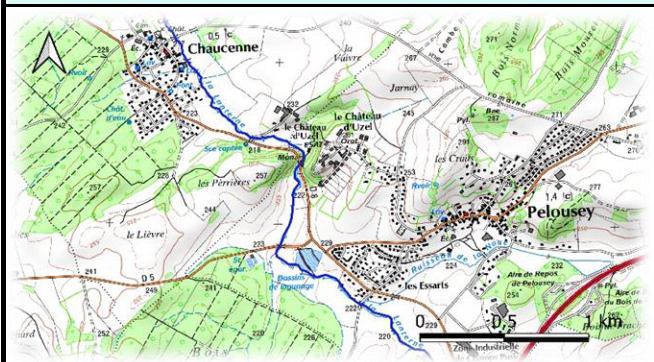
1,2,3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	6
ME / TPCE	FRDR11561		
Cours d'eau	Lanterne	Priorité	1
EPCI	Grand Besançon Métropole	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Lanterne amont (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La Lanterne est un affluent de l'Ognon sur le secteur de la moyenne vallée. D'un linéaire de 12,5 km, elle prend sa source en amont immédiat de Pouilley-les-Vignes puis traverse les villages de Pelousey et de Chauenne avant de confluer avec l'Ognon en rive gauche, entre Emagny et Chevigny-sur-l'Ognon. Sur son parcours confluent deux affluents principaux : le Bief d'Orme, en rive gauche, et le ruisseau de la Noue en rive droite

Son bassin versant, à dominante agricole, occupe une surface de 31,1 km², réparti sur 12 communes.

Ce bassin versant constitue un sous bassin de l'Ognon à fort enjeu, du fait d'une piètre qualité écologique de la Lanterne et de ses affluents. Ces cours d'eau souffrent en effet d'altérations multiples tant du point de vue de la qualité d'eau que de la qualité de l'habitat. Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par le Syndicat intercommunal du canton d'Audeux (SICA) afin de réaliser un diagnostic de la Lanterne et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnements constatés.

Cette étude a permis d'identifier et de prioriser les secteurs d'intervention. Plusieurs réunions avec les communes du bassin versant concernées ont permis d'aboutir à un programme de travaux réaliste.

Une première tranche de travaux a été lancée en 2018, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole (secteurs Chauenne et Pelousey).

Il s'agira notamment de lutter contre l'incision généralisée du lit et de diversifier les habitats du lit mineur par des techniques du type recharge sédimentaire, retalutage des berges par déblai-remblai.

L'effet attendu est à la fois une amélioration de la qualité d'auto-épuration du cours d'eau associée à une restauration des capacités épuratives de son matelas alluvial et une amélioration de la qualité de l'habitat piscicole et invertébré.

Objectifs

1. Mise en œuvre de la suite du programme de travaux
2. Suivi du cours d'eau après travaux

Conditions d'exécution

1. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau
2. DIG
3. Adhésion au projet

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

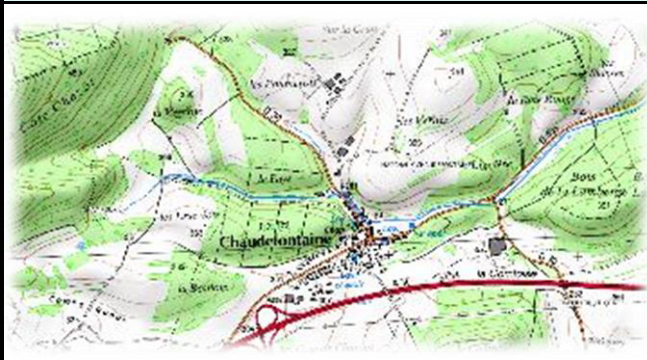
		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etudes AVPD Lanterne	45 000	54 000
2.	Etude APS affluents + Etude MES	57 000	68 400
3.	Etude AVPD affluents	30 000	36 000
4.	Programme de travaux (phase 2)	240 000	288 000
5.	Programme de travaux affluents	400 000	480 000

	AMO		23 750	23 750			
Total			795 750	950 150			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD 25*	
	2021		20%	70%	0%	12%	
1, 2, 3, 4,	2022	385 750	20%	70%	0%		
5	2023	410 000	20%	70%	0%		
		795 750	159 150,00 €	557 025,00 €	- €	92 228,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4,5 : SMAMBVO							
Conditions d'aides							
* taux d'aide de 30% sur une partie des études AVP pour un montant de 63263 euros et 10% sur le reste des études et travaux							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	7
ME / TPCE	FRDR10551		
Cours d'eau	Corcelle	Priorité	2
EPCI	Grand Besançon Métropole	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Corcelle amont (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

D'un linéaire de 8 km, la Corcelle est un affluent rive gauche de l'Ognon prenant sa source à Marchaux-Chaudefontaine. Le sous-bassin versant du ruisseau d'une surface d'environ 21 km² comprend neuf communes du département du Doubs (25). Sur sa partie la plus amont, le ruisseau apparait rectifié et enterré sur un linéaire de plusieurs centaines de mètres. Les travaux visent la remise à ciel ouvert et le reméandrement du cours d'eau. Ils seront réalisés en parallèle des travaux menés sur le secteur aval et portés par la CC Doubs Baumoises (fiche action n°B1-15). Ce cours d'eau bénéficie d'un bon potentiel écologique et les travaux de restauration du ruisseau ont pour objectif d'améliorer le linéaire de frayère et d'habitats potentiels pour les espèces inféodées. La restauration aboutira à un gain écologique important. Sur la CU du Grand Besançon Métropole, seule la commune de Marchaux-Chaudefontaine est traversée par la Corcelle.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) des cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions par cours d'eau
3. Mise en œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains
3. Agir également sur la qualité de l'eau

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Programme de restauration	97 250	116 700
	AMO	2 750	2 750
Total		100 000	119 450

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CD25
	2021					
1	2022	100 000	20%	50%	0%	30%
	2023					
		100 000	20 000,00 €	50 000,00 €	- €	30 000,00 €

Maîtrise d'ouvrage

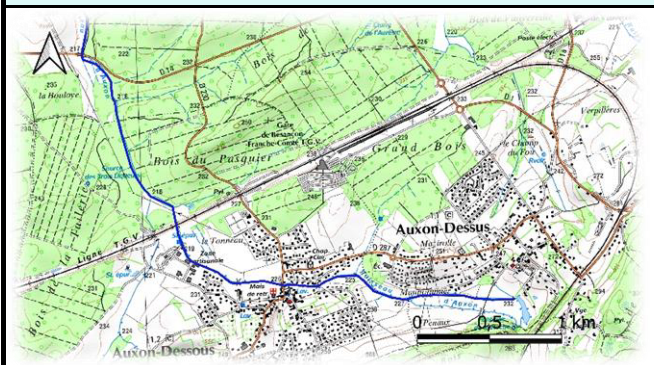
1,2,3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	8
ME / TPCE	FRDR11160		
Cours d'eau	Ruisseau des Auxons	Priorité	2
EPCI	Grand Besançon Métropole	Lancement	2023
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du ruisseau des Auxons (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

D'un linéaire de 5.9 km et d'une pente moyenne d'environ 0,4%, le ruisseau des Auxons s'écoule sur la commune des Auxons dans le département du Doubs (25). Il s'agit d'une résurgence des deux pics de l'Epine et de la Vallée. Cet affluent situé en rive gauche de l'Ognon prend sa source à la Fontaine de la Roche et se jette dans l'Ognon, à Cussey-sur-l'Ognon. Il draine un sous-bassin versant de 12.6 km. Le ruisseau a subi plusieurs modifications morphologiques entraînant la création d'atterrissements qui augmentent les problématiques d'inondations et d'embâcles.

Une première tranche de travaux visant l'enlèvement d'embâcles et la protection de berge sur un secteur urbanisé et à risque important a été réalisée "hors contrat de rivière" en 2020.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) des cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains
3. Agir également sur la qualité de l'eau

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude	27 250	32 700
	AMO	2 750	2 750
Total		30 000	35 450

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CD25
	2021					
	2022					
1	2023	30 000	20%	0%	50%	30%
		30 000	6 000,00 €	- €	15 000,00 €	9 000,00 €
						- €

Maîtrise d'ouvrage

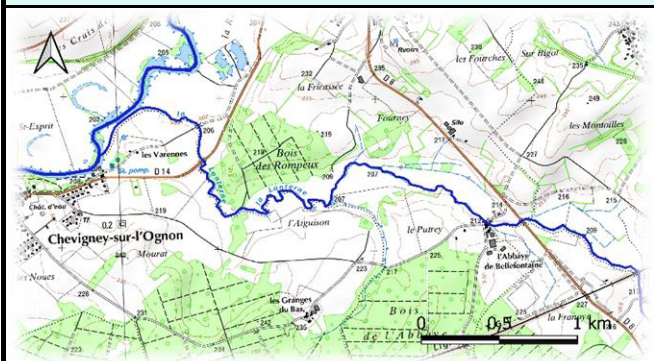
1 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	9
ME / TPCE	FRDR11561		
Cours d'eau	Lanterne	Priorité	1
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Lanterne aval (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La Lanterne est un affluent de l'Ognon sur le secteur de la moyenne vallée. D'un linéaire de 12,5 km, elle prend sa source en amont immédiat de Pouilley les Vignes et conflue avec l'Ognon en rive gauche, entre Emagny et Chevigny-sur-l'Ognon.

Son bassin versant, à dominante agricole, occupe une surface de 31,1 km², réparti sur 12 communes.

Ce bassin versant constitue un sous bassin de l'Ognon à fort enjeu, du fait d'une piètre qualité écologique de la Lanterne et de ses affluents. Ces cours d'eau souffrent en effet d'altérations multiples tant du point de vue de la qualité d'eau que de la qualité de l'habitat. Un individu de Loche d'étangs, espèce patrimoniale jusqu'ici inconnue sur le territoire de l'Ognon, a été prélevé lors d'un inventaire piscicole.

Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par le Syndicat intercommunal du canton d'Audeux (SICA) afin de réaliser un diagnostic de la Lanterne et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Cette étude a donné lieu à une première phase de travaux.

La CUGBM s'engage sur la seconde moitié du contrat de rivière à réaliser plusieurs aménagements sur le cours d'eau.

De son côté la Communauté de communes du Val Marnaisien, concernée par les secteurs les plus aval, souhaitent intervenir au travers de deux projets:

Un premier projet vise à reméandrer le secteur de confluence entre la Lanterne et l'Ognon selon la proposition la plus ambitieuse.

Un second projet, à l'amont, vise à diminuer le gabarit du lit d'étiage et à donner une microsinuosité au lit mineur. Cette action serait accompagnée d'une intervention sur la végétation des berges.

L'effet attendu est à la fois une amélioration de la qualité d'auto-épuration du cours d'eau associée à une restauration des capacités épuratives de son matelas alluvial et une amélioration de la qualité de l'habitat piscicole et invertébré.

Objectifs

1. Mise en œuvre du programme de travaux
2. Suivi du cours d'eau après travaux

Conditions d'exécution

1. Maîtrise d'ouvrage à définir (communes, groupement de communes)
2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau
3. DIG

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

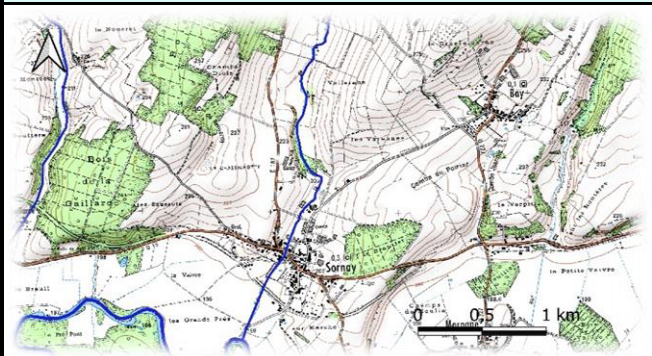
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude	30 000	36 000
2.	Etude MES	10 230	12 276
3.	Programme de travaux	246 720	296 064
4.	Suivi	30 000	36 000
	AMO	6 750	6 750
Total		323 700	374 814

Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD 25*	
	2021						
1,2,3,	2022	288 700	20%	70%	0%	14%	
4	2023	35 000	20%	70%	0%	14%	
		323 700	64 740,00 €	226 590,00 €	- €	45 023,06 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : SMAMBVO							
Conditions d'aides							
* taux d'aide de 30% sur une partie des études AVP pour un montant de 63263 euros et 10% sur le reste des études et travaux							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	10
ME / TPCE	FRDR11857		
Cours d'eau	Ruisseau de la Fontaine de Magney	Priorité	2
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau de la Fontaine de Magney est un affluent rive droite de l'Ognon d'une longueur de 5 km environ, avec un bassin versant agricole de 18 km².
Le ruisseau prend sa source sur la commune d'Hugier (240 m d'altitude). La source est canalisée jusqu'à un fossé de drainage rectiligne plus ou moins à sec lui aussi (sur 500 mètres). Ce cours d'eau présente des problèmes de qualité physique et de continuité écologique avec la présence d'ouvrages transversaux et de plans d'eau.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	32 250	38 700
2.	Etude tracage	4 000	4 800
	AMO	3 750	3 750
Total		40 000	47 250

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
1,2,	2022	40 000	20%	50%	30%	
	2023					
		40 000	8 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

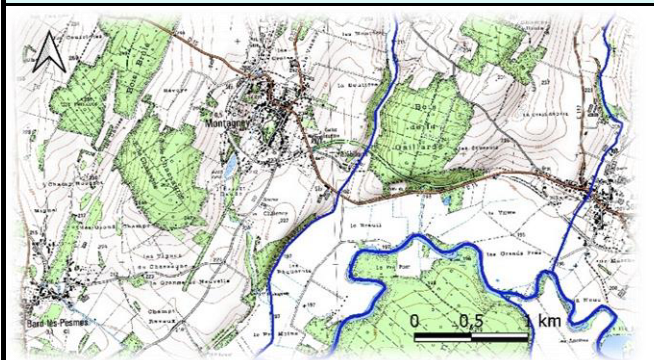
1,2 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	11
ME / TPCE	FRDR10468		
Cours d'eau	Montagney	Priorité	3
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>ZRM4 : Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du ruisseau de Montagney (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau de Montagney (communauté de communes du Val Marnaysien) est un affluent rive droite de l'Ognon d'une longueur de 4 km environ, avec un bassin versant de 12,5 km² occupé essentiellement par l'activité agricole.

Après un parcours busé, il longe une route et des cultures puis il traverse prairies et bois. Sa ripisylve est bien conservée mais son faible débit le rend peu propice à la vie biologique. Après la voie ferrée et jusqu'à sa confluence, il est complètement rectifié avec une ripisylve souvent absente et une végétation herbacée très développée.

La difficulté de l'opération tient à la forte pression foncière et agricole sur le secteur.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	35 000	42 000
2.	Programme de travaux (phase 1)	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir
	AMO	5 000	5 000
Total		40 000	47 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
1	2022	40 000	20%	50%	30%	
	2023					
		40 000	8 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

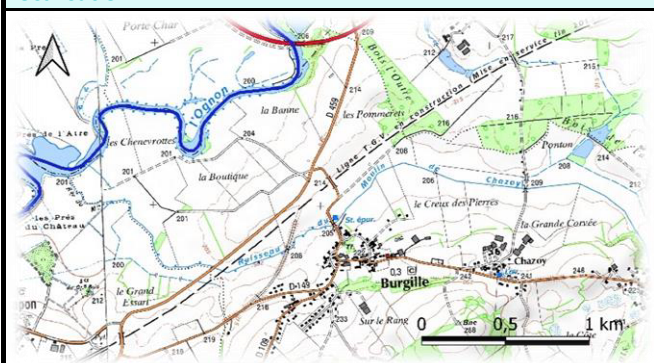
1 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	12
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	L'Ognon basse vallée	Priorité	1
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>Aucune mesure identifiée</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide</i> <i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau du moulin de Chazoy (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le Moulin de Chazoy est un affluent en rive gauche de l'Ognon, qui s'écoule sur 4.4 km.

Le ruisseau prend sa source au Nord du lieu-dit de Cordiron, à Burgille, puis après le franchissement de la LGV, il constitue la limite administrative entre Burgille et Courchapon. Sa pente moyenne est de 0,32% environ. En amont de la source du ruisseau, la pente moyenne du terrain naturel est de 2% environ.

Les débits solides sont constitués principalement par des sables et graviers (granulométrie fine).

Le ruisseau du Moulin de Chazoy a subi d'importantes modifications comme en témoigne son coefficient de sinuosité très faible (0.15), traduisant une rivière quasi-rectiligne :

- Dès la source, le ruisseau est séparé en deux bras. Ils se rejoignent par un fossé longeant une route communale.
- Le bras gauche a subi des rectifications et des curages lors du remembrement agricole des années 1970. La zone amont au moulin de Chazoy était marécageuse et l'allongement d'un fossé de drainage initial a permis d'assainir les parcelles agricoles, aujourd'hui destinées au pâturage.
- Sur le bras droit, qui suit naturellement le thalweg, un moulin fut érigé au Cordiron dès le XVIII^e siècle également, devenu ensuite une usine mécanique. L'ouvrage est toujours présent mais il n'a plus d'usage et il s'agit aujourd'hui d'une exploitation agricole.
- Les deux étangs du Bois de la Vaire sont creusés après 1973 dans une vaste zone humide.
- D'après les archives départementales du Doubs, le lavoir-abreuvoir de Cordiron appartient à la commune de Burgille par un règlement d'eau de 1856-1863 et a subi un curage et faucardage en 1903-1904. D'autres curages du ruisseau ont eu lieu entre 1902 et 1914.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

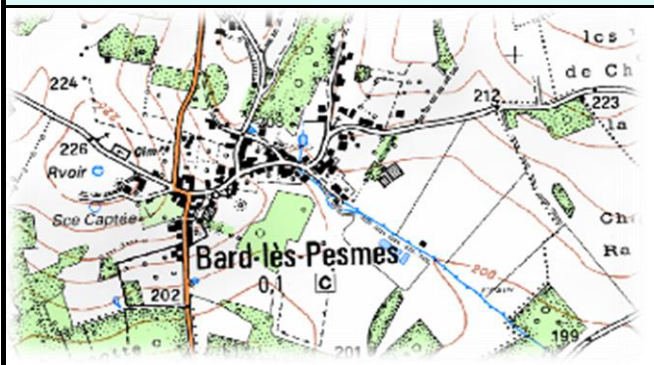
		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	réalisée	réalisée
2.	Programme de travaux	47 500	57 000
	AMO	2 500	2 500

Total				50 000	59 500	
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 25
1	2021					
2	2022	50 000	20%	50%	30%	
	2023					
		50 000	10 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1,2, : SMAMBVO						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	13
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	L'Ognon basse vallée	Priorité	1
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2023
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide</i> <i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Ce petit cours d'eau prend sa source à Bard les Pesmes et rejoint l'Ognon sur la commune de Brésillely après un parcours de moins de 2 km. Il traverse une plaine agricole composée de cultures sur sa première moitié amont puis un secteur de prairies pâturées sur sa seconde moitié.

Ce cours d'eau a été rectifié et recalibré sur l'ensemble de son linéaire. Son lit suit ainsi le tracé d'un ancien fossé de drainage.

La connectivité est plutôt mauvaise, les berges, pour la partie aval, sont artificialisées et le cours d'eau, de par la présence de cultures en amont, est eutrophisé.

L'objectif de ce projet est de réhabiliter la partie amont du ruisseau Bard-les-Pesmes jusqu'alors fortement dégradé. Cette réhabilitation (reméandrage du lit, suppression ou modification d'ouvrages) permettra de limiter les inondations dans le village tout en favorisant la biodiversité du cours d'eau Bard-les-Pesmes. En association avec les travaux déjà réalisés sur l'Ognon et ceux prévu sur l'aval, ces travaux contribueront à une restauration d'envergure du cours d'eau.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains
3. Réalisation en même temps que Brésillely

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

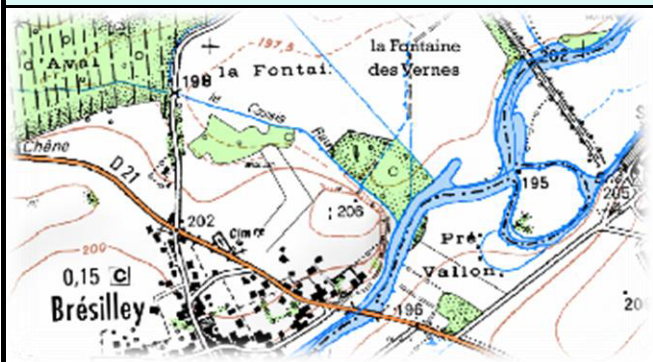
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic Bard les Pesmes	réalisée	réalisée
2.	Programme de travaux	122 000	146 400
3.	Suivi après travaux	7 500	9 000
	AMO	12 500	12 500
Total		142 000	167 900

Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
	2022					
2, 3	2023	142 000	35%	50%	15%	
		142 000	49 700,00 €	71 000,00 €	21 300,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : SMAMBVO						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	14
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	L'Ognon basse vallée	Priorité	1
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide</i> <i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i> <i>ZRM4 : Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes/Brésilley (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Ce petit cours d'eau prend sa source à Bard les Pesmes et rejoint l'Ognon sur la commune de Brésilley après un parcours de moins de 2 km. Il traverse une plaine agricole composée de cultures sur sa première moitié amont puis un secteur de prairies pâturées sur sa seconde moitié.

Ce cours d'eau a été rectifié et recalibré sur l'ensemble de son linéaire.

Le projet de réhabilitation envisagé se trouve sur la partie aval du bassin versant du ruisseau de Bard-lès-Pesmes juste avant la confluence avec l'Ognon. Le projet vise à restaurer un milieu aquatique perturbé, présentant à l'heure actuelle peu d'enjeux de biodiversité majeurs.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic Bard les Pesmes	réalisé	réalisé
2.	Elaborer un programme d'actions	réalisé	réalisé
3.	Programme de travaux	170 500	204 600
4.	Suivi après travaux	4 500	5 400
	AMO	7 500	7 500
Total		182 500	217 500

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
1,2,3,4,	2021	182 500	0%	0%	0%	100%
	2022					
	2023					
		182 500	- €	- €	- €	182 500,00 €

Maîtrise d'ouvrage

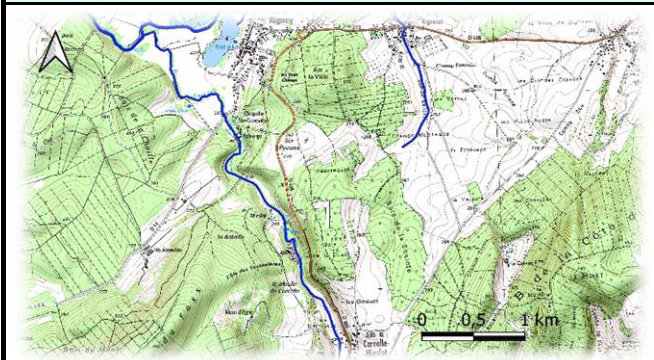
1,2,3,4 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	15
ME / TPCE	FRDR10551		
Cours d'eau	Corcelle	Priorité	2
EPCI	CC du Doubs Baumois	Lancement	2023
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de la Corcelle aval (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La Corcelle est un petit affluent rive gauche de l'Ognon de 8 km environ.

De la source jusqu'au moulin Mieslot, les écoulements sont diversifiés et les fonds sont globalement graveleux. Des érosions de berges localisées se manifestent souvent, là où la ripisylve est absente. Par la suite, on constate de très fortes atteintes morphologiques sur la majorité du linéaire en raison d'ancien recalibrages/curages.

La Corcelle se caractérise par une qualité très dégradée dans la partie amont de son bassin qui s'améliore significativement vers l'aval du cours d'eau.

Une étude globale sur le cours d'eau a été menée en 2020.

L'objectif est de mettre en œuvre le programme de travaux visant la restauration du cours d'eau.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains
3. Engagement local vers la diminution des apports en nutriments.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	réalisée	réalisée
2.	Programme de travaux (phase 1)	290 100	348 120
3.	Suivi après travaux	20 000	24 000
	AMO	11 250	11 250
Total		321 350	383 370

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 25
1	2021	réalisée	20%	50%		30%
	2022		20%	50%		30%
2,3,	2023	321 350	20%	50%		30%
		321 350	64 270,00 €	160 675,00 €	- €	96 405,00 €

Maîtrise d'ouvrage

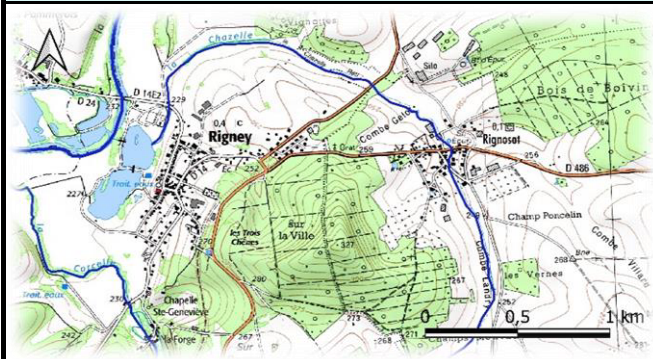
1,2,3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	16
ME / TPCE	FRDR12068		
Cours d'eau	Chazelle	Priorité	3
EPCI	CC du Doubs Baumois	Lancement	2023
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i> <i>MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration de la Chazelle (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La Chazelle est un petit cours d'eau affluent rive droite de l'Ognon d'une longueur de 4 km environ, milieu récepteur d'un bassin versant de 12 km²,

La largeur de son lit mineur est de l'ordre de 1 à 2 mètres. Sur sa partie amont, cette rivière s'apparente plutôt à un fossé agricole par son tracé rectiligne, la rareté de sa végétation riveraine et la forte végétalisation de ses fonds.

Sa confluence avec l'Ognon est totalement interrompue par la présence de plans d'eau en barrage sur la commune de Rigney (25).

Objectifs

L'objectif est de mettre en place une étude permettant d'identifier l'intérêt et la possibilité de mise en oeuvre d'un programme de restauration du cours d'eau.

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en oeuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains
3. Engagement local vers la diminution des apports en nutriments.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	16 250	19 500
	AMO	3 750	3 750
Total		20 000	23 250

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 25
	2021					
	2022					
1	2023	20 000	20%	50%		30%
		20 000	4 000,00 €	10 000,00 €	- €	6 000,00 €

Maîtrise d'ouvrage

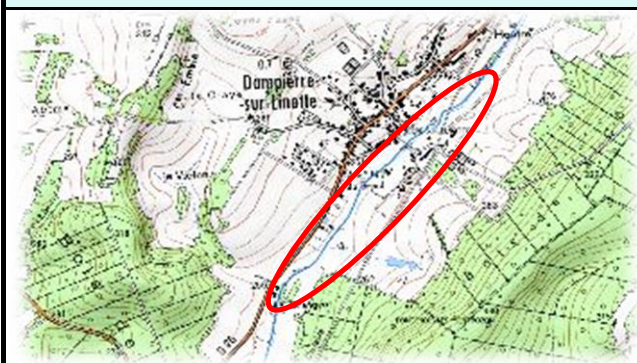
1 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	17
ME / TPCE	FRDR11888		
Cours d'eau	Quenoche-Linotte	Priorité	1
EPCI	CC du Pays de Montbozon et du Chanois	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<p><i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i></p> <p><i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i></p> <p><i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i></p>		
Compatibilité PDM 2016-2022	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Linotte (70)		

CONTEXTE

Localisation



Contexte

La Quenoche, affluent principal de la Linotte, conflue avec cette dernière sur la commune de Loulans-Verchamp. D'importants travaux ont permis au secteur aval du cours d'eau de retrouver un fonctionnement plus naturel au droit du château de Loulans. La rivière reste néanmoins impactées par les aménagements et travaux historique sur le reste de son linéaire. D'autres sites de restauration peuvent permettre un gain écologique intéressant. Le secteur de Dampierre sur Linotte ainsi que l'amont de la Quenoche présentent ainsi un intérêt particulier.

Sur la commune de Dampierre sur Linotte, le cours d'eau a subi des altérations importantes. La Linotte y est actuellement rectiligne et le cours d'eau à vraisemblablement subi plusieurs curages. La pression d'urbanisation a également eu un impact sur l'espace fonctionnel du lit du cours d'eau.

Après la réalisation d'un avant-projet détaillé, les travaux de restauration de la Linotte sur le secteur de Dampierre-sur-Linotte doivent permettre la restauration écologique de ce cours d'eau.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Linéaire de cours d'eau décloisonné

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic et avant projet détaillé	29 571	35 486
2.	Programme de travaux (Tranche 3)	197 429	236 914
3.	Suivi tranche 1, 2 et 3	15 000	18 000
	AMO	3 000	3 000
Total		245 000	293 400

Plan de financement et clé de répartition

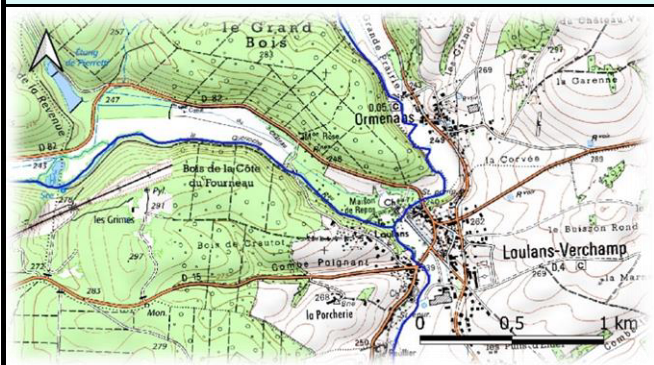
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD70	RFF
	2021		20%	50%	30%		

1	2022	31 071	20%	50%	30%		
2,3	2023	213 929	20%	50%	30%		
		245 000	49 000,00 €	122 500,00 €	73 500,00 €	- €	- €
Maitrise d'ouvrage							
1,2,3 : SMAMBVO							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	18
ME / TPCE	FRDR11888		
Cours d'eau	Quenoche-Linotte	Priorité	1
EPCI	CC du Pays de Montbozon et du Chanois	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration de la Quenoche (70)		

CONTEXTE

Localisation



Contexte

La Quenoche, affluent principal de la Linotte, conflue avec cette dernière sur la commune de Loulans Verchamp. D'importants travaux ont permis au secteur aval du cours d'eau de retrouver un fonctionnement plus naturel au droit du château de Loulans. La rivière reste néanmoins impactée par les aménagements et travaux historiques sur le reste de son linéaire. D'autres sites de restauration peuvent permettre un gain écologique intéressant. Le secteur de la Quenoche situé immédiatement à l'amont du site du chateau constitue un secteur intéressant accueillant des milieux humides de qualité. Les terrains sont actuellement gérés par pâturage (parc à Daim) et la pression exercée sur le cours d'eau est relativement faible. Toutefois le cours d'eau y est perché et à également été rectifié et curé.

L'étude de ce secteur permettra de bénéficier des éléments nécessaires à la mise en place d'un contexte favorable à une restauration globale du site.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Linéaire de cours d'eau décloisonné

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	26 250	31 500
2.	Programme de travaux (Tranche 3) AMO	à définir 3 750	à définir 3 750
Total		30 000	35 250

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD70	Autre
	2021						
1, 2,	2022	30 000	20%	50%	30%		
	2023						
		30 000	6 000,00 €	15 000,00 €	9 000,00 €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage

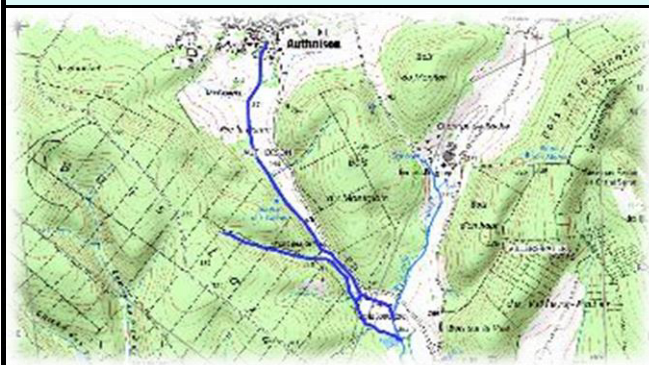
1,2 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	19
ME / TPCE	FRDR11888		
Cours d'eau	Quenoche-Linotte	Priorité	1
EPCI	CC du Pays de Montbozon et du Chanois	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2016-2022	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet sommaire de restauration de l'Authoison (70)		

CONTEXTE

Localisation



Contexte

L'authoison constitue le principal affluent de la Quenoche. Le ruisseau prend sa source sur la commune d'Authoison puis adopte rapidement un tracé sub rectiligne le long de parcelles cultivées puis le long de la route départementale 24. Son linéaire le plus aval, au niveau de Villers-Pater apparaît légèrement plus diversifié d'un point de vue morphologique. Il conflue par la suite avec la Quenoche (masse d'eau Linotte) en amont du bourg d'Aubertans.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Linéaire de cours d'eau décloisonné

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1	Etude diagnostic	9 000	10 800
	AMO	1 250	1 250
Total		10 250	12 050

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD70	Autre
	2021						
1	2022	10 250	20%	50%	30%		
	2023						
		10 250	2 050,00 €	5 125,00 €	3 075,00 €	- €	- €

Maitrise d'ouvrage

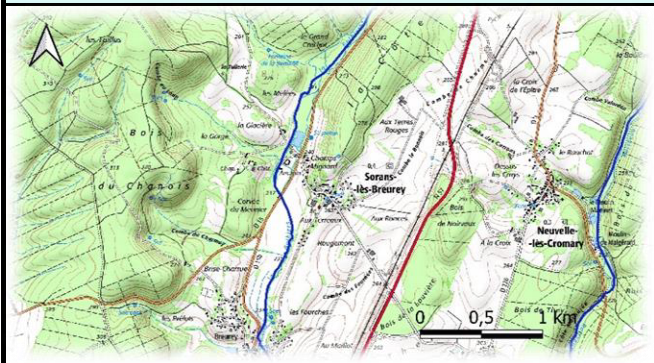
1 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	20
ME / TPCE	FRDR11747		
Cours d'eau	Buthiers	Priorité	1
EPCI	CC du Pays Riolais	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet détaillé de restauration de la Buthiers (70) - Phase 1		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La Buthiers est le milieu récepteur d'un bassin versant de 48 km² pour un linéaire de 13 km environ. Ce cours d'eau classé liste 2 et réservoir biologique présente un enjeu important pour la truite fario mais également pour l'Ecrevisse à pieds blancs encore bien présente sur ses nombreux affluents forestiers.

Suite au diagnostic réalisé sur le Buthiers par la Communauté de communes du Pays riolais, plusieurs secteurs d'intérêt ont été retenus. Il s'agit d'élaborer programme de travaux visant la restauration d'un secteur cible de ce cours d'eau classé "réservoir biologique".

Objectifs

L'objectif est de réaliser une action transversale sur le ruisseau par la mise en œuvre d'une première tranche de travaux sur la Buthiers en vue d'amorcer une dynamique locale de restauration des cours d'eau.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude.
2. Gestion foncière

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Amélioration du fonctionnement du ruisseau

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude	30 000	36 000
Total		30 000	36 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70	
1	2021	30 000	25%	50%	0%	25%	
	2022	0					
	2023	0					
		30 000	7 500,00 €	15 000,00 €	- €	7 500,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

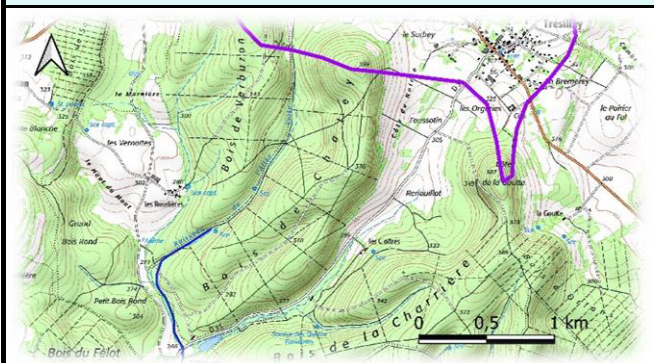
1 : Communauté de communes du Pays Riolais, SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	21
ME / TPCE	FRDR12082		
Cours d'eau	La Tounolle	Priorité	1
EPCI	CC du Pays Riolais	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de l'Abbayotte (bois de charrier) sur la Tounolle (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau de l'Abbayotte, affluent de la Tounolle, héberge encore une population d'écrevisses pieds blancs dont la dynamique de colonisation est bloquée à l'amont par l'existence d'un ouvrage infranchissable lié à un plan d'eau. Le ruisseau montre une incision à l'aval de l'ouvrage induisant un abaissement de sa nappe d'accompagnement et provoquant son assèchement en période d'étiage. La fédération Départementale de Pêche de Haute-Saône souhaite engager une étude diagnostique du cours d'eau intégrant une réflexion sur la mise en conformité du plan d'eau ainsi qu'un reméandrage visant une remontée de la nappe ainsi qu'une atténuation des étiages.

Objectifs

1. Préserver une espèce patrimoniale
2. Améliorer le fonctionnement global du cours d'eau

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau désenroché
2. Augmentation de la mobilité latérale du cours d'eau

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude	réalisée	réalisée
2.	Programme de travaux - Phase 1	160 000	192 000
3.	Programme de travaux - Phase 2	160 000	192 000
Total		320 000	384 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRBFC	CD 70
	2021					
2	2022	160 000	20%	70%	0%	10%
3	2023	160 000	20%	70%	0%	10%
		320 000	64 000,00 €	224 000,00 €	- €	32 000,00 €

Maitrise d'ouvrage

1: FDAAPPMA 70; 2,3: CCPR

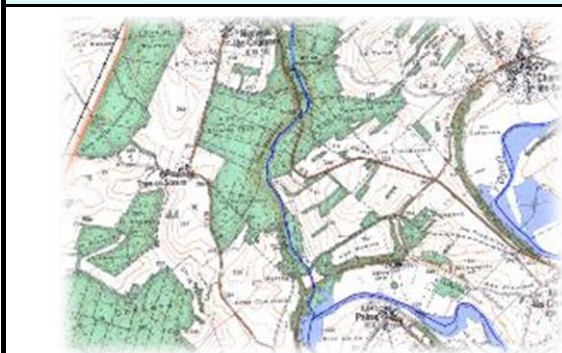
Conditions d'aides

Opération transversale labellisée par l'Agence bénéficiant d'un taux d'aide bonifié.

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	22
ME / TPCE	FRDR10825		
Cours d'eau	Malgérard	Priorité	1
EPCI	CC du Pays Riolais	Lancement	2023
Compatibilité PDM 2016-2021	<p>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</p> <p>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</p>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<p>MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau</p> <p>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</p> <p>MIA302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</p>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du Malgérard (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La Communauté de communes du Pays Riolais souhaite engager un diagnostic de l'état de ruisseau le Malgérard. Ce ruisseau, forestier sur presque tout son cours, prend sa source sur la commune de Traitiefontaine. Le Malgérard draine un bassin versant de 15 km² pour un linéaire de 5 km environ. Ce cours d'eau classé liste 2 et réservoir biologique présente un enjeu important pour la truite fario. Le linéaire situé entre pont RD 5 et la confluence Ognon est marqué par une forte incision qui semble s'amplifier. D'autre part, l'effondrement de l'ancien moulin Nouvot a déconnecté un linéaire important de ripisylve sur lequel une opération de restauration doit être effectuée.

L'érosion des sols agricoles alentour et du plateau d'infiltration semble marquée et constitue une des causes d'une turbidité anormale du cours d'eau et de ses affluents.

Les travaux devront intégrer des reméandrages et des opérations de recharge sédimentaire nécessaires.

Objectifs

- Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
- Elaborer un programme d'actions

Conditions d'exécution

- Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude.
- Diagnostic initial réalisé par le SMAMBVO (convention avec la CCPR)

Indicateurs d'efficacité

- Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic et proposition de travaux	60 000	72 000
Total		60 000	72 000

Plan de financement et clé de répartition

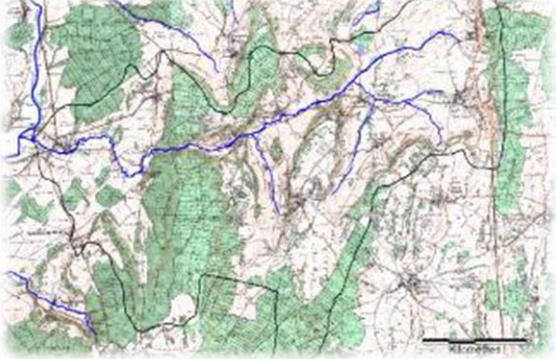

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
	2022					
1	2023	60 000	30%	50%		20%
		60 000	18 000,00 €	30 000,00 €	- €	12 000,00 €

Maîtrise d'ouvrage

1 : Communauté de communes du Pays Riolais, SMAMBVO,

Conditions d'aides

CD70 : Taux de subvention maximal de 30 %, dans la limite d'un Taux Toutes Subventions confondues de 70 %

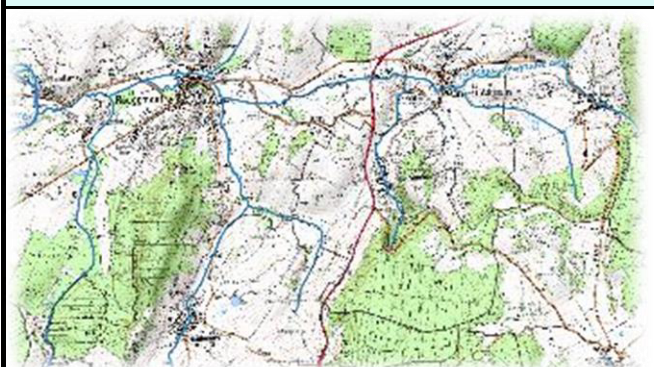
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	23
ME / TPCE	FRDR10699		
Cours d'eau	Le Crenu	Priorité	1
EPCI	CC des deux Vallées Vertes	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Compatibilité PDM 2016-2022	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Crenu (25)		
CONTEXTE			
Localisation			
			
Problèmes identifiés			
<p>Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par la Communauté de communes du Pays de Rougemont afin de réaliser un diagnostic du Crenu et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnement constatés.</p> <p>Cette étude a permis d'identifier et de prioriser les secteurs d'intervention. Compte tenu du contexte local, les travaux consistent essentiellement à permettre une diversification des faciès par l'apport de matériaux. La mise en place de micro-seuils et d'éléments grossiers contribueront également à cette diversification tout en permettant une réhausse de la nappe d'accompagnement. Un travail sur la ripisylve est également prévu.</p> <p>Les premiers travaux ont été réalisés sur les tronçons 3 et 4 au niveau de Rognon. Les travaux sur les tronçons 9 et 10 intègrent notamment le seuil d'Avilley avec les 2 ponts en amont (rue de la tuilerie et pont de la rue de Tallans RD26). L'étude doit permettre de déterminer s'il est possible de déraser ou d'araser le seuil, et constitue une aide à la décision.</p> <p>Le tronçon T11, correspondant à la confluence du ruisseau, répond à une mesure compensatoire et pourra être engagé à la suite des tronçons 9 et 10.</p> <p>Les tronçons 6 et 8 nécessitent actuellement plus de précisions afin de permettre un itinéraire technique et des décisions politiques éclairées. Une étude sera donc engagée.</p>			
Objectifs			
<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme de travaux Suivi du cours d'eau après travaux 			
Conditions d'exécution			
<ol style="list-style-type: none"> Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau DIG 			
Indicateurs d'efficacité			
<ol style="list-style-type: none"> Linéaire de cours d'eau restauré 			
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF			
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etudes complémentaires	60 000	72 000
2.	Tronçons 9, 10	130 000	156 000
3, 4.	Tronçon 11 (confluence)	155 000	186 000
5.	Travaux T6,8	200 000	240 000
	AMO	20 000	20 000
Total		565 000	674 000

Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD 25	Autre
	2021						
1,2,3,4	2022	357 500	20%	70%	5%	5%	
5	2023	207 500	20%	70%		10%	
		565 000	113 000,00 €	395 500,00 €	18 000,00 €	38 625,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4,5 : SMAMBVO							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	24
ME / TPCE	FRDR11952		
Cours d'eau	ruisseau de Gouhelans	Priorité	2
EPCI	CC des deux Vallées Vertes	Lancement	2023
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>Aucune mesure identifiée</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>ZRM4 : Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027 (absence de connaissance)</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du ruisseau de Gouhelans (Drigeon) (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau de Gouhelans est une masse d'eau de 12 km de linéaire, affluent direct de l'Ognon. Au-delà d'une connexion plutôt bonne avec l'Ognon sur sa partie médiane, ce cours d'eau exerce un rôle de frayère intéressant. Toutefois, plusieurs secteurs ont été dégradés morphologiquement par curage ou rectification.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	55 000	66 000
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux AMO	à définir 5 000	à définir 5 000
Total		60 000	71 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CD25	
	2021						
	2022						
1	2023	60 000	20%	50%	15%	15%	
		60 000	12 000,00 €	30 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

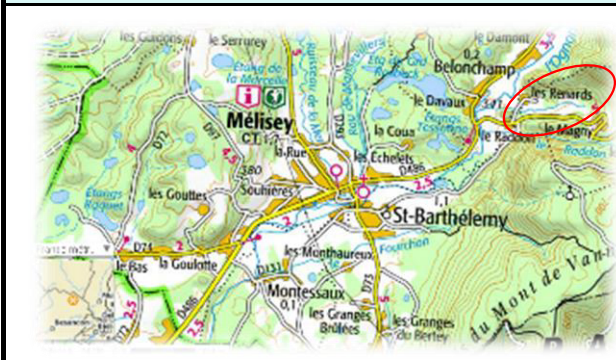
1 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	26
ME / TPCE	FRDR664		
Cours d'eau	L'Ognon de sa source au Fourchon	Priorité	1
EPCI	CC des 1000 étangs	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
Compatibilité PDM 2016-2022	MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau MIA302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau des Renards (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau des Renards (également appelé ruisseau de la Combe) est un petit affluent de l'Ognon (2km environ) situé en rive gauche sur les communes de Fresse et Belonchamp en Haute Saône. Toute la partie apicale de ce ruisseau fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des biotopes de l'Ecrevisse à pieds blancs et des espèces associées. Plusieurs busages permettant le franchissement du cours d'eau ont été identifiés comme des obstacles à la montaison de la faune piscicole et l'accès aux zones de fraie, le rétablissement de la continuité écologique est un enjeu majeur pour ce ruisseau pépinière. D'autre part, le ruisseau a été modifié et rectifié suite à la création du chemin en rive droite. L'objectif est donc de permettre une amélioration du fonctionnement global du ruisseau par une restauration morphologique de la partie aval.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains
3. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Linéaire restauré
3. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	37 500	45 000
2.	Dossier loi sur l'eau	5 000	6 000
3.	Programme de travaux + maîtrise d'œuvre	150 000	180 000
4.	Suivi après travaux	5 000	6 000
	AMO	2 500	2 500
Total		200 000	239 500

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO*	AERMC	CR BFC	CD 70	
	2021						
1, 2	2022	42 500	20%	30%	50%	0%	
3, 4,	2023	157 500	20%	30%	25%	25%	
		200 000	40 000,00 €	60 000,00 €	60 625,00 €	39 375,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

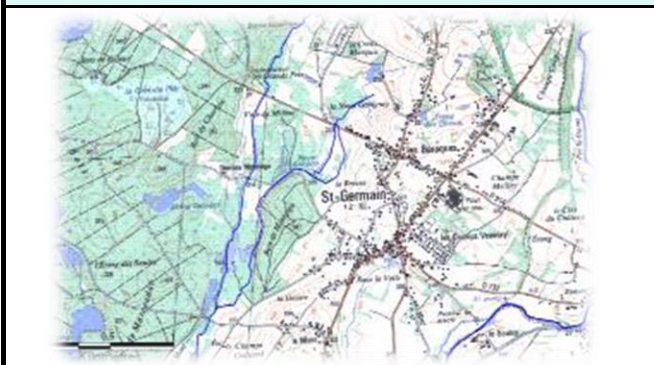
1,2,3,4 : FDAAPPMA 70 ou SIBHVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	27
ME / TPCE	FRDR11491		
Cours d'eau	Ruisseau de la Noue Armand (70)	Priorité	1
EPCI	CC du Pays de Lure	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<p>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</p> <p>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</p> <p>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</p>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<p>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</p> <p>ZRM2 : Pression traitée par une mesure concernant une autre pression sur la même ME</p>		
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Notre Dame (70)		

CONTEXTE

Localisation



Contexte

Le ruisseau dit "de la Noue Armand", est un affluent du ruisseau de Notre Dame avec lequel il forme la masse d'eau "ruisseau du Picot" qui lui-même conflue avec la Reigne à l'aval de Lure. Ce ruisseau présente un enjeu fort vis à vis de la faune piscicole et astacicole (présence de l'Ecrevisse à pieds blancs, de la Truite fario et de la Lamproie de Planer).

A ce titre, la Noue Armand fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des biotopes de l'Ecrevisse à pieds blancs et des espèces associées.

Certains tronçons de ce cours d'eau ont subi des curages et des rectifications n'offrant plus de zones de frayères pour la truite, il est donc envisagé de redonner à ces secteurs des capacités d'accueil pour la faune aquatique (recharge sédimentaire).

Le ruisseau est actuellement désigné parmi les mesures compensatoires liées à la création de la ligne LGV. Ces travaux sont réalisés sous MOE du SIBHVO.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Concertation avec les propriétaires riverains
2. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau
3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	réalisé	réalisé
2.	Définition du programme d'actions	réalisé	réalisé
3.	Programme de travaux secteur A	100 000	120 000
4.	Programme de travaux secteur B	200 000	240 000
5.	Suivi après travaux	10 000	12 000
	AMO	5 000	5 000
Total		315 000	257 000

Plan de financement et clé de répartition

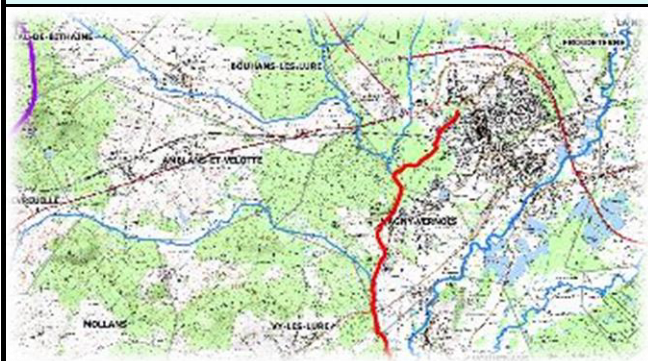
Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
		MO	AERMC**	CR BFC	CD 70**	SNCF*
2021						0%

3,4	2022	304 250		16%		10%	74%
5	2023	10 750					100%
		315 000	- €	50 000,00 €	- €	30 000,00 €	235 000,00 €
Maîtrise d'ouvrage							
3,4,5 : SIBHVO							
Conditions d'aides							
* Fonds privés (204 250 euros sur le programme 2022 et 10 750 euros sur le programme 2023)							
**assiette de l'AE RMC et du CD25 de 100 000 euros sur le programme de travaux 2022							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	28
ME / TPCE	FRDR663		
Cours d'eau	Reigne	Priorité	3
EPCI	CC du Pays de Lure	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration de la Reigne (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La Reigne est un cours d'eau de 6 km drainant un bassin versant important. Sur son parcours, elle reçoit les eaux du Picot et du Razou. Son linéaire, relativement urbanisé subit les altérations liées au développement d'activités historiques du bassin versant de Lure. On constate notamment une pollution par les micropolluants se concentrant de façon importante sur certains secteurs. Ses affluents ont d'autre part subi de nombreuses altérations morphologiques. D'autre part, l'urbanisation exerce une pression non négligeable par l'intermédiaire des différents rejets et de l'imperméabilisation des sols.

Le bassin versant, en raison des nombreux affluents de la Reigne et de leur importance, devra être étudié dans son ensemble.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau intégrant les problématiques morphologiques et de qualité de l'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic et analyses qualité (métaux, produits phytosanitaires, indices biologiques)	130 000	156 000
2.	Programme de travaux	0	0
3.	Suivi après travaux	0	0
	AMO	13 750	13 750
Total		143 750	156 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
1	2022	143 750	20%	50%	30%	0%
	2023	0				
		143 750	28 750,00 €	71 875,00 €	43 125,00 €	- €

Maitrise d'ouvrage

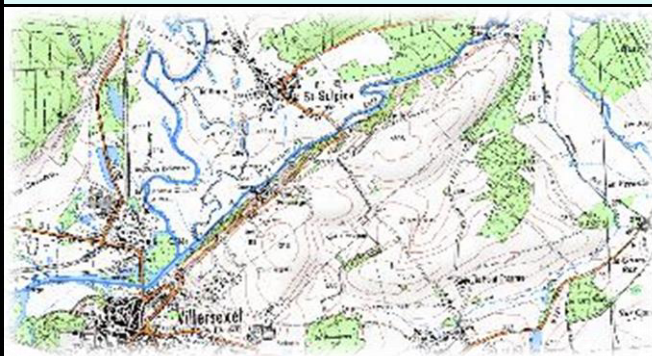
1,2,3 : SIBHVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	29
ME / TPCE	FRDR660		
Cours d'eau	Scey	Priorité	1
EPCI	CC du Pays de Villersexel	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du Scey (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Ce cours d'eau, d'un linéaire de plus de 19 km a été impacté par le passage de la LGV. La rivière souffre d'une qualité d'eau dégradée, amplifiée par des capacités d'autoépurations réduites. En effet, ce cours d'eau, naturellement peu courant, est encore perturbé en plusieurs points par des barrages de moulin (Granges la Ville, moulin de Remondans) qui uniformise le cours à l'amont ; ces entraves, ajoutées à la nature même du cours d'eau (peu courant) diminuent sensiblement ses capacités épuratrices. Des rectifications et curages sont ponctuellement rencontrés sur le linéaires et les berges globalement destabilisées.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Concertation avec les propriétaires riverains
2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau
3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
4. Gestion du foncier / changement occupation des sols (passage en patûre)

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	86 250	103 500
	AMO	3 750	3 750
Total		90 000	107 250

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
1	2022	90 000	20%	70%	5%	5%
	2023					
		90 000	18 000,00 €	63 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
						- €

Maîtrise d'ouvrage

1: SIBHVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	30
ME / TPCE	FRDR11698		
Cours d'eau	Peute vue	Priorité	2
EPCI	CC du Pays de Villersexel	Lancement	2023
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>ZRM4 : Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027 (morphologie)</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du Peute-vue (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau de Peute vue est dégradé par un plan d'eau sur le lit du cours d'eau. Il prend sa source sur la commune d'Abbenans dans le Doubs où il adopte le nom de Ruisseau de Bilbois. Il entre par la suite en Haute Saone au niveau de la commune de Fallon et devient le ruisseau de Peute-Vue peu après. La qualité morphologique du ruisseau est très dégradée sur sa partie aval. Son linéaire est en effet rectifié et recalibré sur une distance de près de 2 km dès l'amont de la ligne LGV. Juste en aval de Petit Magny, il alimente un grand étang artificiel. Il passe ensuite sous la D486 au carrefour des Chailles. Cet étang et le linéaire artificialisé du cours d'eau sont responsables d'importantes perturbations du ruisseau.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Concertation avec les propriétaires riverains
2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau
3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
4. Gestion du foncier / changement occupation des sols (passage en pâtûre)

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic AMO	56 250 3 750	67 500 3 750
Total		60 000	71 250

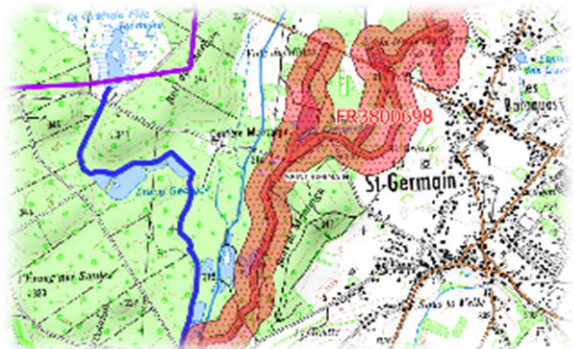

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
	2022					
1	2023	60 000	20%	50%	30%	
		60 000	12 000,00 €	30 000,00 €	18 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1 : SIBHVO

Conditions d'aides

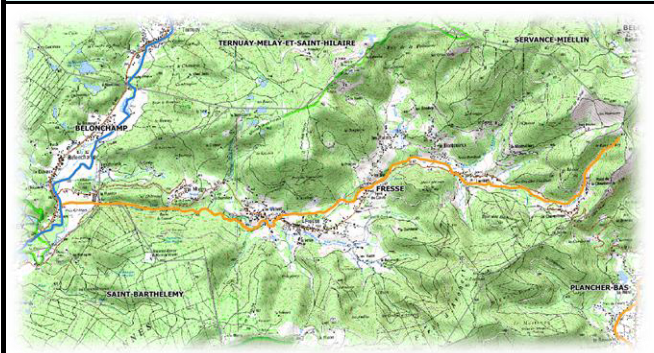
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	31
ME / TPCE	FRDR663			
Cours d'eau	Reigne		Priorité	2
EPCI	CC du Pays de Lure		Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée			
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du ruisseau de la Peute Noue (70)			
CONTEXTE				
Localisation				
				
Problèmes identifiés				
<p>Le ruisseau de la Peute Noue parcourt un linéaire de 2,5 km avant de confluer avec le ruisseau du Près Richard (Notre Dame) pour rejoindre par la suite la Reigne. Le cours d'eau naît à l'aval de la tourbière de la Grande Pile, classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR), et traverse une partie nommée la petite Pile, également en périmètre RNR. Sa confluence se situe à proximité immédiate de la Noue Armand, classée en APPB de l'écrevisse pattes blanches et de la truite fario.</p> <p>Ce petit cours d'eau forestier subit d'importantes pressions morphologiques et hydrologiques. Dès sa source, le linéaire apparait incisé et rectifié malgré les vestiges d'un ancien lit en rive droite, par la suite, malgré sa mise en dérivation, le cours d'eau est impacté par un ensemble d'étangs avant sa confluence.</p> <p>Une étude de Téléos, réalisée en 2017 et intégrant un diagnostic morphologique, fait état d'importants dysfonctionnements sur l'ensemble du linéaire. En raison de sa caractéristique de petit cours d'eau de tête de bassin versant, de l'intérêt qu'il représente et de facilités techniques et foncières, le CEN Franche Comté souhaite étudier les possibilités de restauration du cours d'eau sur le secteur situé en RNR (secteur de la Petite Pile).</p> <p>Cette étude pourra permettre de considérer l'intérêt de réhabiliter les busages amont, l'intervention sur le moine actuel n'étant pas remise en cause au regard des enjeux de biodiversité de la RNR que l'étude devra bien prendre en compte.</p> <p>Afin d'intégrer l'ensemble des caractéristiques du bassin versant, prendre en compte les souhaits des propriétaires situés à l'aval et estimer le mieux possible les bénéfices d'une restauration du secteur amont du ruisseau, celui-ci devra être étudié sur l'ensemble du linéaire.</p>				
Objectifs				
<ol style="list-style-type: none"> Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau Elaborer un programme d'actions Mise en œuvre du programme de travaux 				
Conditions d'exécution				
<ol style="list-style-type: none"> Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude Concertation avec les propriétaires riverains 				
Indicateurs d'efficacité				
<ol style="list-style-type: none"> Linéaire de cours d'eau restauré Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique 				
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF				
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.	
1.	Etude diagnostic	40 000	48 000	
2.	Programme de travaux	à définir	à définir	
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir	
	AMO	3 750	3 750	

Total				43 750	51 750	
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CD 70
	2021					
1	2022	43 750	0%	50%	50%	0%
	2023					
		43 750	- €	21 875,00 €	21 875,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : CEN						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	32
ME / TPCE	FRDR10671		
Cours d'eau	ruisseau le Raddon	Priorité	2
EPCI	CC des 1000 étangs	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration du Raddon (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le Raddon est un cours d'eau d'un linéaire de 10km. Ce cours d'eau de moyenne montagne traverse plusieurs bourgs sur lesquels il subit des pressions provoquées par les différentes activités du bassin. Plusieurs étangs se succèdent sur son linéaire et les différents affluents du Raddon. Il rencontre de plus des problématiques d'inondation.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise e œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	40 000	48 000
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir
	AMO	3 750	3 750
Total		43 750	51 750

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CD 70
	2021					
1	2022	43 750	20%	50%	30%	0%
	2023					
		43 750	8 750,00 €	21 875,00 €	13 125,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

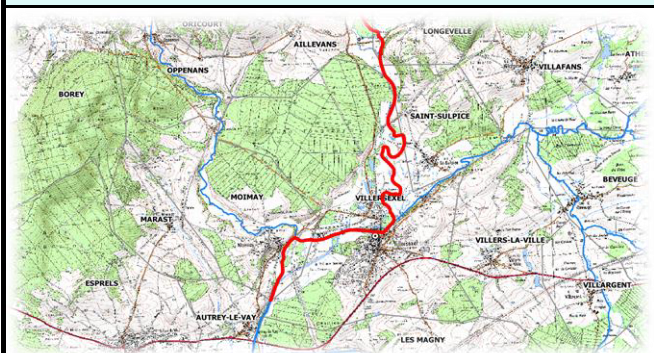
1,2,3 : SIBHVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	33
ME / TPCE	FRDR10671		
Cours d'eau	L'Ognon du Rahin au Lauzin	Priorité	2
EPCI	CC des 1000 étangs	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Avant-projet de restauration de l'Ognon de Longevelle à Autrey-le-Vay (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le tronçon de l'Ognon situé entre Longevelle et Autrey-le-Vay rencontre différentes problématiques liées aux activités et aux infrastructures développées historiquement sur le bassin versant. Ce linéaire de cours d'eau reste relativement enroché et plusieurs ouvrages posent des problèmes vis à vis de la continuité longitudinale et latérale du cours d'eau.

Le manque d'entretien du cours d'eau aboutit ponctuellement à une augmentation des risques d'inondation et à une détérioration de la qualité écologique du cours d'eau à l'instar d'attérissements ou d'embâcles récurrents en amont des ouvrages et de mauvaise connexion entre le lit de la rivière et ses milieux annexes.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Mise en œuvre du programme de travaux

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Concertation avec les propriétaires riverains

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau restauré
2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	40 000	48 000
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir
	AMO	6 250	6 250
Total		46 250	54 250

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CD 70
	2021					
1	2022	46 250	20%	50%	30%	0%
	2023					
		46 250	9 250,00 €	23 125,00 €	13 875,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : SIBHVO

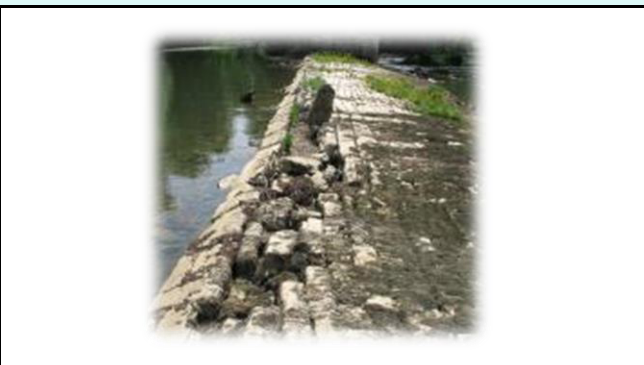
Conditions d'aides

**B2 : Rétablissement de la continuité écologique et
du transport sédimentaire**

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	1
ME / TPCE	FRDR656		Priorité	1
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2021
EPCI	CC du Pays Riolais	Grand Besançon Métropole	Code ROE	20156
Compatibilité PDM 2016-2020	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Compatibilité PDM 2021-2027	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chevroz (25) -ROE 20156*			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le barrage de Chevroz est en un état de dégradation avancé et n'a actuellement plus d'usage. L'état du parement amont est tel qu'en période d'étiage tout le débit de l'Ognon circule à travers l'ouvrage. Les vannes en rive gauche sont à l'abandon, colonisées par la végétation. Une mission de maîtrise d'oeuvre incluant l'étude de cinq scénarii (dont l'arasement total), la rédaction des dossiers réglementaires et les missions de suivi de chantier, a été engagée en 2014.

Objectifs

1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau
2. Rétablir le transit sédimentaire

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude de faisabilité
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).
2. Amélioration des faciès géomorphologiques en cas d'arasement

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude	38 000	45 600
2.	Dossier loi sur l'eau	5 000	6 000
3.	Travaux + maîtrise d'œuvre	400 000	480 000
4.	Suivi piscicole et sédimentaire	12 000	14 400
	AMO	15 000	15 000
Total		470 000	561 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CRFC	CD 70	CD 25
1,2,3,4	2021	470 000	20%	80%			
	2022						
	2023						
		470 000	94 000,00 €	376 000,00 €	- €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3,4 : Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon

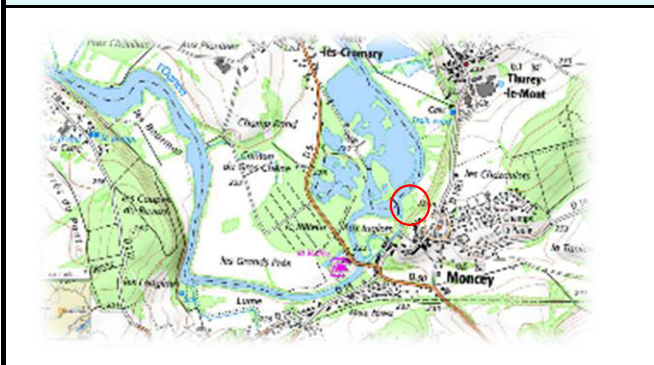
Conditions d'aides

* subvention attribuée en 1ere partie du contrat de rivière

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	2
ME / TPCE	FRDR656		Priorité	1
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2023
	Pas de classement au titre du L214-17 CE		Code ROE	20131
EPCI	Grand Besançon Métropole	CC du Pays Riolais		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25) - ROE 20131			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le barrage de Moncey se situe sur l'Ognon et constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole. Cet ouvrage est doté d'un canal en rive gauche qui a servi à alimenter une microcentrale qui n'est plus en activité aujourd'hui. Ce canal pourrait être aménagé et équipé afin de permettre le rétablissement de la continuité. Le SMAMBVO, propriétaire de l'ouvrage, souhaite engager la réflexion quant à la conception d'une passe à poissons utilisant le bois comme matière première afin de réduire les coûts.

Objectifs

1. Réaliser une étude préalable
2. Elaborer un programme d'actions
3. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole
4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	DLE	10 000	12 000
2.	Programme de travaux	80 000	96 000
3.	Suivi après travaux	5 000	6 000
	AMO	20 000	20 000
Total		115 000	134 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CD70	CD 25	FDAAPPMA
	2021						
	2022						
1,2,3,	2023	115 000	9%	70%	5%	6%	10%
		115 000	10 750,00 €	80 500,00 €	5 750,00 €	6 500,00 €	11 500,00 €

Maitrise d'ouvrage

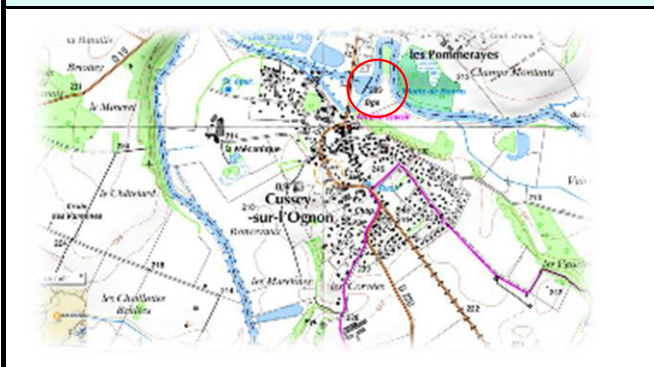
1,2,3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	3
ME / TPCE	FRDR656		Priorité	1
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2023
	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 2		Code ROE	20177
EPCI	Grand Besançon Métropole	CC du Pays Riolais		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey-sur-l'Ognon (25) - ROE 20177			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

L'ouvrage de Cussey-sur-l'Ognon est un ouvrage situé sur le tronçon de l'Ognon classé en liste 2. Son état général est jugé bon. Il se situe en amont du pont de la D3. Cet ouvrage alimente le canal d'un moulin. Il représente un obstacle infranchissable pour la faune piscicole. Aujourd'hui, l'ouvrage (propriété du SMAMBVO) n'a plus d'usage.

Objectifs

Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Validation technique de l'AFB concernant le dispositif de franchissement piscicole
4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	25 000	30 000
2.	Travaux (selon scénario choisi)	350 000	420 000
3.	Suivi piscicole et sédimentaire	10 000	12 000
	AMO	15 000	15 000
Total		400 000	477 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRBFC ou FAEDER	CD 25
	2021					
	2022					
1,2,3	2023	400 000	20%	50%	30%	
		400 000	80 000,00 €	200 000,00 €	120 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon

Conditions d'aides

* pas d'aides si usage économique associé à l'ouvrage (production hydroélectrique)

** pas d'aides en cas de maîtrise d'ouvrage privée

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	4
ME / TPCE	FRDR656		Priorité	1
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2022
EPCI	CC du Val Marnaysien		Code ROE	11618 / 11615
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i> <i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>			
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>			
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chenevrey (70) - Courchapon (25) - ROE 11618 / 11615*			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Ce barrage est composé de deux parties: L'une sur la commune de Chenevrey-Morogne en amont et l'autre sur celle de Courchapon en aval. Cet ouvrage est équipé sur partie aval d'une microcentrale exploitée par le Syndicat des eaux de Courchapon. Le seuil amont est très dégradé et va faire l'objet d'une restauration et d'un équipement de franchissement piscicole type passe à bassins successifs.

Objectifs

1. Réhabiliter l'ouvrage amont
2. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau en réalisant une passe à poissons

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole
3. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Mission de maîtrise d'œuvre (Avant-projet détaillé, dossiers règlementaires, suivi des travaux,...)	réalisé	réalisé
2.	Travaux (selon scénario choisi)	400 000	480 000
3.	Suivi piscicole et sédimentaire	10 000	12 000
	AMO	15 000	15 000
Total		425 000	507 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CD 70	CD 25*
	2021						
2, 3	2022	425 000	20%	80%			
	2023						
		425 000	85 000,00 €	340 000,00 €	- €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

* subvention attribuée en 1ere partie du contrat de rivière

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	5
ME / TPCE	FRDR660		Priorité	2
Cours d'eau	Ruisseau de Clairegoutte (affluent Rognon/Scey)		Lancement	2022
EPCI	CC Rahin et Chérimont		Code ROE	105 856
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70) - ROE 105 856			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

L'étang de Clairegoutte est disposé en barrage sur le ruisseau du même nom et provoque de ce fait une rupture dans la continuité écologique. Il agit comme un piège à sédiments et comme un obstacle infranchissable pour la faune dulçaquicole et en particulier la faune piscicole avec la présence de populations autochtones de Truites fario. La réalisation d'une étude permettant d'appréhender la composante hydraulique liée à la vidange sera menée en parallèle, en particulier pour prendre en compte les impacts vis à vis des inondations et des captages d'eau potable.

Objectifs

1. Réaliser une étude hydraulique
2. Restaurer la continuité piscicole en procédant à l'effacement du plan d'eau et au retrait de la digue

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude hydraulique
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).
2. Amélioration des faciès géomorphologiques après effacement

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude hydraulique	15 000	18 000
2.	Programme de travaux	258 951	310 741
3.	Suivi après travaux	25 000	30 000
	AMO	3 750	3 750
Total		302 701	362 491

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
1,2,3,	2022	302 701	20%	50%	30%	0%
	2023					
		302 701	60 540,20 €	151 350,50 €	90 810,30 €	- €

Maitrise d'ouvrage

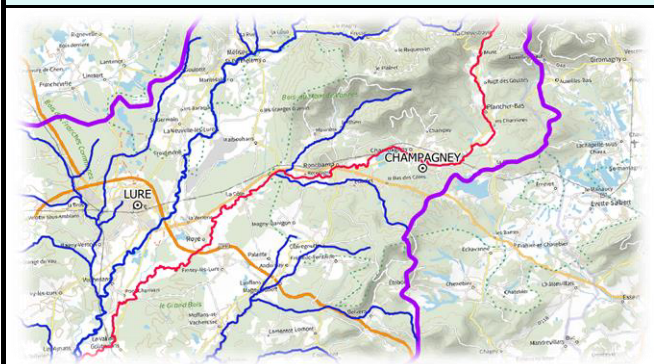
1,2,3 : Fédération de Pêche de Haute Saône

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	6
ME / TPCE	FRDR661		Priorité	2
Cours d'eau	Le Rahin		Lancement	2022
EPCI	Pas de classement au titre du L214-17 CE		Code ROE	cf. ci-dessous
	CC du Pays de Lure	CC Rahin et Chérimont		
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i> <i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>			
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i> <i>RES601 : Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation</i>			
Intitulé du Projet	Etude espace de bon fonctionnement du Rahin			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Très contraint latéralement, les évolutions du Rahin au sein de son espace de bon fonctionnement ont tendance à impacter les activités locales. Les aléas d'inondations sont importants dans la vallée et touchent essentiellement les communes de Romchamp et Champagny. Plusieurs systèmes de protection latéraux ont été érigés sur ses berges tels que des merlons de lutte contre les inondations ou des enrochements des berges. Aussi, l'étude vise à analyser les possibilités de désenrochement dans l'objectif d'augmenter l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau et ainsi diminuer la force et la fréquence des inondations.

Objectifs

Lancer une étude ayant pour objectif l'identification et la qualification des protections de berges ainsi que l'analyse des possibilités de réduction des aléas inondation.

Conditions d'exécution

1. Concertation avec les collectivités
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Réalisation de l'étude

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	25 000	30 000
2.	Programme de travaux (phase 2)	0	0
3.	Suivi après travaux	0	0
	AMO	3 750	3 750
Total		28 750	33 750

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRFC	CD 70
1	2021					
	2022	28 750	20%	70%	10%	0%
	2023					
		28 750	5 750,00 €	20 125,00 €	2 875,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

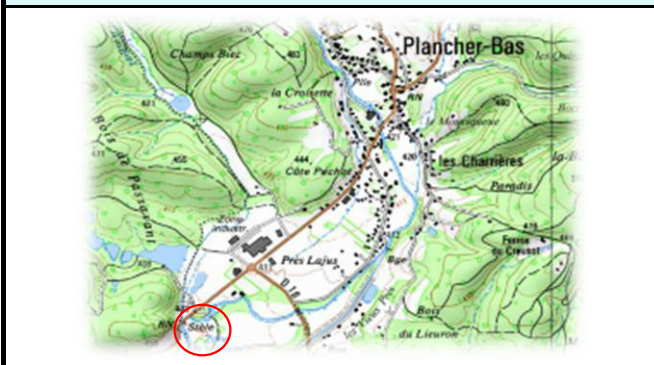
1,2,3 : Syndicat intercommunal d'aménagement de la haute vallée de l'Ognon

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	7
ME / TPCE	FRDR661	Priorité	1
Cours d'eau	Le Rahin	Lancement	2022
	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2	Code ROE	58283
EPCI	CC Rahin et Chérimont		
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i> <i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i> <i>RES601 : Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation</i>		
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Plancher-Bas/Champagney (70)- ROE 58283		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le barrage dit "du Général Brosset" se situe sur le Rahin (classé en liste 1 et 2), sur la commune de Champagney. Il constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole avec une chute de près de 1,8 m. Cet ouvrage présente un état de dégradation avancé (radier dégradé et vannages hors d'usage) et n'a, par conséquent, plus d'usage.

La réflexion quant à son arasement éventuel devra prendre en compte les enjeux liés à la RD 4 et ceux liés au ruisseau des Près d'Ambiez (cf. FA B2-7), affluent situé à l'amont immédiat de l'ouvrage.

L'état de conservation de l'ouvrage est très mauvais et sa conception est étroitement liée la voie routière qui s'appuie sur le remous solide de l'ouvrage. L'ensemble du barrage présente un risque important d'effondrement en cas de crue, entraînant une baisse du niveau d'eau ainsi qu'une incision locale du cours d'eau au droit de la RD 4 qui aurait pour conséquence de fragiliser l'assise de la RD 4 et augmenter le risque pour l'infrastructure tout en déconnectant le ruisseau des près d'Ambiez.

Objectifs

1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau
2. Rétablir la continuité entre le Rahin et son affluent
3. Prise en compte de la RD 4

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique.
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.
3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.

Indicateurs d'efficacité

1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Dossier loi sur l'eau	5 000	6 000
2.	Programme de travaux + maîtrise d'œuvre	180 000	216 000
3.	Suivi piscicole et sédimentaire	12 000	14 400
	AMO	15 000	15 000
Total		212 000	251 400

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC**	CRFC	CD 70	
	2021						
1,2,3,	2022	212 000	20%	50%	5%	25%	
	2023						
		212 000	42 400,00 €	106 000,00 €	10 600,00 €	53 000,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : SIBHVO/CD70							
Conditions d'aides							
* étude commune à la fiche action B2-8 ; ** sous réserve des possibilités de financement réglementaires							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	8
ME / TPCE	FRDR661	Priorité	1
Cours d'eau	Ruisseau des Prés d'Ambiez (Affluent Rahin)	Lancement	2022
EPCI	CC Rahin et Chérimont	Code ROE	-
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i> <i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines</i> <i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)</i> <i>RES601 : Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation</i>		
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau des Prés d'Ambiez est un affluent du Rahin qui conflue avec ce dernier une centaine de mètres à l'amont d'un ouvrage infranchissable pour la faune piscicole, le barrage dit "du Général Brosset" entre les communes de Champagny et Plancher-Bas (cf. FA B2-3). La remontée des poissons dans ce ruisseau depuis le Rahin est bloquée par un ouvrage lié au franchissement routier de la RD 4 qui crée une chute de plusieurs dizaines de cm.

De plus, plusieurs busages permettant le franchissement du cours d'eau apparaissent également comme mal positionnés et provoquent des obstacles à la montaison de la faune piscicole et à l'accès aux zones de fraie, d'excellente qualité sur ce ruisseau.

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Concertation avec les propriétaires riverains
4. Réalisation de la fiche-action B2-3

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic*	0	0
2.	Dossier loi sur l'eau	2 500	3 000
3.	Programme de travaux + maîtrise d'œuvre	50 000	60 000
4.	Suivi après travaux	10 000	12 000
	AMO	1 250	1 250
Total		63 750	76 250

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021	0				
1,2,3,4	2022	63 750	20%	50%	5%	25%
	2023	0				
		63 750	12 750,00 €	31 875,00 €	3 187,50 €	15 937,50 €
						- €

Maîtrise d'ouvrage
1,2,3,4 : Syndicat d'aménagement de la Haute vallée de l'Ognon
Conditions d'aides
* étude commune à la fiche action B2-7

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	9
ME / TPCE	FRDR661	Priorité	1
Cours d'eau	Le Rahin	Lancement	2022
EPCI	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2 CC Rahin et Chérimont	Code ROE	7228
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau ZRM3 : Pression traitée dans un cycle précédent - en attente de réaction du milieu		
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagny (70) - ROE7228		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

L'ouvrage se situe en amont de Champagny et présente une hauteur de chute de 2 m sur une longueur de 20 m environ. Cet ouvrage est totalement infranchissable pour l'intégralité de la faune piscicole présente dans le Rahin. Du point de vue sédimentaire, cet ouvrage semble totalement transparent. Cet ouvrage n'a plus d'usage puisque le canal d'amenée est en grande partie remblayé et n'est plus alimenté que partiellement sur les 200 premiers mètres avant de retourner au Rahin. Possibilité de créer une échancrure au milieu de l'ouvrage pour le rendre transparent.

Objectifs

1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Validation technique de l'OFB concernant le dispositif de franchissement piscicole
4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	20 000	24 000
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux AMO	à définir 4 250	à définir 4 250
Total		24 250	28 250

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70
	2021					
1	2022	24 250	30%	50%		20%
	2023					
		24 250	7 275,00 €	12 125,00 €	- €	4 850,00 €

Maitrise d'ouvrage

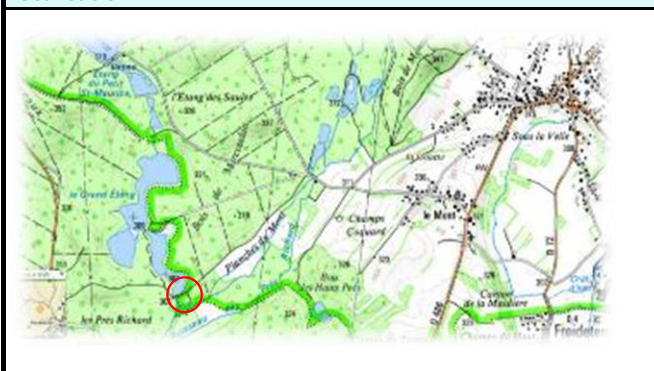
- 1: SIBHVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	10
ME	FRDR663	Priorité	1
Cours d'eau	Ruisseau de Notre Dame (Affluent Reigne)	Lancement	2022
EPCI	Pas de classement au titre du L214-17 CE	Code ROE	103511
	CC du Pays de Lure		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70) - ROE 103511		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau de Notre Dame, qui conflue avec la Reigne à l'aval de Lure, est un ruisseau dont les enjeux sont forts vis à vis de la faune piscicole et astacicole (présence de l'Ecrevisse à pieds blancs, de la Truite fario, de la Lamproie de Planer). Ce cours d'eau traverse un bassin versant occupé essentiellement de boisements et de prairies.

La partie apicale de ce cours d'eau est concernée par la présence de nombreux étangs qui provoquent l'interruption de la continuité écologique. A la sortie du "grand étang", un passage busé à la sortie d'une digue créé un obstacle à l'écoulement.

Objectifs

- Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
- Elaborer un programme d'actions conduisant à l'effacement du plan d'eau et au retrait de la digue

Conditions d'exécution

- Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
- Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.
- Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.

Indicateurs d'efficacité

- Linéaire de cours d'eau décloisonné
- Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	10 000	12 000
2.	Dossier loi sur l'eau	5 000	6 000
3.	Programme de travaux	47 500	57 000
4.	Suivi après travaux	15 000	18 000
	AMO	2 500	2 500
Total		80 000	95 500

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO*	AERMC	CRFC	CD 70	SNCF réseau
	2021						
1	2022	10 500	25%	70%		5%	
2,3,4,	2023	69 500	20%	70%		10%	
		80 000	16 525,00 €	56 000,00 €	- €	7 475,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

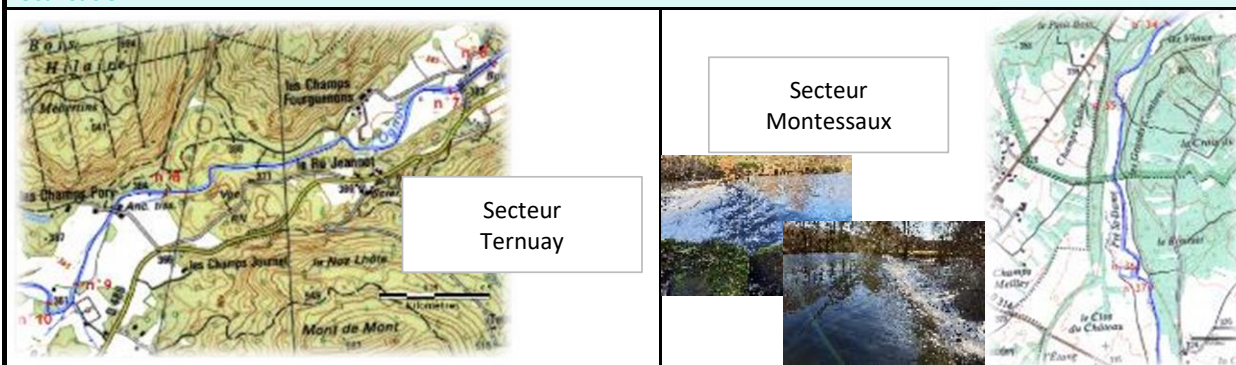
1,2,3,4 SIBHVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	11
ME / TPCE	FRDR662		Priorité	1
Cours d'eau	Ognon de sa source au Fourchon, l'Ognon du Fourchon au Rahir		Lancement	2022
EPCI	Ouvrages situés sur un tronçon classé en Liste 1		Code ROE	cf. ci-dessous
	CC du Pays de Lure	CC des 1000 étangs		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Intitulé du Projet	Restauration de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon : Secteurs tests restauration continuité			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Dans le cadre du premier contrat de rivière Ognon, une étude dite « zoomée » sur le maintien des ouvrages de la haute vallée de l'Ognon a été réalisée en par le cabinet Poyry.

Cette étude, dont l'objectif principal était de définir une stratégie d'intervention sur ces ouvrages, a permis d'identifier deux secteurs « test » pour le rétablissement de la dynamique alluviale par l'effacement d'un certain nombre d'ouvrages transversaux.

Ces deux secteurs test sont :

- Secteur 1 : de l'aval du saut de l'Ognon à l'amont de Ternuay (5 ouvrages : ROE 9830 à 9834)
- Secteur 2 : entre Montessaux et la Nouvelle les Lure (4 ouvrages : ROE 58248, 9961, 9962, 9963)

Des travaux ont été effectués par la fédération de pêche de Haute Saone sur le Ru Jeannot. Les secteurs de la Côte

L'ensemble des ouvrages n'a pas encore pu être traité. Le SIBHVO souhaite poursuivre les actions sur le secteur de la Nouvelle et engager la réflexion sur le secteur de Ternuay. Il s'agira donc sur ce secteur d'engager une étude visant à la réalisation d'un avant projet de restauration de la continuité écologique

Objectifs

Lancer une étude d'avant projet de restauration de la continuité écologique

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique.
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	40 000	48 000
2.	Programme de travaux (phase 2)	30 000	36 000
3.	Suivi après travaux	10 000	12 000
	AMO	10 750	10 750
Total		90 750	106 750

Plan de financement et clé de répartition

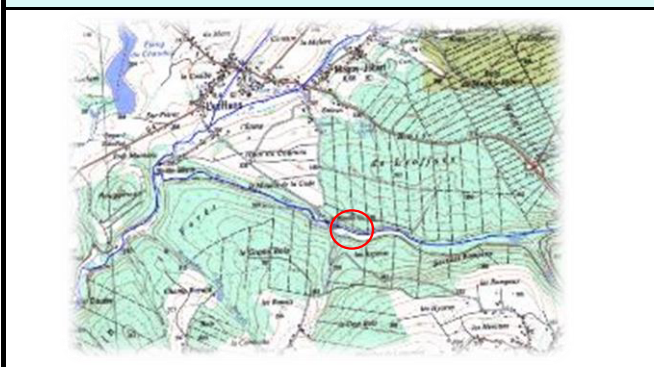
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC*	CD 70
	2021					
1	2022	46 250	20%	70%	10%	0%
2,3,	2023	44 500	20%	70%	10%	0%

	90 750	18 150,00 €	63 525,00 €	9 075,00 €	- €	- €
Maitrise d'ouvrage						
1,2,3 : SIBHVO						
Conditions d'aides						
* taux applicable si arasement						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	12
ME / TPCE	FRDR10596	Priorité	2
Cours d'eau	Ruisseau le Fau	Lancement	2022
EPCI	Pas de classement au titre du L214-17 CE	Code ROE	-
	CC du Pays de Lure		
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques</i> <i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i> <i>MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique</i>		
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau du Fau est un affluent rive gauche du Sacey d'une longueur de 10 km environ, avec un bassin versant majoritairement forestier de 25 km².

Ce cours d'eau, d'une qualité physique globalement satisfaisante, présente un problème de rupture de la continuité écologique due à la présence d'un ouvrage transversal dont le rôle est d'alimenter le moulin du Fau. Aujourd'hui abandonné, l'ouvrage n'a plus d'usage.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic de l'ouvrage et du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Validation technique de l'OFB concernant le dispositif de franchissement piscicole
4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	20 000	24 000
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	5 000	5 000
	AMO	5 000	5 000
Total		30 000	34 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70	privé
	2021						
1	2022	30 000	20%	50%	15%	15%	
	2023						
		30 000	6 000,00 €	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : SIBHVO

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	14
ME / TPCE	FRDR11171	Priorité	2
Cours d'eau	Ognon de sa source au Fourchon	Lancement	2021
EPCI	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1	Code ROE	9945
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA303 : Coordonner la gestion des ouvrages		
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de la vanne levante du ruisseau de Mansevillers à Mélisey (70) - ROE 9945		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Cet ouvrage se situe au cœur du bourg de Mélisey, à la confluence entre l'Ognon et le ruisseau de Mansevillers, sur un tronçon classé liste 1. Il a été conçu pour alimenter un canal qui traverse le bourg. Toutefois, en période de hautes eaux, la gestion de l'ouvrage ne peut être effectuée correctement.

Cet ouvrage constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole dans un secteur représentant un enjeu fort notamment pour la Truite fario. Ingénierie 70 est actuellement en charge de la maîtrise d'oeuvre de restauration.

L'objectif est de mécaniser l'ouvrage afin de faciliter la gestion de cet ouvrage de régulation des débits.

Objectifs

1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique.
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.
3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.
4. Intégrer une étude sur l'intérêt socio-historique de l'ouvrage et les implications paysagères du projet.

Indicateurs d'efficacité

1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	30 000	36 000
2.	Programme de travaux	10 000	12 000
3.	Suivi après travaux	0	0
	AMO	5 000	5 000
Total		45 000	53 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRBFC	CD 70
1	2021	32 500	100%	0%	0%	
2	2022	12 500	100%	0%	0%	
	2023					
		45 000	45 000,00 €	- €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : SIBHVO

Conditions d'aides

* Région n'intervient que sur les opération de restauration de la continuité

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	15
ME	FRDR664	Priorité	1
Cours d'eau	Ruisseau de Mansevillers (Affluent Ognon)	Lancement	2022
EPCI	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1	Code ROE	-
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA303 : Coordonner la gestion des ouvrages		
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le ruisseau de Mansevillers est un affluent situé en rive droite de l'Ognon sur les communes de Ternuay et Belonchamp en Haute Saône. Ce cours d'eau, d'une longueur de 8,7 km, a subi d'importantes perturbations morphologiques au travers notamment de son cloisonnement par des ouvrages et/ou étangs. La restauration de la continuité écologique sur ces chevelus de tête de bassin constitue un axe de travail déterminant dans l'atteinte du bon état (voire du très bon état) pour ces hydrosystèmes à haute valeur écologique, notamment pour certaines espèces patrimoniales telles que la Truite fario, le Chabot la Lamproie de Planer. L'ouvrage ciblé se situe sur un ancien étang qui n'a plus d'usage actuellement.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions conduisant à l'effacement du plan d'eau
3. Mise e œuvre du programme d'actions

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Intégrer les milieux humides et la cartographie des habitats Natura 2000 dans la réflexion.
4. Concertation avec les propriétaires riverains
5. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic + DLE	51 000	61 200
	AMO	2 500	2 500
Total		53 500	63 700



Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO*	AERMC	CRFC	CD 70
	2021					
1	2022	53 500	20%	50%	30%	0%
	2023					
		53 500	10 700,00 €	26 750,00 €	16 050,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2 : Fédération de pêche de Haute Saône ou SIBHVO

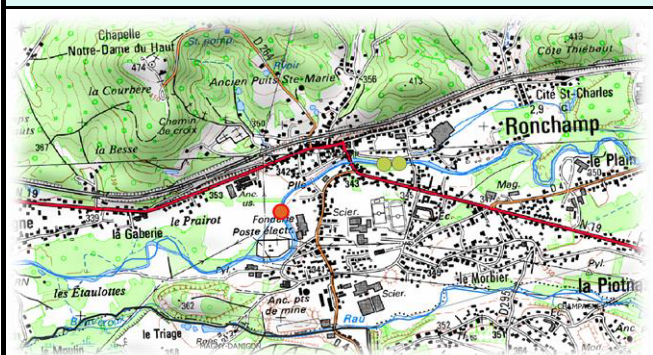
Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	16			
ME / TPCE	FRDR661		Priorité	1			
Cours d'eau	Le Rahin		Lancement	2022			
EPCI	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2		Code ROE	7156			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) RES601 : Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" (70) - ROE7156						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
<p>L'ouvrage se situe au cœur du bourg de Plancher les Mines, en amont immédiat de l'usine Serero aluminium (propriétaire) dans un secteur occupé par des habitations. Suite à une visite des services de l'état en 2012, le propriétaire n'a pas manifesté de refus d'intervention concernant une action de restauration de la continuité sur ce seuil dont l'usage actuel est inconnu.</p> <p>L'ouvrage présente une hauteur de chute de 1,95 m sur une longueur de 15 m. Cet ouvrage est totalement infranchissable pour l'intégralité de la faune piscicole présente dans le Rahin. Cependant, cet ouvrage n'entrave pas la continuité sédimentaire.</p>							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		18 000	21 600			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		à définir	à définir			
	AMO		4 250	4 250			
Total			22 250	25 850			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70*	serero
	2021						
1	2022	22 250	0%	50%	30%		20%
2, 3	2023						
		22 250	- €	11 125,00 €	6 675,00 €	- €	4 450,00 €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Maître d'ouvrage privé							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	17
ME / TPCE	FRDR664		Priorité	2
Cours d'eau	Rahin		Lancement	2022
EPCI	Ouvrage situé sur un tronçon classé en liste 1 et liste 2		Code ROE	76312
	CC Rahin et Chérimont			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) RES601 : Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation			
Intitulé du Projet	Dérasement seuil de la centrale EDF à Ronchamp (70) - ROE 76312			

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

La microcentrale constitue un ouvrage bloquant la continuité sur le cours d'eau le Rahin à Ronchamp. Historiquement ce seuil avait pour objet d'alimenter des canaux d'irrigation des parcelles agricoles alentours. L'ouvrage est actuellement dégradé et sans usage. Une première visite du site a été effectuée par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute Saône et la DDT 70.

Objectifs

1. Réaliser une étude diagnostic de l'ouvrage et du cours d'eau
2. Elaborer un programme d'actions
3. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire

Conditions d'exécution

1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole
4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'efficacité

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude diagnostic	17 000	20 400
2.	Programme de travaux	à définir	à définir
3.	Suivi après travaux	à définir	à définir
	AMO	8 750	8 750
Total		25 750	29 150

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CD 70	EDF
	2021						
1	2022	25 750		50%	30%		20%
2, 3,	2023						
		25 750	- €	12 875,00 €	7 725,00 €	- €	5 150,00 €

Maitrise d'ouvrage

1,2,3 : EDF

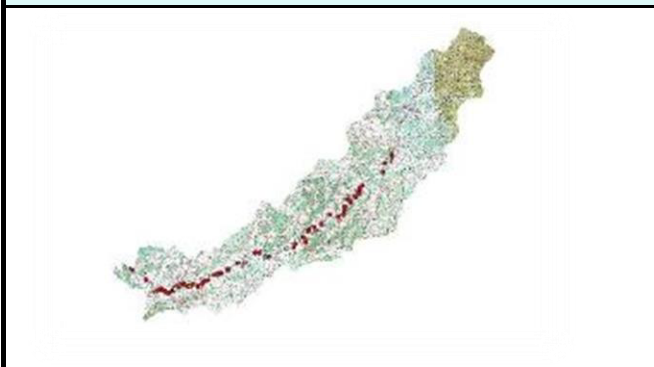
Conditions d'aides

B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	1
ME / TPCE	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025		
Cours d'eau	L'Ognon Basse Vallée, l'Ognon du Lauzin à la Linotte, l'Ognon du Rahin au Lauzin	Priorité	2
EPCI	Toutes	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide ZRM4 : Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027</i>		
Intitulé du Projet	Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Les aménagements et les activités ont profondément modifié la pente naturelle et le fonctionnement hydraulique de l'Ognon sur l'ensemble de son bassin versant. L'incision du lit mineur engendrée a « déconnecté » les annexes hydrauliques (bras morts, noues, ...) ou fortement réduit leur fréquence d'inondation. C'est pourtant cette fréquence d'inondation et la périodicité de ces événements qui déterminent le succès de reproduction d'une espèce emblématique de l'Ognon, le brochet. Ces milieux sont également souvent caractérisés par une diversité d'habitats élevée et permettent d'accueillir localement une biodiversité importante.

Objectifs

Cette fiche générique permet l'ajout de sites ou de projets non identifiés lors de la rédaction du contrat et qui pourraient émerger au cours des six années du contrat. A titre indicatif, nous prévoyons la réalisation éventuelle d'un site supplémentaire par année de contrat. Comme pour les autres projets, l'objectif principal est de rétablir la fonctionnalité du site, en particulier en tant que zone de frai pour le Brochet.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible des projets

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Travaux de restauration des échanges hydrauliques	14 000	16 800
2.	Travaux sur la végétation	5 000	6 000
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	3 000	3 600
	AMO	2 500	2 500
Total		24 500	28 900

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CD25/70/39	
	2021					
1,2,3	2022	24 500	20%	50%	30%	
	2023					
		24 500	4 900,00 €	12 250,00 €	7 350,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

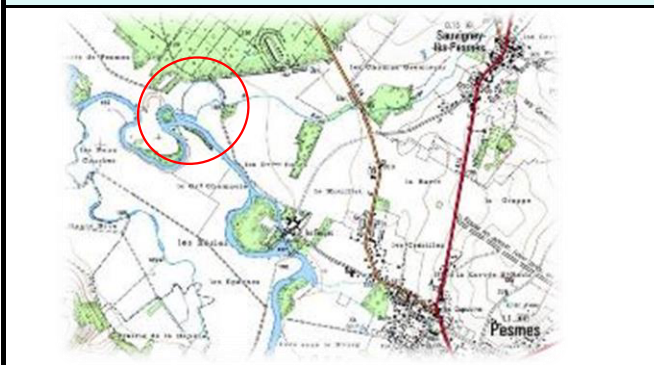
1,2,3 : SMAMBVO, Fédérations de pêche 25, 39

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	2
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	1-9
EPCI	CC Val de Gray	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) sur le lieu-dit du Prés des Essarts		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le site se compose de plusieurs annexes hydrauliques connectées entre elles lors d'événements de crues annuelles. L'annexe principale est alimentée toute l'année par le Bief Rouge par l'amont, entretenant ainsi un chenal "d'étiage" mais également le caractère humide du site. La partie aval de cette annexe est en connexion permanente avec l'Ognon et joue le rôle de zone de grossissement et de refuge lors des crues. L'ensemble du site est soumis à une forte pression de pâturage et de piétinement bovin. Des baissières connexes peuvent occasionnellement servir de zone de ponte mais sont actuellement dégradées. L'action est à rapprocher des travaux de restauration du bief rouge.

Objectifs

L'objectif principal de ce projet est de rétablir la fonctionnalité du site, en particulier en tant que zone de frai pour le Brochet. Il s'agit de rétablir les connexions entre les différents compartiments qui compose le site et l'Ognon et de préserver et favoriser la végétation héliophytique (ponte) par une mise en défens et le traitement de la végétation de ces secteurs.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Porter à connaissance, DLE	2 500	3 000
2.	Travaux de terrassement + végétation	23 000	27 600
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	3 000	3 000
	AMO	2 500	2 500
Total		31 000	36 100

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD	SNCF réseau
1,2,	2021	3 750					100%
3	2022	27 250					100%
	2023						
		31 000	- €	- €	- €	- €	31 000,00 €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	3
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	L'Ognon basse vallée	Priorité	3
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Suivi des travaux de restauration de zones humides sur la commune de Chevigny-sur-l'Ognon (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Situé dans le Bois des Fouchères sur la commune de Chevigny-sur-l'Ognon (25), le site se compose de trois anciens étangs forestiers en cascade alimentés par un ruisseau. Il n'existe actuellement plus d'usage de ces étangs et des échancrures ont été réalisées dans les anciennes digues afin de laisser libre cours au ruisseau. Les différents secteurs ont conservé leur caractère humide mais se comblent rapidement par la progression de la végétation ligneuse (aulnaie-saulaie).

Les travaux ont été réalisés en 2019 avec la mise en oeuvre de travaux de renaturation comprenant l'obstruction de drains, la création de mares ainsi que la réouverture du milieu. Ils ont permis la restauration des fonctionnalités hydrologiques de la zone humide, ainsi que la création d'habitats favorables aux espèces endémiques de ces milieux. Le suivi du site permettra d'évaluer leur effet.

Objectifs

1. Redynamiser le milieu en éclaircissant la végétation ligneuse et en augmentant les niveaux d'eau sur une plus longue période de l'année.
2. Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation forestière.
3. Favoriser la flore herbacée typique des zones humides et augmenter l'attrait pour les amphibiens.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Augmentation des niveaux d'eau sur le site et développement de la strate herbacée.

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Suivi et évaluation de l'efficacité des travaux	6 500	7 800
	AMO	2 500	2 500
Total		9 000	10 300

Plan de financement et clé de répartition

Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
		MO	AERMC	CD 25	SNCF RESEAU	CR BFC
2021	8 500				100%	
2022	250				100%	
2023	250				100%	
	9 000	- €	- €	- €	9 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : SMAMBVO

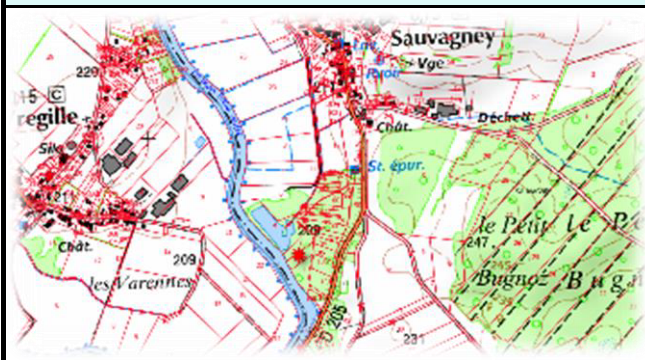
Conditions d'aides

* Acquisition par la commune en 2014

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	4
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	2
EPCI	CC du Val Marnaysien	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Création d'une mare sur la commune de Sauvagny (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le site se situe au niveau du lieu-dit "l'Isle Jardinet" sur la commune de Sauvagny (25).
Le site est situé à proximité immédiate d'un plan d'eau laissé par une ancienne gravière. La zone est recouverte de ligneux mais représente un secteur bien connecté à l'Ognon en période hivernale. Le site présente une vraie valeur floristique.

Objectifs

1. Retrouver la fonctionnalité du milieu en supprimant le système de drainage.
2. Ré-ouvrir le milieu afin de restaurer le cortège faunistique et floristique.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Acquisition du site afin de permettre la pérennité de la gestion du site.
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet, maintien de l'Agrion de mercure sur le site.

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Porté à connaissance faune/flore + bucheronnage	5 000	6 000
2.	Travaux de restauration	7 500	9 000
	AMO	5 000	5 000
Total		17 500	20 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CD25	SNCF réseau	
1	2021	7 500				100%	
2	2022	10 000				100%	
	2023						
		17 500	- €	- €	- €	- €	17 500,00 €

Maîtrise d'ouvrage

1,2, : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	5
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	1
EPCI	CC Jura Nord	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Thervay (39) lieu-dit des Iles de Balançon		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le site des Iles de Balançon se situe sur la commune de Thervay (39) à proximité du site de l'Abbaye d'Acey. Il est en connexion permanente avec l'Ognon par l'aval et sert également d'exutoire à un réseau de fossés dans sa partie amont. Le couvert boisé est dense et limite le développement de la strate herbacée sur l'ensemble du site. Les berges sont abruptes et la topographie du site favorise les zones de piègeages en période de décrue.

Objectifs

1. Favoriser les échanges hydrauliques entre les chenaux en eau permanente et le reste du site durant la période favorable à la reproduction du brochet (travaux sur les faciès des berges et pente des "zones de pontes").
2. Rajeunir la végétation en réalisant une ouverture du site pour favoriser le développement et la diversité des hélophytes et contenir l'envahissement des ligneux tout en gardant des zones de refuges et de grossissements pour la faune piscicole.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Travaux de terrassement	20 000	24 000
2.	Traitement de la végétation	2 500	3 000
3.	Création de 4 brèches pour faciliter la connexion	0	0
4.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800
	AMO	5 000	5 000
Total		29 000	33 800

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRBFC	CD 25
1, 2, 3, 4	2021	29 000	20%	50%	30%	
	2022					
	2023					
		29 000	5 800,00 €	14 500,00 €	8 700,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2, 3 : SMAMBVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	6
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	2
EPCI	CC Jura Nord	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Restauration de frayères lieu-dit les Anottes sur la commune de Pagney (39)		

CONTEXTE

Localisation

Localisation : au niveau de la confluence de l'Ognon avec la vèze d'Ougney



Source FD 59 / Fond :
IGN, S.R. an 25 /
Geoportail / Qgis



Problèmes identifiés

Le projet de restauration des frayères se situe en rive droite de l'Ognon sur la commune de Pagney (39), au lieu-dit les Anottes. Sur ce secteur, la vèze d'Ougney se jette dans l'Ognon.

Cette confluence est marquée par de profondes modifications morphologiques des cours d'eau. Le ruisseau de la Vèze, situé dans un contexte agricole, est profondément rectifié et incisé. Son fonctionnement s'apparente actuellement à un drain. L'Ognon, quant à lui, subit également un phénomène d'incision issu en partie par l'extraction ancienne et actuelle de matériaux en lit mineur et majeur. La connexion avec ces annexes hydrauliques est extrêmement difficile et ne se fait plus que durant de courtes périodes et à des niveaux d'eau remarquables.

Toutefois, le secteur n'est pas sans intérêt. En effet, les anciens méandres de l'Ognon et de la Vèze contribuent à l'inondation d'une partie de la prairie et forment des zones idéales pour le frai du brochet. Actuellement, la durée d'ennoiement et la connexion de ses sites ne permettent pas à l'espèce d'accomplir son cycle de reproduction. Des travaux de terrassement et d'aménagement pour reconnecter ces annexes et les rendre plus attractifs sont donc nécessaires.

Objectifs

Le remodelage des sites A et B permettra d'allonger la période d'ennoiement tout en garantissant la présence d'une végétation fraîchement submergée durant la période allant de février à fin avril. Des profondeurs d'eau de 20 à 80 cm doivent être recherchées. L'accès sur les sites de reproduction et les possibilités de retour des brochetons au cours d'eau sont des éléments limitants sur bon nombre de frayères à brochet.

En ce qui concerne le site A, l'accès se fait historiquement depuis la vèze d'Ougney. Or, au regard de la qualité physique du cours d'eau et de son incision importante (> 1 m), une reconnexion sans une restauration préalable du cours d'eau entraînera indubitablement un risque de drainage du site. Dans ce contexte, une des solutions consiste à créer un lit guide sinueux sur 50 m (70 cm de large) entre l'Ognon et la frayère potentielle connecté au module.

Pour le site B, des travaux de retalutage depuis la morte avoisinante assureront ces échanges.

Nb : Les deux sites se situent dans des prairies pâturées une partie de l'année. La divagation du bétail est susceptible de dégrader les berges et de colmater les fonds. Une gestion adaptée sur les sites avec la pose de clôtures et d'aménagement facilitant le passage du bétail est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des sites après restauration.

Les gains écologiques attendus sont:

- L'augmentation de la durée d'ennoiement des sites avec le chenal, ainsi que l'attractivité des sites
- L'augmentation de la durée de connexion et/ou la création d'une connexion entre les sites et l'Ognon

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration de la reproduction du brochet

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Diagnostic initial	9 000	10 800
2.	Tranche de travaux SITE A	7 700	9 240
3.	Mise en défens SITE A	3 600	4 320
4.	Tranche de travaux SITE B	7 200	8 640
5.	Mise en défens SITE B	2 000	2 400
6.	Gestion/entretien AMO	à définir 3 000	à définir 3 000
Total		32 500	38 400

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CD 39	CD25	CR BFC
	2021						
1	2022	10 000	20%	50%	30%	0%	
2,3,4,5,6	2023	22 500	20%	50%	30%	0%	
		32 500	6 500,00 €	16 250,00 €	9 750,00 €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1 : FDAAPPMA39 2,3,4,5,6 :FDAAPPMA 39 ou SMAMBVO*

Conditions d'aides

* Aucun investissement financier à la charge du SMAMBVO

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	7
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	2
EPCI	CC Jura Nord	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Restauration de la frayère des Peupliers à Vitreux (39)		

CONTEXTE

Localisation

Localisation : peupleraie en limite de l'Ognon et du bois de Vaudenay



Source : FD 39 // Fond : IGN, Scan 25 // Geoportail // Qgis



Problèmes identifiés

Le site à restaurer se situe en rive gauche d'un méandre de l'Ognon, sur une parcelle de peupliers au niveau de la commune de Vitreux à la limite du Bois de Vaudenay.

L'annexe hydraulique est alimentée en eau par une morte. Malgré une durée d'ennoiement importante, la connexion avec l'Ognon est rendue compliquée par la présence d'un bouchon à l'exutoire du site. De surcroît, l'attractivité de l'annexe pour le frai du brochet est peu propice. La configuration actuelle grandement impactée par la peupleraie ne garantit pas la présence d'une végétation fraîchement submergée qui constitue le support de ponte de l'espèce.

Le peuplier a des besoins en eau élevés, la présence d'une peupleraie dans un milieu humide, qui souffre d'une dégradation déjà importante est problématique. Un défrichement du site associé et des travaux de terrassement permettra de redynamiser le milieu, créant ainsi un site fonctionnel pour le frai du brochet et qui bénéficiera également à d'autres espèces (amphibiens, végétaux aquatiques...)

Objectifs

En premier lieu, le défrichage de la peupleraie paraît indispensable pour mener les travaux de terrassement. Cela permettra d'améliorer l'hydrologie du site tout en réduisant le comblement de l'annexe par les feuilles mortes. Une recolonisation du site par des essences arbustives adaptées (aulnes) est à favoriser.

Le remodelage du site permettra d'agrandir la surface en eau, d'allonger la période d'ennoiement tout en garantissant la présence d'une végétation fraîchement submergée durant la période allant de février à fin avril. Des profondeurs d'eau de 20 à 80 cm doivent être recherchées.

L'accès sur les sites de reproduction et les possibilités de retour des brochetons au cours d'eau sont des éléments limitants sur bon nombre de frayères à brochet. Une reconnexion via un retalutage sur 20 m depuis la morte avoisinante assurera ces échanges.

Les gains écologiques attendus sont :

- L'augmentation de la surface d'ennoiement du site avec le chenal, ainsi que l'attractivité des sites
- L'augmentation de la durée de connexion et/ou la création d'une connexion entre les sites et l'Ognon

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration de la reproduction de l'avifaune

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Diagnostic initial	9 000	10 800
2.	Travaux défrichage et terrassement	17 000	20 400
3.	Suivi	500	600
	AMO	2 000	2 000
Total		28 500	33 800

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CD 39	CD70
	2021					
1	2022	10 000	20%	50%	30%	0%
2,3	2023	18 500	20%	50%	30%	0%
		28 500	5 700,00 €	14 250,00 €	8 550,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3 : FDAAPPMA 39 ou FDC39 ou SMAMBVO*

Conditions d'aides

* Aucun investissement financier à la charge du SMAMBVO

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration de la reproduction de l'avifaune

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Diagnostic initial	9 000	10 800
2.	Travaux de reprofilage et diversification	12 000	14 400
3.	Suivi	3 600	4 320
	AMO	2 250	2 250
Total		26 850	31 770

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CD 39	CD70
	2021					
1	2022	10 000	20%	50%	30%	0%
2,3,	2023	16 850	20%	50%	30%	0%
		26 850	5 370,00 €	13 425,00 €	8 055,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1 : FDAAPPMA 39; 2 : SMAMBVO*

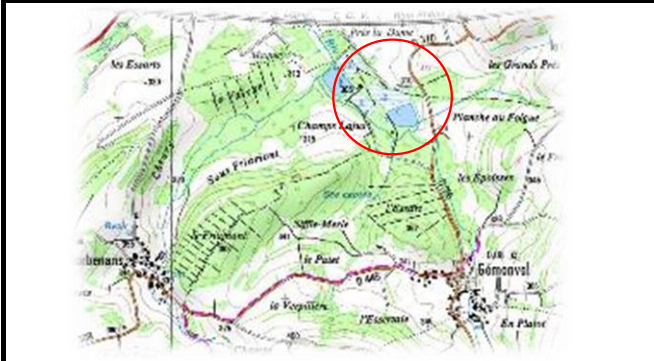
Conditions d'aides

* Aucun investissement financier à la charge du SMAMBVO

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	9
ME / TPCE	FRDR660		
Cours d'eau	Le Scey	Priorité	1
Commune(s)	CC du Pays de Villersexel	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide		
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Intitulé du Projet	(FDC25) Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Le site est composé de cinq étangs dont quatre sont en eau permanente. Ce complexe d'étangs a fait l'objet dès son acquisition en 2015 d'un plan de gestion précisant les enjeux et les menaces dont ce site fait l'objet : développement important de végétation ligneuse à différents stades d'évolution provoquant leur fermeture et comblement, présence de diverses stations de plantes invasives ornementales... La lutte contre ces menaces a initié la mise en oeuvre d'actions prioritaires lors du PG 2015-2020, permettant le maintien d'un site ouvert et l'éradication des stations d'invasives. L'alimentation en eau des différents secteurs du site est perturbée mais est aujourd'hui clairement identifiée par une étude réalisée en 2018 par le cabinet Reilé. De par sa situation géographique, le site présente un fort potentiel d'accueil pour l'avifaune nicheuse et migratrice inféodée aux milieux humides.

En 2021, le renouvellement du plan de gestion est en cours d'élaboration et priorise la mise en oeuvre d'opérations de restauration ambitieuses du Scey. A court terme, la FDC25 souhaite procéder à la vidange des étangs ainsi qu'à leur aménagement afin de limiter au maximum les impacts de ceux-ci (mise en place de moines, optimisation des prélèvements,...).

D'autre part, elle souhaite réaliser une étude en plus de celle déjà existante pour préciser les opérations de restauration et de reméandrage sur le linéaire du Scey dont elle détient la maîtrise foncière (plus de 800m).

Enfin le site intègrera des installations pédagogiques permettant de sensibiliser la population au bon fonctionnement des milieux humides et des espèces inféodées à ceux-ci.

Objectifs

1. Améliorer et maintenir le caractère humide du site en gérant l'alimentation en eau du site.
2. Retrouver des habitats diversifiés caractéristiques (vases exondées, prairies humides, cariçaies, ...) permettant l'accueil de l'avifaune (anatidées et limicoles) et de l'entomofaune (rhopalocères et odonates).
3. Permettre l'accueil et la formation autour des milieux et zones humides (rôle, gestion, flore, faune, ...).

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration de la diversité végétale et de l'avifaune liées aux zones humides.

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Vidange	en cours	en cours
2.	Etude diagnostique	96 000	115 200
3.	Travaux de restauration	350 000	420 000
4.	Installations pédagogiques	60 000	72 000
	AMO	2 500	2 500
Total		508 500	609 700

Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CD25	CRBFC	CD70
1	2021						
2,4	2022	157 250	22%	50%	6%	22%	0%
3	2023	351 250	10%	50%	20%	10%	10%
		508 500	68 600,00 €	253 000,00 €	79 600,00 €	69 800,00 €	35 000,00 €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Fédération des Chasseurs du Doubs							
Conditions d'aides							
L'aménagement d'étang n'est pas éligible aux conditions d'aides de la Région Bourgogne-Franche-Comté							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	10
ME / TPCE	FRDR0225		
Cours d'eau	Ognon du Lauzin à la Linotte	Priorité	3
EPCI	CC du Pays de Montbozon et du Chanois	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	Préservation des zones humides de la commune de Thieffrans et amélioration de la trame turquoise (70)		

CONTEXTE

Localisation : zone inondable (PPRi)



Problèmes identifiés

Face à la dégradation de la biodiversité, les législateurs français ont renforcé les obligations afférentes par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. C'est dans ce cadre que SNCF-Réseau a sollicité FNE pour la mise en oeuvre de compensation écologique au niveau de la traversée de la rivière Ognon par la LGV entre les communes de Thieffrans et Tressandans.

Objectifs

1. Approfondir la connaissance de la biodiversité du territoire communal et du périmètre déterminé (PPRi) : état 0 avec inventaires d'espèces et atlas photographique.
2. Surveiller l'évolution des milieux (lit mineur et ponts routier et LGV) : suivi de la ripisylve, des zones d'érosion, recherche des embâcles... favoriser la dynamique spontanée de la rivière.
3. Informer et impliquer les habitants de communes de Thieffrans et Tressandans par l'organisation de chantiers nature, d'animation et de sensibilisation avec la démarche participative.

Freins et difficultés à surmonter :

1. Espace vaste de 103 ha avec différents milieux : forêt alluviale, zone humide, terres agricoles, cours d'eau
2. Pas d'état 0 des espèces présentes
3. Temps imparti pour la réalisation des inventaires

Conditions d'exécution

1. Respect et concordance avec l'étude de libre évolution des milieux

Indicateurs d'efficacité

Inventaires d'espèces

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Réalisation des inventaires et état 0 (2021)	à définir	à définir
2.	Mise en œuvre du plan de gestion par les bénévoles FNE 70 et G. Blondeau (inventaires participatifs avec les habitants des communes et les enfants des écoles : recensement des arbres remarquables, à cavités,... et diverses animations pour faire connaître la biodiversité existante sur ces 2 communes et l'utilité des zones humides)	à définir	à définir
	AMO	à définir	à définir
Total		à définir	à définir

Plan de financement et clé de répartition

Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
		MO	AERMC	CRBFC	CD	SNCF réseau
2021	0					100%
2022	à définir					100%
2023	à définir					100%

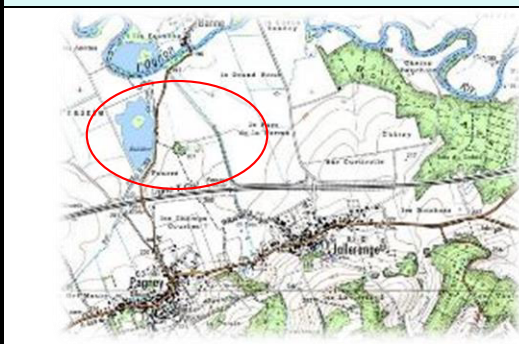
	0	- €	- €	- €	- €	- €
Maitrise d'ouvrage						
FNE 70 et FNE 25/90						
Conditions d'aides						
Dossiers en cours de discussion avec SNCF Réseau dans le cadre des mesures compensatoires						

B4 : Gestion et suivi des milieux

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	1
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	2
EPCI	CC Jura Nord	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	ENS Interdépartemental de la basse vallée de l'Ognon de Pagny (39) et Jallerange (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

L'ancienne gravière de Pagny est située en basse vallée de l'Ognon au nord du village de Pagny. Depuis l'arrêt de l'exploitation en 2004, le site est devenu particulièrement attractif pour l'avifaune à la fois en période de reproduction mais aussi en migration. La commune de Pagny, propriétaire depuis 2009, a rétrocédé par convention la gestion du site au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon. En l'absence de gestion, les milieux terrestres bordant la gravière s'appauvrissent en espèces végétales et se retrouvent dominés par les graminées et les saulaies. Les premières actions partenariales ont eu lieu en 2010.

Le site a bénéficié d'un premier plan de gestion sur la période 2012-16 élaboré par la LPO. A l'issue d'une évaluation réalisée en 2016 par la LPO, celle-ci a pu élaborer un second plan de gestion intégré au site ENS interdépartemental en 2017.

Le SMAMBVO porte actuellement le deuxième plan de gestion du site. Ce travail est issu d'une convention de gestion entre la commune, la LPO, l'ACCA et l'AAPPMA.

La rétrocession par la commune de la gestion du site par convention intègre la LPO comme expert scientifique et technique en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre de la gestion du site.

Objectifs

1. Conserver une surface de prairie en bon état de conservation et favorable à la faune et la flore.
2. Maintenir la mosaïque d'habitats humides diversifiés pour la faune et la flore patrimoniale.
3. Maintenir voire améliorer les potentialités d'accueil des oiseaux migrateurs et en hivernage.
4. Conserver le réseau de haies
5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
6. Accueillir et sensibiliser le public.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues du plan de gestion
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration de la reproduction de l'avifaune

Maintien d'un bon état de conservation

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Tranche de travaux 1 observatoires + parking + écocompteur (25/39)	88 000	105 600
2.	Tranche de travaux 2 sentier d'interprétation	50 000	60 000
3.	Gestion/entretien (39)	17 680	17 680
4.	Gestion/entretien (39/25)	8 970	8 970
5.	suivi et études	32 300	38 760
6.	Animation	11 150	13 380
7.	Tranche de travaux 3 restauration prairie	20 000	24 000
	AMO	18 750	18 750
Total		246 850	287 140

Plan de financement et clé de répartition

Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
		MO	AERMC	CRBFC	CD25	CD 39

	2021	104 710	20%	0%	0%	38%	43%
	2022	99 320	20%	0%	0%	30%	50%
	2023	42 820	20%	0%	0%	25%	55%
		246 850	49 370,00 €	- €	- €	79 948,00 €	118 732,00 €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3, : SMAMBVO; AMO : LPO BFC							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	2
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	2
EPCI	Grand Besançon Métropole	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	ENS Geneuille (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

L'arrêt d'exploitation de la sablière de Geneuille, son acquisition communale et la juxtaposition de zones humides ayant fait l'objet de mesures compensatoires liées à la LGV Rhin-Rhône puis à la ZAC Nouvelle Ere des Auxons ont conduit le Département du Doubs, en partenariat avec la commune de Geneuille et avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO), à inscrire le site au réseau des Espaces Naturels Sensibles.

Après un premier plan de gestion mis en oeuvre à partir de 2011, le SMAMBVO a réalisé un second plan d'actions visant l'obtention d'un ensemble d'écosystèmes favorables à la biodiversité, représentatif de la moyenne vallée de l'Ognon et ouvert au public.

Objectifs

1. Redynamiser le milieu en éclaircissant la végétation ligneuse
2. Maintenir la mosaïque de milieux humides ouvert favorables à la reproduction de l'avifaune.
3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
4. Accueillir et sensibiliser le public.

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Amélioration de la reproduction de l'avifaune

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Travaux restauration et gestion patrimoine naturel	19 033	22 840
2.	création et maintenance d'infrastructure d'accueil	4 867	5 880
3.	Création de support de communication et de pédagogie	225	225
4.	Extension ENS	3 750	4 500
	AMO	11 250	11 250
Total		39 125	44 695

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC*	CRBFC	CD25
	2021					
1,2,3,5,	2022	35 260	36%	16%	0%	64%
2,3,5,	2023	9 435	20%	0%	0%	80%
		44 695	14 439,00 €	5 500,00 €	- €	30 256,00 €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3,4,5 : SMAMBVO

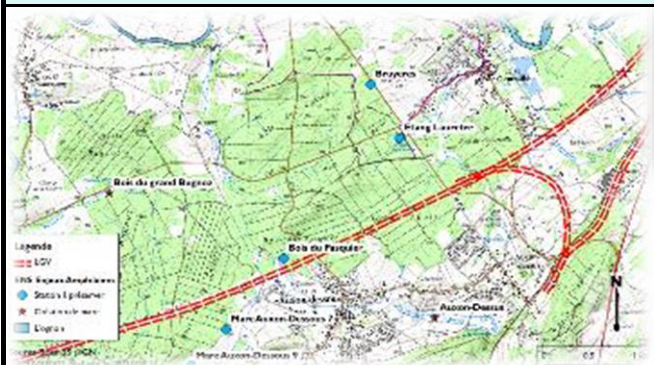
Conditions d'aides

* l'Agence de l'eau n'interviendra que dans le cadre de la création de la baissière

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	3
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	1
EPCI	CA du Grand Besançon	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide</i>		
Intitulé du Projet	ENS enjeux amphibiens entre Besançon et l'Ognon - volet mares (25)		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Lors de la mise en place de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Départemental du Doubs a élaboré une méthode de présélection des sites ENS potentiels avec l'appui d'experts de différentes disciplines (faune, flore, habitats, etc.). Outre les enjeux spécifiques forts, espèces ou habitats menacés pour lesquels le département du Doubs porte une forte responsabilité, définis préalablement, le Conseil général a souhaité que le réseau ENS complète les politiques existantes (réseau des réserves, réseau Natura 2000, etc.) tout en couvrant un large panel de milieux et d'altitudes. Avec cette approche multiple et pertinente, le Conseil général et les experts associés (dont la LPO Franche-Comté) ont retenu un site de milieux humides, localisé en plaine, présentant des enjeux spécifiques très forts et peu pris en compte par les autres politiques environnementales : les mares forestières entre Doubs et Ognon.

La Rainette verte (*Hyla arborea*) était alors l'espèce phare de l'argumentaire. Outre la menace générale qui pèse sur elle (« en danger » dans la liste rouge régionale), la Rainette verte fut antérieurement ciblée comme enjeu fort dans le cadre du projet de Ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône. A ce titre, elle fut l'objet de prospections spécifiques et figure donc parmi les espèces d'amphibiens les mieux connues en vallée de l'Ognon depuis les années 2000. Aussi, même si le cortège d'amphibiens associés est sans nul doute essentiel en termes d'enjeu de conservation (Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite etc.), la Rainette verte reste historiquement l'espèce clé de la présente réflexion.

La LPO FC a rédigé des fiches actions 2010-2015 faisant état de plan de gestion, suite à la réalisation de suivi des populations de rainette arboricole en 2009. Les fiches ont été actualisées en 2016 suite au suivi annuel des populations avec priorisation d'intervention.

Objectifs

1. Etendre et renforcer le réseau de mares du département du Doubs afin de favoriser l'installation de la rainette verte, espèce en danger en FC ainsi que les autres espèces d'amphibiens
2. Restaurer des milieux humides / maintenir et entretenir des milieux fonctionnels

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations du plan de gestion
2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions
3. Porter à connaissance à destination des gestionnaires
4. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Indicateurs d'efficacité

Préservation des stations existantes
Densification du réseau de mares

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Création de mares	48 519	58 223
2.	Gestion/entretien	8 520	10 224
3.	Animation LPO	24 750	29 700
	AMO	7 500	7 500
Total		89 289	105 647

Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CD 39	CD25	
1,3	2021	29 763	20%	0%	0%	80%	
2,3	2022	29 763	20%	0%	0%	80%	
2,3	2023	29 763	20%	0%	0%	80%	
		89 289	17 857,80 €	- €	- €	71 431,20 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : SMAMBVO, AMO : LPO BFC, 3 : LPO BFC							
Conditions d'aides							
* L'Agence de l'eau pourra être mobilisée en fonction des appels à projets qu'elle engagera.							

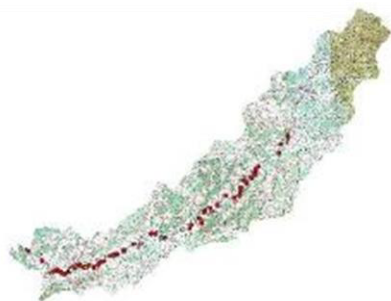
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	4			
ME / TPCE	FRDR2025						
Cours d'eau	L'Ognon du Lauzin à la Linotte		Priorité	2			
EPCI	CC du Pays de Villersexel		Lancement	2022			
Compatibilité PDM 2021-2027	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i>						
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes</i> <i>MIA204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau</i>						
Intitulé du Projet	Gestion et valorisation d'un site naturel à Pont sur l'Ognon (70)						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité de mise en place d'une gestion et d'une valorisation d'un site naturel de la vallée alluviale de l'Ognon sur le Département de la Haute Saône (secteur de Pont sur l'Ognon).</p> <p>Il s'agira notamment de définir précisément le périmètre de ce site et d'estimer le coût d'élaboration d'un plan de gestion de la biodiversité et de valorisation auprès du grand public.</p>							
Objectifs							
<p>Cette démarche doit permettre aux acteurs du territoire de décider de l'engagement ou non d'une démarche départementale de gestion de ce site. Il s'agira de mettre en valeur les points d'intérêt du secteur, dont le périmètre sera à définir précisément, et de proposer une éventuelle ouverture au public.</p>							
Conditions d'exécution							
<p>La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par le SIBHVO, structure porteuse du Contrat de rivière Ognon.</p> <p>En cas de mise en place éventuelle d'un plan de gestion, le Syndicat serait pressenti pour en assurer le portage opérationnel.</p>							
Indicateurs d'efficacité							
Rédaction d'un plan de gestion							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude		33 000	39 600			
2.	Travaux, valorisation, ouverture au public		à définir	à définir			
	AMO		8 750	8 750			
Total			41 750	48 350			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD70*	
	2021						
1	2022	41 750	30%	50%		20,0%	
2	2023						
		41 750	12 525,00 €	20 875,00 €	- €	8 350,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : SIBHVO							
Conditions d'aides							
*Les aides du Département correspondent à 25% des montant externalisés							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	5			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide						
Intitulé du Projet	Programme d'acquisition foncière						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Dans la continuité du premier contrat de rivière Ognon, les syndicats de rivière ont fait l'acquisition de parcelles en bord de cours d'eau et/ou reconnus comme des terrains humides afin d'exercer leur rôle de mise en valeur et de restauration des milieux aquatiques et humides remarquables du bassin versant.</p> <p>Le Plan de Gestion Stratégique des milieux humides 2021-27 réaffirme l'importance de la maîtrise foncière dans la préservation et la restauration des milieux humides du bassin versant.</p> <p>Le comité de pilotage du Contrat de rivière souhaite ainsi amplifier cette politique afin de bénéficier de la maîtrise foncière lors de travaux de restauration et d'entretien des espaces naturels acquis mais également de préserver les zones humides prioritaires et d'intérêt.</p> <p>Le SMAMBVO et le SIBHVO souhaitent s'engager dans une démarche proactive de veille foncière sur les secteurs à restaurer.</p> <p>Cette politique pourra se faire sur la base des possibilités d'achat via la SAFER et/ou de gré à gré avec les vendeurs potentiels.</p> <p>Une estimation d'achat de 30 hectares par an est envisagée.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'une stratégie de maîtrise foncière 2. Acquérir la maîtrise foncière les terrains ayant une valeur écologique (zones humides, bras morts, prairies humides...) par convention, achat,... 3. Assurer l'entretien et la restauration de la fonctionnalité de ces milieux en lien avec l'Ognon par la mise en œuvre d'un plan de gestion annuel 4. Le cas échéant, permettre la maîtrise foncière par tout autre moyens disponibles. 							
Conditions d'exécution							
<p>Le programme d'acquisition foncière devra s'appuyer sur une stratégie élaborée conjointement avec les différents organismes investis sur cette mission (FDC, CEN, FDAAPPMA,...).</p> <p>Mise en place éventuelle d'une convention avec la SAFER. La convention comporte ainsi principalement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un volet « veille foncière » : il permet notamment de suivre l'évolution des mutations dans le monde rural et d'assurer une veille sur les opportunités foncières. 2. Un volet relatif à la mission d'action foncière pour constitution de réserves foncières spécifiques de la SAFER. 3. Un volet "animation foncière" permettra une démarche proactive. 							
Indicateurs d'efficacité							
<p>Nombre d'hectares acquis</p> <p>Nombre de propriétaires contactés</p> <p>Nombre d'hectares avec une maîtrise foncière</p>							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Acquisition foncière (sur base de 15 hectares)	105 000	126 000				
2.	Elaboration d'une stratégie de gestion foncière, Animation et veille foncière	45 000	45 000				
Total		150 000	171 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	MO	AERMC	CR BFC		
1, 2,	2021	36 000	20%	70%	10%		
1, 2,	2022	57 000	20%	70%	10%		
1, 2,	2023	57 000	20%	70%	10%		
		150 000	30 000,00 €	105 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1, 2 : SMAMBVO; 1 : SIBHVO							
Conditions d'aides							
CR BFC n'apporte son aide que dans une acquisition à visée de travaux de restauration.							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	6
ME / TPCE	FRDR656 ; FRDR659 ; FRDR2025		
Cours d'eau	L'Ognon Basse Vallée, l'Ognon du Lauzin à la Linotte, l'Ognon du Rahin au Lauzin	Priorité	1
EPCI	Toutes	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>Aucune mesure identifiée</i>		
Compatibilité PDM 2016-2022	<i>Aucune mesure identifiée</i>		
Intitulé du Projet	Renouvellement et mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Face au nombre croissant de sites restaurés, le SMAMBVO à élaboré un plan de gestion de l'ensemble des frayères à brochets. Suivant un protocole défini, le plan de gestion a permis de planifier les opérations à mettre en place durant la période du contrat de rivière. Ces actions concernent aussi bien l'évaluation de l'efficacité des travaux par le suivi du frai du brochet que les actions de surveillance et d'entretien régulier des sites (végétation principalement). Prévu jusqu'en 2021 cet outil indispensable à la pérennisation des actions menées sur le bassin versant de l'Ognon doit être renouvelé afin d'anticiper la suite des actions à mener mais aussi pour prendre en compte les nouveaux sites.

Objectifs

1. Evaluer l'efficacité des travaux entrepris sur les sites de frayères du brochet.
2. Pérenniser les fonctionnalités des sites et réduire les coûts de réintervention.
3. Planifier les différentes interventions de suivi sur l'ensemble des sites prédéfinis (faune/flore, évolution des sites, ...).
4. Planifier les différentes interventions d'entretien sur l'ensemble des sites prédéfinis (végétation ligneuse, bouchons alluviaux, embâcles, ...).

Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations issues du plan de gestion.
2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau si nécessaire.

Indicateurs d'efficacité

Nombre de sites suivis par an

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Réalisation du plan de gestion (2022-24)	2 500	2 500
2.	Mise en œuvre plan de gestion (50j/an)	72 000	86 400
	AMO	11 250	11 250
Total		85 750	100 150

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD 25*	CD70*
1, 2,	2021	31 750	46%	30%	0%	9%	15%
2	2022	27 000	44%	30%	0%	11%	15%
2	2023	27 000	44%	30%	0%	11%	15%
		85 750	38 162,50 €	25 725,00 €	- €	9 000,00 €	12 862,50 €

Maîtrise d'ouvrage

1, 2 : SMAMBVO

Conditions d'aides

*CD 25 : aide possible uniquement pour la mise en œuvre du plan de gestion

*CD70 : aide possible uniquement sur des projets de restauration

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	7			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3			
EPCI	Toutes		Lancement	2022			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Programme pluriannuel de gestion et d'entretien des boisements de berges						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Le SMAMBVO est chargé de gérer 146 km du cours principal de l'Ognon. Afin d'assurer les missions d'entretien du cours d'eau sur ce linéaire important, le SMAMBVO mène diverses interventions telles que le débroussaillage, la replantation de ripisylve, les protections de berges en génie végétal ou encore le retrait d'embâcles sur les ouvrages hydrauliques.</p> <p>De même, le SIBHVO intervient dans le cadre de ses missions de restauration des annexes hydrauliques et d'entretien des ouvrages hydrauliques. Il intervient également pour le compte des communes afin d'assurer un entretien raisonné des berges de l'Ognon et du Rahin.</p> <p>Depuis quelques années on observe un dépérissement croissant des Aulnes et des Frênes des cours d'eau du territoire. Les Aulnes situés au bord des cours d'eau sont victimes d'une maladie provoquée par un champignon (Phytophthora alni) qui coupe l'arbre de son alimentation hydrique. Toutes les espèces européennes d'aulnes sont sensibles à cette maladie.</p> <p>D'autre part, les Frênes sont victimes d'un autre champignon, la Chalarose, dont les premiers signalements ont été réalisés en Haute-Saône en 2008.</p> <p>Or, ces essences jouent un rôle important pour la stabilisation des berges et l'écologie des ripisylves. Leur dépérissement peut ainsi entraîner une fragilisation des berges, un risque de chute d'arbre et de création d'embâcles sur la rivière. Le programme de gestion permettra de restaurer et d'entretenir une ripisylve fonctionnelle.</p> <p>L'action intègre également des opérations de gestion des embâcles sur les ouvrages.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> Réaliser un suivi de l'état de la ripisylve ainsi qu'une gestion des arbres atteints en fonction de leur niveau de dépérissement. Permettre une gestion de la ripisylve par la diversification des essences ainsi que des classes d'âge par la plantation et la sélection des individus des abords des cours d'eau. Maintenir l'état de fonctionnement du cours d'eau tout en réduisant la fréquence et l'ampleur des interventions ultérieures. Restaurer la ripisylve sur les secteurs où les berges ont été mises à nu par la mise en place d'un programme de replantation de boutures et de jeunes plants. <p>Les travaux pourront être effectués par l'intermédiaire de chantiers d'insertion ou de prestataires extérieurs (entreprise forestières...).</p> <p>L'action sera menée en lien avec la chambre d'agriculture, le CPEPESC, la Fredon et le PNR BV sur le territoire couvert par celui-ci.</p>							
Conditions d'exécution							
<ol style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation en vigueur Concertation et information des propriétaires riverains 							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> Nombre de secteurs faisant l'objet d'un programme de replantation Etat de la ripisylve Maintien ou amélioration de la qualité biologique du cours d'eau 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Diagnostic et veille de l'état de santé de la végétation		17 500	21 000			
2.	SMAMBVO : 120 jours/an, 450€/jour, 3 ans		108 000	129 600			
3.	SIBHVO : 120 jours/an, 450€/jour, 3 ans		108 000	129 600			
	AMO		22 500	22 500			
Total			256 000	302 700			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD25	CD70*
	2021						
1,2,3	2022	25 000	60%	30%		0%	10%
1,2	2023	231 000	60%	30%		0%	10%
		256 000	153 600,00 €	76 800,00 €	- €	- €	25 600,00 €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : SMAMBVO 3 : SIBHVO							
Conditions d'aides							
* Uniquement dans le cadre d'opération globale avec un volume de travaux conséquent							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	8			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	GOU0101 : Réaliser une étude transversale						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Diagnose globale du bassin versant de l'Ognon						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Le dernier suivi de la qualité physico-chimique et biologique des eaux superficielles de l'Ognon date de 2011 (SMAMBVO) sur les affluents de la basse vallée. Un suivi avait été réalisé sur les masses d'eau de la haute vallée en 2008. Le SIBHVO a également procédé à l'étude des ruisseaux patrimoniaux de son territoire.</p> <p>Une étude globale des cours d'eau de la vallée de l'Ognon permettra d'évaluer et mettre en valeur les travaux et études menées sur les cours d'eau du bassin versant et d'actualiser les connaissances existantes.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> Réaliser une étude en fin de Contrat (2021) afin d'évaluer l'impact positif sur la qualité des eaux de la réalisation des actions composant ce programme. Améliorer la connaissance des milieux afin de mieux les protéger Anticiper les prochaines actions de restauration 							
Conditions d'exécution							
<p>Afin d'éviter les doublons, le réseau pressenti devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> S'appuyer au maximum sur l'emplacement des stations du réseau de suivi réalisé en 2011 par le SMAMBVO (intégrant les affluents de Haute Saône) Proposer à minima un point de suivi par masse d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration Etre complémentaire avec le réseau de mesures des Conseils généraux (25 et 39) ainsi que le RCS et le RCO mis en place par l'Agence de l'Eau. 							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de stations suivies							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etat final de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau (IBGN protocole DCE, IBD, PC)		138 868	166 642			
3.	Inventaire piscicole		110 000	132 000			
	AMO		3 750	3 750			
Total			252 618	302 392			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CD 70/25/39	
1	2021	138 868	30%	70%		0%	
1,2,3	2022	113 750	30%	50%		0%	
	2023	0					
		252 618	75 785,40 €	154 082,60 €	- €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2. 3 : SMAMBVO							
Conditions d'aides							
Bonification au titre de l'Appel à Projet Rebond en 2021							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	9			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Suivi thermique du bassin versant						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>La température constitue l'un des principaux paramètres influençant l'écosystème aquatique. Elle joue un rôle sur la totalité du cycle de vie du poisson : reproduction, incubation des œufs, croissance, migrations, etc. Elle affecte également la répartition des espèces au sein des cours d'eau et influence l'apparition de maladies.</p> <p>Cet indicateur permettra de suivre l'évolution des écosystèmes et l'influence des travaux engagés dans le cadre du contrat de rivière. Le suivi de la température contribuera également à analyser l'évolution de ce paramètre dans le temps.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer les effets des travaux menés dans le cadre du contrat de rivière. 2. Bénéficier de données pérennes concernant ce paramètre capital pour la vie aquatique. 3. Suivre l'évolution des températures des cours d'eau du bassin versant 							
Conditions d'exécution							
<p>Coordination et normalisation du suivi au niveau du bassin versant de l'Ognon.</p> <p>Concertation avec l'ensemble des Fédérations Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques afin d'éviter les doublons et d'optimiser l'échantillonnage.</p>							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de stations suivies 2. Perennité du suivi sur la durée du contrat 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Achat du matériel		6 456	7 747			
2.	Rapport : Forfait hiver 2021-22		3 900	3 900			
3.	Rapport : Forfait hiver 2022-23		3 900	3 900			
4.	Rapport : Forfait hiver 2023-24		3 900	3 900			
	AMO		7 776	7 776			
Total			25 932	27 223			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR BFC	CD25	CD70
1, 2, 3, 4	2021	25 932	24%	50%		8%	18%
	2022						
	2023						
		25 932	6 148,88 €	12 965,82 €	- €	2 149,24 €	4 667,69 €
Maîtrise d'ouvrage							
1.2.3.4. SMAMBVO (AMO:FDAAPPMA 39)							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	10
ME / TPCE	En totalité		
Cours d'eau	En totalité	Priorité	1
EPCI	Toutes	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée		
Compatibilité PDM 2022-2027	MIA601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide MIA203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Intitulé du Projet	Mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides		

CONTEXTE

Problèmes identifiés

Le maintien des milieux humides fonctionnels ou la restauration de ceux qui sont dégradés constituent un enjeu majeur pour la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques de la vallée de l'Ognon.

Sur la base des inventaires menés par les différents organismes investis sur cette thématique, le SMAMBVO s'est associé avec le Pôle Milieux Humides de Franche-Comté et le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO) afin d'élaborer un plan de gestion stratégique des Milieux Humides (PGS MH).

Le PGS MH prévoit notamment une part d'animation ainsi que la mise en œuvre de diagnostics sur les Milieux Humides prioritaires.

Le Contrat de rivière intègre 0,5 ETP d'animation sur ses 2 dernières années afin de permettre la mise en œuvre du PGS MH.

L'animateur sera notamment en charge de coordonner les actions du PGS MH et d'assurer une concertation avec les différents acteurs associés par le biais de contacts réguliers et de l'organisation de comités de pilotage du PGS MH régulier ainsi que de la réalisation de diagnostics techniques et d'opérations de communication.

Objectifs

1. Animer, suivre et mettre en œuvre le PGS MH 2021-27
2. Préserver la biodiversité et les services écosystémiques rendus par les zones humides du territoire.
3. Effectuer une veille concernant l'état de conservation et les évolutions des zones humides.
3. Etablir des plans d'action ou des notices de gestions spécifiques sur les MH prioritaires identifiés par le PGS MH
4. Apporter un support technique aux propriétaires, exploitants et gestionnaires de MH
5. Contribuer à sensibiliser et communiquer auprès des différents acteurs sur les enjeux liés aux milieux humides

Conditions d'exécution

Coordination de la gestion des zones humides du territoire.

Indicateurs d'efficacité

1. Suivi du plan de gestion

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Animateur PGSMH (0,5 ETP, 48 mois)	35 000	42 000
2.	Diagnostics naturalistes spécifiques et conseil de gestion	30 000	36 000
3.	Conception d'outil de communication spécifiques	15 000	18 000
	AMO	10 000	10 000
Total		90 000	106 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD 70/25/39
1, 2, 3,	2021					
1, 2, 3,	2022	45 000	20%	70%	10%	
1, 2, 3,	2023	45 000	20%	70%	10%	
		90 000	18 000,00 €	63 000,00 €	9 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

1.2.3.4. SMAMBVO (partenariat étroit avec le Pôle Milieux Humides)

Conditions d'aides

CRBFC financement de l'animation conditionnée à la réalisation de travaux sur des sites spécifiques

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	11		
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3		
EPCI	Toutes		Lancement	2021		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Etude Loche d'étangs					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
<p>Au cours des prospections visant à élaborer un programme de restauration sur la Lanterne, un individu de Loche d'étang a été découvert. Il n'existe en Franche Comté qu'un seul site connu abritant cette espèce aux besoins très spécifiques. La découverte d'une nouvelle population viable de cette espèce peut avoir des implications importantes dans la gestion du cours d'eau et de ses annexes. L'OFB a souhaité faire émerger une étude visant à mieux connaître l'état de la population de Loche d'étang sur le secteur aval de la Lanterne en partenariat avec le SMAMBVO.</p>						
Objectifs						
<ol style="list-style-type: none"> Obtenir une confirmation de la présence d'une population viable. Adapter la gestion du milieu afin de préserver et consolider l'éventuel noyau de population. 						
Conditions d'exécution						
Partenariat fort avec l'OFB et FDAAPPMA 25. Respect des recommandations de l'étude. Valorisation des informations acquises.						
Indicateurs d'efficacité						
<ol style="list-style-type: none"> Nombre de stations suivies Perennité du suivi sur la durée du contrat 						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
2.	Définition des stations et du protocole de suivi		2 000	2 400		
3.	Pêches d'échantillonnages		3 000	3 600		
4.	Analyses PC		10 000	12 000		
5.	Rapport		2 000	2 400		
	AMO		3 750	3 750		
Total			20 750	24 150		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CD25*
1, 2, 3, 4, 5	2021	20 750	38%	50%	12%	
	2022					
	2023					
		20 750	7 837,72 €	10 375,00 €	- €	2 537,28 €
Maîtrise d'ouvrage						
1.2.3.4. SMAMBVO /OFB						
Conditions d'aides						
*Le CD25 soutient l'action avec un taux de 30% sur une assiette de 8456 euros						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	12
ME / TPCE	En totalité		
Cours d'eau	En totalité	Priorité	3
EPCI	Toutes	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée		
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée		
Intitulé du Projet	Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité		

CONTEXTE

Problèmes identifiés

Le bassin versant de l'Ognon présente une grande qualité environnementale et héberge encore de nombreuses espèces patrimoniales liées aux milieux aquatiques et humides. Toutefois, la connaissance précise de la faune sauvage commune ou patrimoniale intègre encore de nombreuses lacunes. Par manque de connaissance en amont des projets d'aménagement, les prises de décisions ne permettent pas d'appréhender suffisamment les impacts des projets sur la biodiversité et contribuent ainsi parfois à une banalisation du patrimoine naturel local.

La mise en œuvre d'atlas de biodiversité communaux permettra ainsi de fédérer l'ensemble des acteurs de la collectivité autour d'un projet basé sur la connaissance et la compréhension de la biodiversité locale. Il permettra aux décideurs d'avoir une bonne connaissance des enjeux locaux et ainsi de prendre des mesures réfléchies.

Enfin la réalisation d'atlas constituera une valorisation du patrimoine communale ainsi que de la collectivité elle-même.

L'atlas se concentrera principalement sur les milieux aquatiques et humides mais pourra intégrer d'autres compartiments en fonctions des enjeux sur les différents secteurs concernés.

Objectifs

1. Permettre aux élus d'obtenir une connaissance fine de leur patrimoine naturel.
2. Identifier les pressions s'exerçant sur la biodiversité locale et proposer des solutions techniques visant à leur préservation.
3. Valoriser la gestion passée et les actions de la collectivité en faveur de la biodiversité
4. Sensibiliser le public
5. Faciliter localement la prise en compte de la trame verte et bleue

Conditions d'exécution

1. Mise en place d'un réseau d'acteurs spécialisés, partenariat avec les structures associatives du territoire (SHNA Bourgogne, LPO BFC, CEN Franche-Comté, CEN Bourgogne, CPIE de Brussey, CBN Franche-Comté, CBN Bourgogne, Sigogne) et les autres organismes impliqués (chambre agriculture, fédérations de pêche, fédération de chasse,...)
2. Adhésion de la population au projet.
3. Mise en place d'une animation et d'une coordination

Indicateurs d'efficacité

1. Nombre de stations suivies

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Animation	17 010	20 412
2.	Coordination du réseau d'acteurs et définition d'une stratégie	7 000	8 400
3.	Prestation diagnostics	12 500	15 000
4.	Sensibilisation	7 000	8 400
5.	Matériel	3 167	3 800
6.	Communication	2 500	3 000
7.	Publipostage	625	750
Total		49 802	59 762

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC ²	OFB	FDB ¹
	2021	59 762	34,6%	0,0%	7,5%	54,5%	3,3%
	2022						
	2023						
		59 762	20 690,22 €	- €	4 482,18 €	32 590,00 €	2 000,00 €

Maîtrise d'ouvrage

1,2,3,4,5,6,7 : communautés de communes, SMAMBVO

Conditions d'aides

¹Fonds de Dotation pour la Biodiversité

²La région soutiendra uniquement les inventaires (30%)

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	13			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	2			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Préserver le castor d'eurasie et son habitat						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Ayant quasiment disparu du territoire français à la fin du 19ème siècle, le Castor d'Eurasie a bénéficié d'un statut de protection. Il est en train de recoloniser les cours d'eau dont ceux de Bourgogne Franche-Comté.</p> <p>Le Doubs est occupé depuis les années 2000 suite à l'arrivée d'individus venant de la Saône supérieure. L'Ognon semble l'être également. Une vingtaine de données ces 5 dernières années indiquent sa présence. Elles sont réparties principalement sur le secteur de Marnay à Thervay.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> Suivi de l'espèce (fronts de colonisation, populations établies) Protection des individus et des populations (gîtes, barrages, etc.) Conservation et restauration des ressources alimentaires hivernales Etude et résolution des conflits (information, médiation, expérimentation, voire réglementation) Appréhension des impacts de l'espèce sur les écosystèmes qu'il occupe et fréquente Organisation d'activités diverses d'information, de communication et de formation Consolidation du groupe de correspondants locaux (« Groupe Castor régional ») 							
Conditions d'exécution							
<p>Sur la base d'une consolidation du suivi ainsi que d'une comparaison de l'état de santé des populations d'une année sur l'autre, il s'agira de définir et localiser les principaux secteurs à enjeux.</p> <p>Par la suite, les différentes pressions exercées sur les espèces seront analysées et un programme d'action sera élaboré.</p>							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> Présence de l'espèce, Degré de présence Surface d'accueil État de colonisation Présence de ripisylves denses et riches en salicacées Étanchéité des barrages et autres infrastructures Nombre d'acteurs techniques, usages et propriétaires avertis par sa présence Nombre de résolution de conflits 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Inventaire et diagnostic dans la plaine (priorité de Marnay à Pagny)		20 000	24 000			
2.	Définition d'un programme d'action		3 000	3 600			
3.	Communication spécifique		2 100	2 520			
4.	Programme d'action		50 000	50 000			
Total			75 100	80 120			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CD 70/39	
1, 2, 3	2021	30 120	50%		50%		
4	2022	25 000	20%		50%	30%	
4	2023	25 000	20%		50%	30%	
		80 120	25 060,00 €	- €	40 060,00 €	15 000,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1.2. FNE, LPO, CPIE, La chenevière							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	14		
ME / TPCE	FRDR656					
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	2		
EPCI	Toutes		Lancement	2021		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Continuités écologiques en faveur des amphibiens					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
<p>La vallée de l'Ognon correspond à l'un des trois bastions régionaux pour la Rainette verte <i>Hyla arborea</i>, en danger de disparition en Franche-Comté, et le seul en vallée alluviale. La métapopulation s'articule aujourd'hui autour de 2 noyaux de populations apparemment déconnectés, le premier en basse vallée, à l'ouest de Pesmes, et le second en moyenne vallée correspondant à sa limite de répartition amont (secteur Geneuille-Emagny). Un partenariat entre la LPOFC et le laboratoire Théma dans le cadre du programme de recherche GRAPHAB, conduits les dernières années, a conduit à modéliser le réseau fonctionnel d'habitats en région pour cette espèce choisie comme modèle biologique afin de cibler les secteurs à enjeu de restauration ou création d'habitat pour reconnecter les populations entre elles. Des opérations de maintien de l'espèce, auxquelles participe la LPO FC, sont déjà mises en oeuvre en moyenne et basse vallée. Outre la Rainette verte, la vallée de l'Ognon est également concernée par d'autres enjeux herpétologiques forts pour lesquels la connaissance est à conforter, en priorité concernant les Tritons crêtés et ponctués. Des prospections ciblées permettront d'orienter les mesures de gestion afin d'avoir une approche des trames vertes et bleues élargie au cortège des amphibiens et espèces associées, au-delà de la Rainette verte.</p>						
Objectifs						
<p>Contribuer à sauvegarder les amphibiens à enjeu de conservation de la région (niveau de menace élevée en liste rouge / faisant l'objet d'un plan national et/ou régional d'actions) par le maintien des sites de reproduction et la restauration des continuités écologiques intégrant également les corridors de dispersion et habitats terrestres et d'hivernage (trame turquoise). Porté à connaissance des enjeux faunistiques vers les acteurs locaux et développement d'un programme de conservation participative (mobilisation de volontaires, bénévoles, professionnels et acteurs agricoles, territoires de collectivités) pour la réalisation d'actions concrètes de préservation des milieux et de restauration de leur fonctionnalité.</p>						
Conditions d'exécution						
<p>Amélioration des connaissances : inventaires ciblés par les professionnels et par animation du réseau de bénévoles. Densification du noyau de population aval et restauration des continuités entre noyaux de populations amont et aval (Rainette); recherche des Tritons sp et densification du réseau sur trois secteurs d'Emagny à Pesmes.</p>						
Indicateurs d'efficacité						
<p>Nombre de données recueillies Nombre de mares restaurées ou créées / Colonisation effective par les espèces cibles Evolution des connexions du réseau Nombre d'acteurs locaux mobilisés</p>						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude préalable (terrain professionnel, animation d'observateurs) pour le recensement des sites de reproductions des espèces cibles. Inventaire de terrain + analyse ADN environnemental et/ou piégeage selon pertinence	30 000	30 000			
2.	Accompagnement local à l'émergence d'actions de conservation participative pour la restauration et la densification du réseau de sites de reproduction (porté à connaissance des enjeux, restauration, création, mise en protection, prise en compte des éléments de connectivité écologique, etc), encadrement technique et scientifiques des travaux et actions. Définition avec les acteurs volontaires des conditions/besoins pour activer une marge de progrès en faveur de la biodiversité.	60 000	66 000			
3.	Mesure de l'efficacité des opérations (bilan des travaux, présence/absence des espèces cibles, connexions créées) et retour d'expérience envers les partenaires et acteurs locaux	15 000	15 000			
Total		105 000	111 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR BFC	CD
1,2,3	2021	35 000	0%	20%	80%	
1,2,3	2022	35 000	0%	20%	80%	
1,2,3	2023	35 000	0%	20%	80%	
		105 000	- €	21 000,00 €	84 000,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

LPO Franche-Comté et/ou partenariat avec les collectivités locales selon les possibilités

Conditions d'aides

* AERMC financera l'action dans le cadre d'appels à projets

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	15			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	2			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Gérer les risques sanitaires et les dégradations induites par les espèces animales invasives						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>La prolifération de ragondins (<i>Myocastor coypus</i>) et de rats musqués (<i>Ondatra zibethicus</i>) posent de nombreux problèmes sur le territoire. La présence de ces espèces déstabilise l'écosystème aquatique par la surconsommation de plantes aquatiques et par la prédation sur les nids d'oiseaux aquatiques.</p> <p>Ces espèces peuvent en effet être porteurs de maladies comme la leptospirose ou la douve du foie, dont la recrudescence semble aujourd'hui accentuée en raison des étiages sévères de ces dernières années qui ont entraîné une concentration plus élevée des parasites dans les cours d'eau.</p> <p>D'autre part, sur les berges des cours d'eau, le creusement de longs terriers de ces espèces entraîne une déstabilisation et une érosion de celles-ci. Les galeries fragilisent également les gravières et les lagunes d'épuration, pouvant entraîner des problèmes de sécurité ainsi que des problèmes sanitaires. Le réseau de galeries peut parfois aller jusqu'à fragiliser les ouvrages hydrauliques. De nombreux problèmes ont été rencontrés au niveau des lagunes d'assainissement, augmentant le risque de pollution des cours d'eau.</p> <p>La gestion de ces espèces est rendue nécessaire par la recrudescence des problématiques engendrées sur le bassin versant ainsi que par une augmentation des cas de Leptospirose. D'autre part, il apparaît important de permettre une évaluation de la dynamique de propagation de la Leptospirose sur le bassin versant.</p> <p>Des opérations de maîtrise des populations sont actuellement menées de façon désordonnée et peu efficaces.</p>							
Objectifs							
<p>Aussi, le contrat de rivière propose de coordonner l'ensemble des acteurs afin de permettre une optimisation des moyens de gestion des populations de cette espèce afin de limiter les perturbations qu'elles entraînent et circonscrire d'éventuelles contaminations des riverains. Des prélèvements seront effectués en lien avec les services vétérinaires afin d'analyser la présence de maladies sur les rongeurs rencontrés. Parallèlement, il sera mené une politique de communication sur les conséquences de ces espèces invasives.</p>							
Conditions d'exécution							
<p>L'enjeu de la gestion de cette espèce concerne l'ensemble de la vallée de l'Ognon. Développement des partenariats nécessaires avec les différentes fédérations départementales de chasse et la FREDON. Mettre en place une coordination à l'échelle du bassin versant du bassin versant.</p>							
Indicateurs d'efficacité							
Nombre de preuves de capture							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Animation et coordination de l'action (5j/an)		6 000	7 200			
2.	Opération de capture		18 000	18 000			
3.	Analyses laboratoire		6 000	6 000			
	AMO		1 750	1 750			
Total			31 750	32 950			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRBFC	CD70*	CD25
1,2,3	2020	10 583	93%	0%		7%	
1,2,3	2021	10 583	93%	0%		7%	
1,2,3	2022	10 583	93%	0%		7%	
		31 750	29 527,50 €	- €	- €	2 222,50 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
SMAMBVO en partenariat avec la FREDON et les fédérations départementales chasse							
Conditions d'aides							
* Le CD70 peut apporter une aide de 10% sur la partie investissement							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	16
ME / TPCE	FRDR656		
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	1
EPCI	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2021
Compatibilité PDM 2016-2021	<i>Aucune mesure identifiée</i>		
Compatibilité PDM 2022-2027	<i>Aucune mesure identifiée</i>		
Intitulé du Projet	Programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles: préservation du cortège d'espèces et accompagnement des agriculteurs pour favoriser la biodiversité sur l'exploitation		
CONTEXTE			
Problèmes identifiés			
<p>Le programme de conservation des oiseaux des zones humides agricoles a été initié en 2011 par la LPO FC. Il porte sur les milieux prairiaux de la région au sens large (prairies de fauche, zones cultivées, marais, gravière dont l'exploitation est achevée, etc.), avec une priorité pour les zones de plaine comme le bassin versant de l'Ognon, vallée orpheline qui ne bénéficiait jusqu'en 2017 (animation d'un PAEC par le SMAMBVO) d'aucune mesure de protection réglementaire ou de gestion conservatoire à l'échelle de ces enjeux forts du territoire. Ces écosystèmes fournissent en effet une contribution importante et spécifique à la biodiversité. Si les prairies fauchées forment l'habitat plus ou moins exclusif, en période de nidification d'une avifaune spécialisée, d'autres milieux non agricoles (marais, milieux humides) permettent aussi d'assurer la reproduction de quelques espèces patrimoniales. Les premières sont depuis plusieurs décennies altérées par les pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, retournement au profit du maïs, etc.). L'impact des fenaisons précoces sur la dynamique des populations d'oiseaux prairiaux n'est plus à démontrer aujourd'hui. La protection des populations nicheuses passe ainsi par la conservation et/ou la restauration d'étendues de prairies de dimensions suffisantes et bénéficiant d'une gestion agricole basée sur le fauchage extensif et donc d'une adéquation de périodicité de travaux agricoles avec le cycle de reproduction des espèces. Les espèces prairiales visées sont toutes des espèces à enjeux de conservation, inscrites sur la Liste Rouge en Franche-Comté : Courlis cendré, Tarier des prés, Pipit farlouse, Vanneau huppé, Marouette ponctuée (et Rôle des genêts présent en vallée de l'Ognon jusque dans les années 90). Rappelons que ce cortège d'espèces, concentrés dans les zones humides agricoles alluviales (ou de montagne), est le plus menacé de Franche-Comté du fait de la conjonction de leur habitat agricole humide avec une reproduction au sol les exposant directement aux travaux agricoles courants. A noter que nos actions de sauvetage d'urgence des oiseaux menacés sont complémentaires des mesures agri-environnementales car les MAE contractualisées ne correspondent pas forcément au cahier des charges requis pour certaines espèces ou ne sont pas forcément contractualisées sur les parcelles ciblées en raison de par la présence effective de nicheurs.</p>			
Objectifs			
<p>Contribuer à sauvegarder les espèces à enjeu de conservation de la région (niveau de menace élevée en liste rouge / faisant l'objet d'un plan national et/ou régional d'actions) par le maintien des sites de reproduction, des milieux favorables et des continuités écologiques. Porter à connaissance des enjeux faunistiques prairiaux vers les acteurs locaux et implication dans le programme de conservation (mobilisation de volontaires, bénévoles, professionnels et acteurs agricoles, territoires de collectivités) et accompagnement des exploitants pour la réalisation d'actions concrètes de préservation des milieux et des espèces et de restauration de leur fonctionnalité (diagnostics d'exploitation), en tenant compte de leurs problématiques particulières locales.</p>			
Conditions d'exécution			
<p>L'enjeu oiseaux des zones humides agricoles concerne l'ensemble de la vallée de l'Ognon. Développement des partenariats nécessaires avec les gestionnaires de parcelles et accompagnement à la prise en compte des enjeux dans les travaux agricoles. Complémentarité avec des programmes portés par d'autres structures (Biodiversité haies (FNE FC), restauration de zones humides (SMAMBVO, PRAM, etc...)</p>			
Indicateurs d'efficacité			
<p>Nombre de données recueillies / Nombre de couples suivis / Nombre d'agriculteurs mobilisés / Nombre et type de contrats signés / Nombre de nichées préservées lors des travaux agricoles / Nombre d'accompagnement plus larges réalisés (diagnostics d'exploitation ou de parcelles).</p>			
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF			
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.

1.	Assurer une mise à jour des connaissances nécessaires à l'action sur les espèces et territoires ciblés (répartition des espèces en nidification par des prospections professionnelles et avec animation du réseau d'observateurs bénévoles, accueil et encadrement d'un stagiaire), anticipation de la problématique de prise en compte des enjeux avec les professionnels du monde agricole et les différents acteurs locaux (collectivités, Chambres d'agriculture, etc.).	21 500	21 500
2.	Accompagnement de la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à indemnisation et définition, avec les exploitants volontaires, des conditions/besoins pour activer une marge de progrès en faveur de la biodiversité sur l'exploitation, en remplaçant leur rôle dans la connaissance des enjeux et la réalisation d'un projet concret en faveur de la biodiversité.	40 000	40 000
3.	Bilan de l'opération, en lien avec les exploitants et locataires agricoles concernés, anticipation sur les possibles interventions et adaptations à mener, orientations possibles, travail avec groupes constitués, fonctionnalités/continuités inter-exploitations, etc.	13 500	13 500
Total		75 000	75 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CR BFC	CD 25	DREAL BFC
1,2,3	2021	25 000	0%	20%	50%	10%	20%
1,2,3	2022	25 000	0%	20%	50%	10%	20%
1,2,3	2023	25 000	0%	20%	50%	10%	20%
		75 000	- €	15 000,00 €	37 500,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €

Maîtrise d'ouvrage

LPO Franche-Comté et/ou partenariat avec les collectivités locales selon les possibilités

Conditions d'aides

* selon appel à projets

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	17		
ME / TPCE	FRDR656					
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	2		
EPCI	Toutes		Lancement	2021		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Inventaire et diagnostic herpétologiste de la plaine de l'Ognon de Marnay à Pagney					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
<p>La plaine de la moyenne et basse vallées de l'Ognon représente un milieu très riche et diversifié. Les associations locales ont signalées la raréfaction des différentes espèces de batraciens et de reptiles notamment dans les zones humides de "la plaine de l'Ognon de Marnay à Pagney", classée ZNIEFF type 1. On retrouve notamment sur ce site des populations de tritons (crêté, ponctué et palmés), de salamandres, de grenouilles (rousses, agiles et vertes) mais également de crapaud commun et de reptiles d'intérêt.</p> <p>Cette évolution serait en partie due à la raréfaction des habitats nécessaires aux différentes espèces, à l'évolution des pratiques agricoles, aux aménagements lourds du territoire ainsi qu'à la fragilisation du réseau de mares locales et de la trame verte et bleue.</p>						
Objectifs						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration durable de l'état sanitaire des populations d'amphibiens et de reptiles 2. Diversification des milieux 3. Sensibilisation des habitants 						
Conditions d'exécution						
<p>Sur la base d'une consolidation du suivi des différentes espèces ainsi que d'une comparaison de l'état de santé des populations de reptiles et d'amphibiens locaux avec la situation de 2005 (travail mené par l'association "la Chenevière", du groupe LPO local ainsi que de la Maison de la nature de Brussey), il s'agira de définir et localiser les principaux secteurs à enjeux.</p> <p>Par la suite, les différentes pressions exercées sur les espèces seront analysées et un programme d'action sera élaboré.</p>						
Indicateurs d'efficacité						
1. Nombre de stations suivies						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Inventaire et diagnostic dans la plaine (priorité de Marnay à Pagney)		20 000	24 000		
2.	Définition d'un programme d'action		3 000	3 600		
3.	Communication spécifique		2 100	2 520		
4.	Programme d'action		à définir	à définir		
Total			25 100	30 120		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRBFC	CD 70/25/39
1, 2, 3	2021	30 120	50%		50%	
4	2022					
4	2023					
		30 120	15 060,00 €	- €	15 060,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : FNE, LPO, CPIE, La chenevière						
Conditions d'aides						

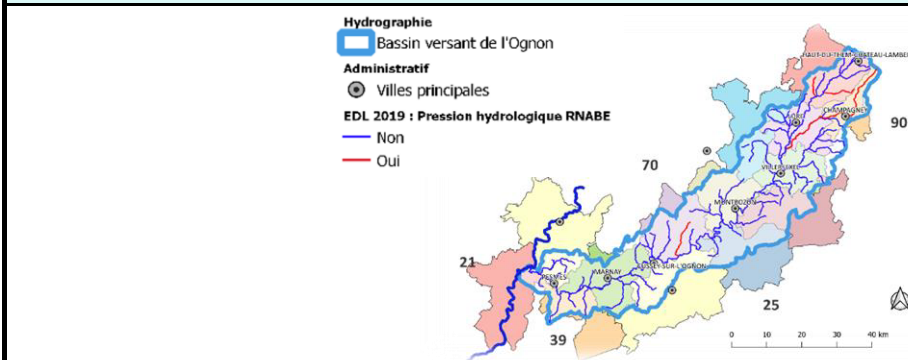
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	18			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	2			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion espèces végétales invasives						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Les invasions biologiques sont considérées comme l'une des principales causes de perte de biodiversité à l'échelle planétaire et sont devenues des préoccupations majeures des gestionnaires des milieux naturels, des chercheurs et des décideurs. La vallée de l'Ognon n'échappe pas à ce phénomène et on constate notamment un développement de plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes. Certains sites, accueillant notamment la Jussie -Chenevrey Morogne et Vy-les-Filains (70)-, sont contenus grâce à la mise en oeuvre d'un plan de gestion permettant de limiter la propagation de ces espèces.</p>							
Objectifs							
<p>Le plan de gestion actuel s'achève en 2021. Il s'agit ici d'élaborer et de mettre en application un nouveau plan de gestion de 5 années afin de permettre de lutter efficacement contre ces espèces en intervenant de façon stratégique et coordonnée à l'échelle du bassin versant.</p>							
Conditions d'exécution							
<p>1. Concertation avec les différents acteurs concernés (CEN, FREDON, CBN,...) 2. Suivi et actualisation des résultats.</p>							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de stations suivies							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Mise à jour du diagnostic et élaboration du plan de gestion		5 000	6 000			
2.	Mise en œuvre du plan de gestion		30 000	36 000			
	AMO		500	500			
Total			35 500	42 500			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRBFC	CD 70	
1, 2,	2021	42 500	70%	30%		0%	
	2022						
	2023						
		42 500	29 750,00 €	12 750,00 €	- €	- €	
Maîtrise d'ouvrage							
1.2. SMAMBVO							
Conditions d'aides							
Le plan de gestion doit être conforme à la stratégie de bassin de l'Agence de l'eau.							

B5 : Gestion de la ressource et des inondations

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion de la ressource et des inondations	B5	1
ME / TPCE	En totalité		
Cours d'eau	En totalité	Priorité	1
EPCI	Toutes	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée		
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée		
Intitulé du Projet	Etude d'adéquation besoins-ressources		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Sur le bassin versant de l'Ognon, les étiages semblent de plus en plus marqués et fréquents. Leur durée augmente année après année et le réchauffement des eaux qui les accompagne bride les capacités biologiques des cours d'eau, amplifiant les pressions sur certaines populations inféodées à des températures basses (truites, ombres, ...).

Parallèlement, on constate des tensions sur la ressource sur le secteur de la Haute Vallée de l'Ognon aboutissant parfois à des coupures d'alimentation en eau potable.

Enfin, l'intensification généralisée de l'agriculture sur la moyenne et basse vallée de l'Ognon est de nature à engendrer de nouvelles tensions concernant la disponibilité de la ressource.

L'étude vise ainsi à évaluer la ressource disponible localement et de façon généralisée sur le bassin versant et la confronter aux besoins générés par ces évolutions. L'étude devra intégrer un volet prospectif afin d'appréhender différents scénarii de développement du territoire et anticiper les évolutions climatiques futures.

Enfin, elle proposera la mise en place de différentes mesures, actions et orientation ayant pour objectif de permettre une préservation de la ressource et un développement harmonieux du territoire.

Objectifs

1. Sensibiliser le public aux conséquences locales du réchauffement climatique
2. Anticiper les évolutions futures et permettre un développement d'activités adapté au contexte local
3. Atténuer l'impact des étiages.

Conditions d'exécution

Volonté politique locale forte

Indicateurs d'efficacité

1. Réalisation de l'étude

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)

		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude globale d'adéquation besoins-ressources	100 000	120 000
	AMO	5 000	5 000
Total		105 000	125 000

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRBFC	
	2021					
1	2022	125 000	20%	70%	10%	
	2023					
		125 000	25 000,00 €	87 500,00 €	12 500,00 €	- €

Maîtrise d'ouvrage

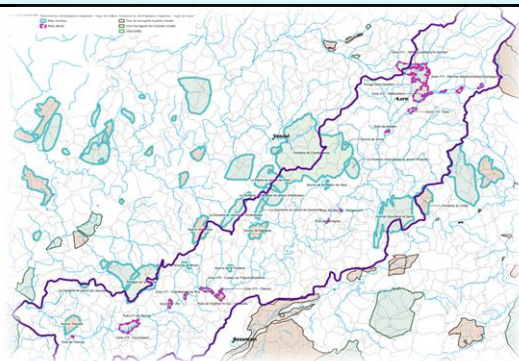
SMAMBVO, SIBHVO

Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Gestion de la ressource et des inondations	B5	2
ME / TPCE	En totalité		
Cours d'eau	En totalité	Priorité	2
EPCI	Toutes	Lancement	2022
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée		
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée		
Intitulé du Projet	Etude ressources stratégiques des alluvions et calcaires		

CONTEXTE

Localisation



Problèmes identifiés

Dans un contexte de changement climatique où les effets des pressions d'aménagement et des activités humaines, les risques de tensions sur la ressource en eau s'accroissent. Il importe de s'assurer de la disponibilité à long terme de ressources en eau potable en qualité et quantité suffisantes pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'approvisionnement en eau potable des populations. L'enjeu est donc d'identifier de façon exhaustive les ressources stratégiques, la satisfaction des besoins en eau potable actuels et futurs des populations et d'organiser leur préservation sur le long terme en délimitant des zones de sauvegarde sur lesquelles engager prioritairement des actions en orientant l'évolution des activités économiques et l'aménagement du territoire.

Les études de délimitation des Ressources Stratégiques à Maîtrise d'ouvrage du CD70 réalisées dans la première phase du contrat ont fait l'objet de prescriptions assez génériques. Ces prescriptions méritent d'être mises à jour en intégrant les ressources des autres départements.

Par ailleurs, les masses d'eau souterraines (MESO) des Calcaires du jurassique du Plateau de Haute Saône et les Alluvions de Ognon, malgré un zonage fin sur certaines Ressources stratégiques (RS), apparaîtront dans le SDAGE 2022-2027 comme MESO dont les RS ont été délimitées mais dont les Zones de Sauvegarde restent à délimiter.

Objectifs

Lancer durant la deuxième phase du contrat de rivière une action sur tout ou partie des ressources stratégiques des alluvions et calcaires visant à :

- Réaliser un bilan des connaissances hydrogéologiques des ressources retenues et étudier l'intérêt/la faisabilité d'un suivi qualité et quantité sur les nappes alluviales en complément des Eaux Superficielles.
- Localiser le (les) secteur(s) le(s) plus favorable(s) à l'implantation d'un futur captage
- Délimiter les Zones de sauvegarde
- Proposer un plan d'actions pour leur préservation

Conditions d'exécution

Indicateurs d'efficacité

- Zones de sauvegarde délimitées

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude ressources stratégiques des alluvions et calcaires AMO	indéterminé 7 500	indéterminé 7 500
Total		7 500	7 500

Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRBFC	
	2021					
1	2022	3 750	30%	70%	0%	
1	2023	3 750	30%	70%		
		7 500	2 250,00 €	5 250,00 €	- €	- €

Maîtrise d'ouvrage
Syndicats d'eau potable, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes.
Conditions d'aides

**C : ANIMATION, COMMUNICATION, ET
SENSIBILISATION**

C1 : Animation et coordination du Contrat

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Animation et coordination du Contrat		C1	1			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Poste de coordonnateur du Contrat de Rivière						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Un Contrat de Rivière est un projet complexe, abordant des thématiques diversifiées dont la mise en œuvre nécessite la présence d'un chargé de missions à temps complet possédant des compétences techniques et administratives. Ce dernier sera ainsi en charge de créer une dynamique autour du programme d'actions et d'assister sur le plan technique et administratif les maîtres d'ouvrages locaux.							
Objectifs							
Les principales missions du coordinateur du contrat seront : 1. L'organisation et l'animation des réunions du Comité de rivière ; 2. L'impulsion et la coordination des actions prévues au Contrat ; 3. L'assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages locaux ; 4. La réalisation des états d'avancements du Contrat ; 5. La mise en place du programme de communication.							
Conditions d'exécution							
Implication de la structure porteuse							
Indicateurs d'efficacité							
1. Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers. 2. Circulation d'informations et contacts entre le chargé de mission et les maîtres d'ouvrages locaux.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Salaires + charges sur 3 ans		144 000	144 000			
2.	Dépenses investissement (2022,2023)		0	0			
Total			144 000	144 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CRBFC	CD25	CD39
1	2021	48 000	20%	50%	30%		
1,2,	2022	48 000	28%	50%	22%		
1,2,	2023	48 000	28%	50%	22%		
		144 000	36 480,00 €	72 000,00 €	35 520,00 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
SMAMBVO							
Conditions d'aides							
* L'AERMC fournit une aide de 50% sur la base du salaire chargé *1,3 pour le poste d'animateur. *2 Le CRBFC ne finance que le poste à hauteur de 10% par action engagée avec un plafond de 30%							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Animation et coordination du Contrat		C1	2			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2023			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Evaluation du Contrat - Etude bilan						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Un contrat de rivière implique une programmation d'actions sur 6 ans permettant d'atteindre des objectifs en terme de qualité d'eau, de gestion des milieux naturels, d'animation et d'implication des acteurs locaux.</p> <p>Si la pertinence des programmes d'actions peut être jugée dès la phase d'élaboration, leur efficacité et leur mise en oeuvre ne peut être jugée que dans le temps. Ceci nécessite de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin d'établir des bilans et de prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan d'activité annuel et un bilan final du contrat. Recadrer éventuellement les programmes d'actions et leurs objectifs, de recadrer les indicateurs d'efficacité. Evaluer l'évolution des milieux et des pressions, caractériser de nouveaux enjeux en vue d'une préparation éventuelle de nouveaux programmes d'actions. 							
Conditions d'exécution							
<ol style="list-style-type: none"> Etablir un tableau de bord du contrat Choisir des indicateurs d'efficacité pour chaque action 							
Indicateurs d'efficacité							
Moyens suffisants							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Bilan final du Contrat de Rivière en prestation externe		55 000	66 000			
	AMO		10 000	10 000			
Total			65 000	76 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			SMAMBVO	AERMC	CRFC	CD25	CD39
	2021						
	2022						
1	2023	65 000	40%	50%		10,0%	0,0%
		65 000	26 000,00 €	32 500,00 €	- €	6 500,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
SMAMBVO							
Conditions d'aides							

C2 : Programme de communication

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	1			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Site internet de la vallée de l'ognon et identité graphique du contrat						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Le bilan à mi-parcours du contrat de rivière fait ressortir un besoin de communiquer de façon plus fréquente et soutenue. La population reste souvent ignorante des nombreuses actions mises en oeuvre pour la préservation des milieux sur le bassin versant. Les lacunes dans l'information des riverains augmentent les difficultés d'adhésion aux projets menés par les structures compétentes. D'autre part, permettre à la structure porteuse de la démarche d'être identifiée comme un interlocuteur privilégié de la préservation des milieux facilitera le lien avec la population et simplifiera la communication avec celle ci.							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> Créer une charte graphique pour favoriser la reconnaissance et la fidélisation aux outils de communication du contrat et pour ancrer la culture de la rivière . Donner de la cohérence aux opérations de communication sur la rivière mais aussi à toute la politique de gestion menée sur les cours d'eau. Résoudre la complexité du portage (SMAMBVO, SIBHVO et autres maîtres d'ouvrage) en développant une identité fédératrice «Contrat de rivière Ognon». 							
Conditions d'exécution							
La communication dans le cadre du contrat se fera prioritairement de façon dématérialisée. Aussi, le site internet de la structure porteuse, outil central de la communication, devra être actualisé régulièrement.							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> Nombre de visites sur le site internet Nombre d'articles publiés Nombre d'inscrits à la newsletter 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Migration, développement et conception du nouveau site		9 000	10 800			
2.	Charte graphique		4 278	5 134			
	AMO		3 750	3 750			
Total			13 278	19 684			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR		
1, 2	2021	19 684	20%	50%	30%		
	2022						
	2023						
		19 684	3 936,72 €	9 841,80 €	5 905,08 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : SMAMBVO							
Conditions d'aides							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	2			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2022			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Le maintien d'une information régulière destinée à l'ensemble des publics concernés par le Contrat est essentiel à une bonne lisibilité et une bonne compréhension des projets réalisés ou en cours de réalisation. Par ailleurs, la transcription de la veille réglementaire et technique exercées par le coordinateur du contrat, l'annonce de manifestations et d'événements liés à l'eau et se déroulant sur le bassin versant est nécessaire au maintien d'une liaison entre les différents intervenants du Contrat.							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Apporter des éléments pédagogiques pour faire comprendre la philosophie d'intervention des Syndicats sur les cours d'eau. 2. Rendre compte des investissements sur la rivière et de leurs objectifs. 3. Exposer l'état d'avancement du Contrat de rivière. 4. Inviter les lecteurs à mieux connaître la démarches et à se rapprocher des structures porteuses. 5. Permettre la prise de conscience des problématiques et développer un message sur les bonnes pratiques. 6. Sensibiliser les habitants de la vallée à la démarche et aux bonnes pratiques de gestion des cours d'eau. 7. Informer le public des différentes actions et manifestations prévues ou en cours sur le bassin versant. 							
Conditions d'exécution							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintien du lien permanent entre les maîtres d'ouvrage et la cellule d'animation du contrat. 2. Favoriser les interviews et les visites de travaux, et déléguer la rédaction de certains articles. 3. Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière. 4. Mettre à disposition les bulletins dans des points d'accès sur le territoire. 							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de bulletins diffusés pendant la période de mise en oeuvre du Contrat. 2. Nombre de retours suite à la publication. 3. Nombre d'abonnés mails. 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Conception de 3 bulletins d'information sur 3 ans		7 500	9 000			
2.	Impression à 25 000 exemplaires sur 3 ans		15 000	18 000			
3.	Envoi des bulletins d'information		3 000	3 600			
	AMO		26 250	26 250			
Total			51 750	56 850			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRBFC	CD25	
	2 021	0					
1,2,3	2 022	37 900	32%	50%	8%	10%	
1,2,3	2 023	18 950	24%	50%	16%	10%	
		56 850	16 740,00 €	28 425,00 €	6 000,00 €	5 685,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
SMAMBVO							
Conditions d'aides							
CRBFC : forfait de 3000 euros/an							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action			
THEME	Programme de communication		C2	3		
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1		
EPCI	Toutes		Lancement	2021		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Programme de sensibilisation du jeune public du contrat de rivière Ognon					
CONTEXTE						
Contexte						
<p>Le contrat de rivière Ognon s'inscrit dans une volonté des élus locaux de faire évoluer durablement les mentalités et de changer le rapport que nous entretenons avec nos cours d'eau. Sur le bassin versant, la rivière occupe généralement une place secondaire, et souvent vécue comme une contrainte. Aussi, il est important que, dès leur plus jeune âge, les futurs citoyens du territoire aient conscience de la fragilité de leur l'environnement et des services que celui-ci nous fournit. C'est pourquoi le contrat territorial souhaite mettre en œuvre une démarche de sensibilisation du jeune public.</p> <p>Chaque année, les syndicats, en lien avec l'éducation nationale, proposent aux établissements publics et privés du bassin de sensibiliser les élèves à une thématique liée à l'eau et aux milieux aquatiques.</p> <p>Le programme sera proposé aux écoles, collèges, lycées et centres de loisirs (publics ou privés).</p> <p>Chaque classe participant au projet sera accompagnée durant l'année scolaire par un animateur professionnel formé aux thématiques de l'eau et des milieux aquatiques : à raison de 4 demi-journées.</p> <p>Une journée de valorisation courant Mai/Juin et regroupant l'ensemble des classes participantes viendra conclure chaque année scolaire.</p>						
Objectifs						
1. Echanger, avec l'ensemble des jeunes publics de la vallée de l'Ognon, sur des thématiques spécifiques et mieux comprendre les enjeux en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.						
Conditions d'exécution						
1. Définition du programme de sensibilisation. 2. Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'éducation du bassin versant						
Indicateurs d'efficacité						
1. Nombre d'animations et d'actions réalisées par an auprès du public 2. Taux de satisfaction suite à la mise en œuvre du programme						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Coordination du programme "haute vallée"		4 200	5 040		
2.	Coordination du programme "basse et moyenne vallée"		4 200	5 040		
3.	Animation (4 demi journées pour 15 groupes)		45 000	54 000		
4.	Transport pour la journée de restitution		7 200	8 640		
5.	Animation et coordination + journée de restitution		6 000	7 200		
	AMO		7 500	7 500		
Total			74 100	87 420		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC*	CRBFC	CD25
	2021					
1,2,3,4,5	2022	58 280	30%	70%	0%	0%
1,2,3,4,5	2023	29 140	30%	70%	0%	0%
		87 420	26 226,00 €	61 194,00 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
SMAMBVO, SIBVHO						
Conditions d'aides						
*Dans la limite de 550€/j si prestation ou coût journée si régie						

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	4			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Programme de sensibilisation des professionnels et riverains						
CONTEXTE							
Contexte							
<p>La compréhension des démarches et l'implication de l'ensemble de la population constitue depuis toujours un des principaux facteurs de réussite des programmes d'action en faveur de l'environnement.</p> <p>De nombreuses opérations résultent des altérations dues aux activités développées aux abords des cours d'eau et des zones humides. On constate ainsi de nombreuses pratiques inadaptées menées à proximité du cours d'eau.</p> <p>Parallèlement, les acteurs locaux manifestent le besoin de formation et d'explication, ainsi que d'un interlocuteur privilégié pouvant leur apporter les éléments de compréhension et les accompagnant vers la mise en place de pratiques plus vertueuses.</p> <p>Le monde agricole et forestier, ainsi que les riverains sont très souvent amenés à intervenir sur la végétation alluviale ou directement sur les cours d'eau et milieux humides (traitement de la végétation, suppression d'embacles, abreuvement du bétail, traversée de cours d'eau, rejets, ...).</p> <p>Aussi le contrat de rivière propose la mise en place d'animations à destination de publics du monde forestier, agricole, industriel et des riverains portant sur les thématiques spécifiques et s'adaptant aux demandes d'informations des différents acteurs.</p> <p>Les journées feront intervenir les structures les plus adaptées en fonction des thématiques abordées et du public ciblé.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Apporter des éléments pédagogiques pour faire comprendre la philosophie d'intervention des Syndicats sur les cours d'eau. 2. Inviter les lecteurs à mieux connaître la démarche et à se rapprocher des structures porteuses. 3. Permettre la prise de conscience des problématiques et développer un message sur les bonnes pratiques. 4. Sensibiliser les habitants de la vallée à la démarche et aux bonnes pratiques de gestion des cours d'eau. 5. Echanger, avec l'ensemble de la population de la vallée de l'Ognon, jeunes et adultes, sur des thématiques spécifiques et mieux comprendre les enjeux en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. 							
Conditions d'exécution							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition du programme de sensibilisation. 2. Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'éducation du bassin versant 							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'animations et d'actions réalisées par an auprès du public 2. Taux de participation 3. Taux de satisfaction suite à la mise en œuvre du programme 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Coordination du programme		3 600	4 320			
2.	Préparation des 3 journées annuelles de formation thématique (3j*3/an)		12 150	14 580			
3.	Animation journées de formation thématique (3/an dont 1 sur la Haute vallée)		4 500	5 400			
	AMO		6 000	6 000			
Total			26 250	30 300			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CR BFC		
1,2,3,4	2021						
1,2,3,4	2022	30 300	20%	70%	10%		
1,2,3,4	2023						
		30 300	6 090,00 €	21 210,00 €	3 000,00 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
SIBHVO							
Conditions d'aides							
*Dans la limite de 550€/j si prestation ou coût journée si régie							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	5			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3			
EPCI	Toutes		Lancement	2022			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise à l'eau						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>La pratique de la pêche est bien développée sur l'Ognon. De même, la rivière est le siège d'une activité canoë non négligeable. La pratique de ces sports permet un rapprochement du public avec la rivière, et ainsi sa sensibilisation.</p> <p>Plusieurs secteurs paraissent adaptés à l'installation de postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite accompagnées d'installations de mises à l'eau pour les canoë :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur Marnay RD au niveau des aires de picnic - Secteur Buthiers - Secteur Sauvagny, chambornay les pins - Partie médiane de l'Ognon - Secteur amont <p>L'objectif est de développer le sentiment d'appartenance à la vallée et l'appropriation de la rivière. Cette action sera menée en partenariat avec les offices de tourisme du bassin versant et intégré notamment dans le projet de parcours canoës de "Destination 70".</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un sentiment d'appartenance à la vallée et l'appropriation de la rivière. 2. Permettre la prise de conscience des problématiques et développer un message sur les bonnes pratiques. 3. Sensibiliser les habitants de la vallée à la démarche et aux bonnes pratiques de gestion des cours d'eau. 							
Conditions d'exécution							
Le site d'installation sera défini en concertation avec l'AAPPMA et la FDAAPPMA. La fédération française de canoë-kayak sera associée pour la mise en place des mises à l'eau à destination des pratiquants.							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Satisfaction des pratiquants. 2. Stabilisation des postes de pêche. 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Réalisation des postes de pêche pour personne à mobilité réduite		65 000	78 000			
	AMO		4 500	4 500			
Total			69 500	82 500			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	CD25	CD70*	CD39	FNPF/AAPPMA/FFCK
	2021						
1	2022	82 500	20%	10%	10%	60%	
	2023						
		82 500	16 500,00 €	8 250,00 €	8 250,00 €	- €	49 500,00 €
Maîtrise d'ouvrage							
1, : SMAMBVO							
Conditions d'aides							
*Le financement de poste de pêche adapté aux personnes à mobilité réduite n'est possible que dans le cadre d'une réflexion globale de la problématique.							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	6			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3			
EPCI	Toutes		Lancement	2023			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Organisation d'un colloque sur la restauration morphologique des cours d'eau						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Par l'originalité d'un certain nombre d'actions et de dispositifs mis en oeuvre au travers des différents contrats de rivière ainsi que par les particularités spécifiques liées à la morphologie de la rivière, l'Ognon constitue un exemple particulier en matière de gestion de cours d'eau.</p> <p>Malgré les nombreux travaux et réalisations mis en oeuvre au cours des dernières années sur le bassin versant, la rivière et les acteurs de l'eau locaux ne disposent toutefois pas encore d'une notoriété satisfaisante.</p> <p>La mise en oeuvre d'un colloque d'envergure à minima régionale permettra une reconnaissance du bassin versant et de ses acteurs sur un plan scientifique. Cet évènement permettra également de valoriser le bassin versant et de développer une culture de la rivière auprès du public par l'intermédiaire de la couverture presse.</p>							
Objectifs							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer et valoriser les actions mises en oeuvre sur l'Ognon. 2. Permettre un échange scientifique appuyé sur les réalisations du SMAMBVO et du SIBHVO. 3. Inscrire la gestion de bassin versant dans une dynamique de recherche et d'innovation. 4. Connaissance et reconnaissance de contrat de rivière et de la structure porteuse de la démarche. 5. Rendre compte des investissements sur la rivière et de leurs objectifs. 6. Exposer l'état d'avancement du Contrat de rivière. 							
Conditions d'exécution							
Renforcement et développement de partenariats institutionnels et pédagogiques dans le département et la région dans le but de consolider sa reconnaissance et développer des projets d'actions concrètes.							
Indicateurs d'efficacité							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de participants 2. Suivi et conclusions du colloque 							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Transport		4 000	4 800			
	Hébergement intervenants (2*20 nuits à 75 euros)		3 000	3 600			
	Accueil des intervenants (2 diners à 40 euros et 2 déjeuners à 20)		2 400	2 880			
	Indemnisation des intervenants		10 000	12 000			
	Programme et publicité		2 000	2 400			
	Accueil (250 personnes à 10 euros)		2 500	3 000			
	Frais d'organisation et location de salle		16 000	19 200			
	AMO		5 000	5 000			
Total			44 900	52 880			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRBFC	CD25	
1	2021						
	2022						
	2023	52 880	9%	70%	11%	10%	
		52 880	4 576,00 €	37 016,00 €	6 000,00 €	5 288,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1, : SMAMBVO/ EPTB/ RGMA							
Conditions d'aides							
CD25 : contribue sur la base du prorata de la population ou de la surface couverte au taux max de 30%							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action			
THEME	Programme de communication		C2	7		
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1		
EPCI	Toutes		Lancement	2021		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Sensibilisation spécifique des élus aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
<p>La sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux et aux bénéfiques à longs termes d'un retour au fonctionnement non perturbé d'un cours d'eau facilite leur adhésion aux projets de restauration.</p> <p>Avec les élections municipales, de nouveaux délégués sont amenés à intégrer les comités syndicaux du SMAMBVO et du SIBHVO. Leur implication tout au long du projet représente un gage de garantie du contrat de rivière. Elle passe notamment par une information en continu sur les travaux envisagés et par leur association aux phases de concertation.</p> <p>Afin de leur permettre de s'engager pleinement dans la démarche de contrat de rivière et de défendre les projets mis en place, il est important de leur fournir une information claire sur les enjeux et objectifs des actions et de leur fournir des retours d'expérience suffisants pour éclairer leurs argumentations et leur compréhension des milieux aquatiques.</p> <p>Il est par conséquent important de permettre aux élus impliqués dans la gestion du bassin versant, de posséder les informations fondamentales nécessaires à des décisions éclairées.</p>						
Objectifs						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre sur l'Ognon 2. Permettre aux nouveaux élus d'appréhender les réalisations du SMAMBVO et du SIBHVO 3. Impliquer les membres du syndicats dans les projets et leur permettre de soutenir les démarches engagées par le syndicat 4. Connaissance et reconnaissance de contrat de rivière et de la structure porteuse de la démarche 						
Conditions d'exécution						
<p>Il s'agit ici de mettre en place plusieurs journées de formation/sensibilisation à destination des élus et de disposer d'outils leur permettant de mieux appréhender les enjeux liés à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.</p> <p>Afin de pouvoir comparer la gestion mise en place sur l'Ognon avec celle d'autres bassins versants, un voyage d'étude d'une journée sera organisé. Il permettra aux délégués des syndicats de découvrir des travaux de restauration menés sur un autre bassin versant et de bénéficier du retour d'expérience des élus en charge de ces travaux.</p> <p>Il sera également prévu une journée annuelle de formation sur la réglementation et l'intérêt des milieux aquatiques. Elle intégrera:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation du niveau d'implication et de compréhension des élus à l'aide d'un court sondage portant sur les différentes thématiques en lien avec les milieux aquatiques. - une intervention précisant le rôle et le mode de fonctionnement du syndicat accompagnée d'un rappel des grands principes de gestion de l'eau et des milieux. Des partenaires extérieurs pourront intervenir sur des thématiques spécifiques (à raison de 2 partenaires par session et par syndicat). Les thématiques abordées pourront traiter de la disponibilité de la ressource, de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion des eaux pluviales, des conséquences de l'imperméabilisation des sols ou toute autre thématique abordant la gestion des milieux aquatiques... <p>Un sondage réalisé en fin de journée afin d'évaluer la qualité de la journée et son intérêt pour les élus.</p>						
Indicateurs d'efficacité						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de participants 2. Appréciation des élus 						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Achat matériel de sondage		3 500	4 200		
2.	Préparation et animation du voyage d'étude (5j régie)		2 000	2 400		
	Transport pour visites de sites extérieurs (1 autocar 1 jour)		800	960		
3.	Repas (50 repas à 15 euros)		1 000	1 200		
	Préparation et animation de 6 journées de formation (1/an/syndicat)		8 100	9 720		
	Repas (3*50 personnes à 20 euros)		3 000	3 600		
	AMO		3 000	3 000		
Total			18 400	22 080		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR	
1,2,3	2021					
	2022	22 080	23%	70%	7%	

	2023						
		22 080	5 124,00 €	15 456,00 €	1 500,00 €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : SIBHVO, Partenaires potentiels : FDC, FDAAPPMA, Ch.Agri,CRPF, ONF, CPIE							
Conditions d'aides							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action			
THEME	Programme de communication		C2	8		
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité		Priorité	2		
EPCI	Toutes		Lancement	2022		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Création d'outils pédagogiques sur la continuité écologique					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
<p>Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est situé en tête de bassin versant, ce qui représente plusieurs centaines de kilomètres de petits cours d'eau, ainsi que des centaines d'étangs sur le territoire des Vosges Saonoises . De nombreuses actions sont mises en œuvre par les différentes structures pour restaurer la continuité écologique sur le territoire, qu'elles soient sur des travaux en rivières, des suivis écologiques/hydrauliques ou sur de la sensibilisation des différents publics (élus, habitants, scolaires). Compte tenu des enjeux liés à la qualité et à la ressource en eau, il semble nécessaire de mener des actions de sensibilisation sur la thématique "continuité écologique" et ses différentes facettes, en fonction du contexte. Cette notion est parfois compliquée à comprendre et nécessite une sensibilisation importante auprès des propriétaires, des gestionnaires, des élus et habitants et des touristes, afin de faire évoluer les pratiques ou les aménagements en faveur de la biodiversité.</p> <p>L'outil principal consiste à la réalisation d'une maquette, sur la base d'un cours d'eau, à l'échelle d'une parcelle (et non d'un bassin versant), sur la forme d'un puzzle 3D. Les pièces du puzzle représenteront les différents contextes naturels (zones humides, tourbières, ripisylves,...), les aménagements anthropiques (étangs, seuils, plantations de résineux, enrochements,), les mesures correctives ou réglementaires possibles (bras de contournement, moine hydraulique, abreuvoirs, ...). Cet outil sera accompagné d'un livret pédagogique. Le 2^{ème} outil envisagé est la création de jeux ludiques sur la continuité écologique et sur la gestion des étangs et des mares.</p>						
Objectifs						
<p>Expliquer de manière ludique les enjeux de la continuité écologique et des milieux aquatiques, auprès tant du jeune ou grand public qu'auprès des propriétaires ou des élus.</p> <p>Sensibiliser les propriétaires d'étangs à la continuité écologique et aux aménagements possibles de leurs étangs. Sensibiliser les habitants, élus et touristes à la ressource en eau et à sa qualité.</p> <p>Aide à la décision pour les porteurs de projet.</p>						
Conditions d'exécution						
<p>Afin de pouvoir facilement la mobiliser sur le terrain comme en classe ou en réunion, cette maquette sera compacte et ne nécessitera pas d'utilisation d'eau.</p> <p>Il est prévu de solliciter les structures en lien avec la gestion des milieux aquatiques lors de sa création (fédération de pêche, DDT, syndicat de rivières, ...) ainsi que des structures spécialisées dans la pédagogie et la sensibilisation (MNVS, notamment).</p>						
Indicateurs d'efficacité						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de visiteurs 2. Nombre de personnes sensibilisées 3. Temps d'exposition 						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Conception et création des outils pédagogiques - prestation		23 380	23 380		
Total			23 380	23 380		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR	
	2021					
1	2022	23 380	0%	50%	50%	
	2023					
		23 380	- €	11 690,00 €	11 690,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1 : PNR BV						
Conditions d'aides						

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	9			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	1			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Relation presse régulière						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>La presse constitue un moyen de toucher un large public sans investissement financier important. Mise en place par des professionnels, elle constitue un moyen simple d'adapter le langage afin de toucher un maximum de cibles.</p> <p>La répétition des articles et des messages permettra une bonne intégration des logiques d'intervention des syndicats et développera une culture de la rivière.</p>							
Objectifs							
<p>Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre sur l'Ognon</p> <p>Afficher les porteurs de projet comme des interlocuteurs privilégiés</p> <p>Connaissance et reconnaissance de contrat de rivière et de la structure porteuse de la démarche</p>							
Conditions d'exécution							
<p>1- Point presse mensuel de l'équipe technique sur les sujets à communiquer.</p> <p>2- Tour d'horizon de la périodicité des magazines municipaux et intercommunaux + points avec les responsables de communication sur la possibilité de proposer un article "clé en mains"</p> <p>2- Rédaction des articles ou dossier de presse</p>							
Indicateurs d'efficacité							
Nombre d'articles presse (presse locale, magazines municipaux et intercommunaux, site internet des collectivités,...							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Relation presse et rédaction de communiqués de presse		0	0			
	AMO		4 500	4 500			
Total			4 500	4 500			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR		
1	2021	1 500	100%	0%	0%		
	2022	1 500	100%	0%	0%		
	2023	1 500	100%	0%	0%		
		4 500	4 500,00 €	- €	- €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1 : SMAMBVO/SIBHVO							
Conditions d'aides							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	10			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	2			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Guide du riverain						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>L'eau fait partie du patrimoine commun, cette ressource est limitée. Sa qualité est extrêmement dépendante des activités humaines. Afin d'atteindre les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, il est capital que chaque riverain préserve et entretienne les cours d'eau et zones humides de façon constructive. Or, bien souvent, les cours d'eau ne font pas l'objet d'un entretien positif. En raison de la méconnaissance ou de la mauvaise interprétation des grands principes d'entretien des cours d'eau, celui-ci laisse souvent la place à des pratiques nuisibles.</p> <p>D'autre part, la crainte des riverains sur l'entretien pratiqué les empêche régulièrement de prendre contact avec les autorités en charge de la thématiques, préférant intervenir de façon discrète.</p> <p>La création d'un document constituant une base technique et réglementaire sur laquelle le riverain et la population locale peut se reposer permettra de diminuer les mauvaises pratiques. De plus, la distribution de ce document permettra une meilleure identification des techniciens des syndicats, facilitant leur consultation.</p>							
Objectifs							
<p>Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre sur l'Ognon</p> <p>Afficher les porteurs de projet comme des interlocuteurs privilégiés</p> <p>Connaissance et reconnaissance de contrat de rivière et de la structure porteuse de la démarche</p> <p>Sensibiliser les habitants de la vallée à la démarche et aux bonnes pratiques de gestion des cours d'eau.</p>							
Conditions d'exécution							
Cet outil devra rassembler les besoins minimaux en connaissance de la réglementation et des bonnes pratiques, il devra donc être réalisé en concertation avec les structures de l'état et les partenaires techniques.							
Indicateurs d'efficacité							
<p>Nombre de téléchargement</p> <p>Nombre de diffusion papier</p>							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Rédaction/illustration		2500	3 000			
2.	Impression/distribution		1 600	1 920			
3.	Traduction anglais		700	840			
	AMO		5 000	5 000			
Total			9 800	10 760			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR	CD25	
1,2,3,	2021	10 760	52%	0%	28%	20%	
	2022						
	2023						
		10 760	5 616,72 €	- €	2 991,28 €	2 152,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : SMAMBVO/SIBHVO							
Conditions d'aides							
* la Region Bourgogne-Franche-Comté accorde une aide forfaitaire de 3000 euros/an pour l'ensemble des actions de communication.							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	11			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Développer un partenariat avec les structures d'activités nature						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>Afin d'être mieux identifié des habitants du territoire et avoir davantage de résonance locale, il est proposé de participer aux différentes manifestations locales (journée nature, de la science, du patrimoine..., opération "Rivière propre" en lien avec le monde de la pêche et des activités d'eau vive, les CPIE...).</p> <p>D'autre part, les sentiers de randonnées et sentiers pédagogiques constituent de bons moyens de contacter les randonneurs et de transmettre les principes de fonctionnement et les bons réflexes à un public déjà sensibilisé à la nature.</p> <p>Plusieurs projet sont d'ores et déjà présentis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin des remparts (CCVG) - sentier de Rigney (CC2VV) - sentier autour des mares à Chevigny sur l'Ognon (CCVM) <p>Il est donc proposé d'amplifier les relations du syndicat avec les associations, offices du tourisme et collectivités désireuses de développer le tourisme de pleine nature et les manifestations sur les thèmes environnementaux.</p>							
Objectifs							
<p>Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre sur l'Ognon</p> <p>Afficher les porteurs de projet comme des interlocuteurs privilégiés</p> <p>Connaissance et reconnaissance de contrat de rivière et de la structure porteuse de la démarche</p>							
Conditions d'exécution							
Une bonne relation avec les partenaires locaux du bassin versant est importante.							
Indicateurs d'efficacité							
<p>Nombre de structures contactées</p> <p>Nombre de projets engagés</p>							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Prise de contact		0	0			
2.	Travail en concertation		0	0			
	AMO		22 500	22 500			
Total			22 500	22 500			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR	CD25	CD39
1,2,	2021	7 500	50%			50%	0%
1,2,	2022	7 500	50%			50%	0%
1,2,	2023	7 500	50%			50%	0%
		22 500	11 250,00 €	- €	- €	11 250,00 €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : SMAMBVO/SIBHVO							
Conditions d'aides							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action			
THEME	Programme de communication		C2	12		
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité		Priorité	2		
EPCI	Toutes		Lancement	2021		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Réseaux sociaux					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
<p>Les réseaux sociaux permettent aujourd'hui une communication plus dynamique et plus directe que les supports classiques. Ils laissent ainsi la possibilité de se valoriser plus simplement en affichant les particularités du syndicat et en mettant en avant une image plus contemporaine.</p> <p>L'existence des syndicats sur les réseaux sociaux leur permettra une communication plus soutenue et basée sur l'échange avec les internautes. Elle laisse ainsi la possibilité aux internautes de participer et d'avoir un échange direct avec les techniciens sur les activités du moment.</p>						
Objectifs						
<p>Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre sur l'Ognon Afficher les porteurs de projet comme des interlocuteurs privilégiés Connaissance et reconnaissance de contrat de rivière et de la structure porteuse de la démarche</p>						
Conditions d'exécution						
Le temps d'animation d'un tel réseau est diffus et peu parfois représenter une part importante du temps du community manager.						
Indicateurs d'efficacité						
<p>Nombre d'articles Nombre d'adhérents</p>						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Création de compte et animation du réseau AMO		0 7 500	0 7 500		
Total			7 500	7 500		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR	CD
1	2021	2 500	100%			
1	2022	2 500	100%			
1	2023	2 500	100%			
		7 500	7 500,00 €	- €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1 : SMAMBVO/SIBHVO						
Conditions d'aides						

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C2	13			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3			
EPCI	Toutes		Lancement	2021			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Posters de la vallée						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
<p>La population locale est encore globalement ignorante de l'importance du patrimoine naturel de la vallée. Celle-ci ne s'intéresse donc que ponctuellement au bassin versant et à ses milieux et sites d'exception. L'objectif est de faire prendre conscience de la valeur des milieux humides, cours d'eau et patrimoine lié à l'eau.</p> <p>Permettre à chacun de découvrir les richesses du territoire sans se déplacer constitue une des étapes vers une découverte approfondie et une volonté de s'engager pour la préservation de milieux dont les locaux n'ont pas encore conscience.</p> <p>Le reportage photo vise à identifier les sites les plus valorisables de la vallée ainsi qu'à pousser la population à leur rencontre, aussi il intègrerait à la fois des clichés professionnels et un concours ouvert à tous.</p>							
Objectifs							
<p>Instaurer une culture de l'eau</p> <p>Faire prendre conscience que la rivière et les milieux humides constituent des atouts pour le territoire</p> <p>Faire prendre conscience de l'existence des cours d'eau et des bénéfices pour l'Homme</p>							
Conditions d'exécution							
<p>Une bonne relation avec les partenaires locaux du bassin versant est importante.</p> <p>La publicité du concours photo pourra passer par le bulletin annuel ou les autres médias développés afin de permettre une estimation de leur diffusion.</p>							
Indicateurs d'efficacité							
<p>Nombre de candidatures photos</p> <p>Nombre de posters distribués</p> <p>Retour sur le travail</p>							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Reportage photographique		833	1 000			
2.	Concours photographique		83	100			
3.	Edition des posters		833	1 000			
	AMO		3 500	3 500			
Total			5 249	5 599			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR	CD	
1,2,3,	2021	5 599	100%				
	2022						
	2023						
		5 599	5 598,80 €	- €	- €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage							
1 : SMAMBVO/SIBHVO							
Conditions d'aides							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Code Fiche Action			
THEME	Programme de communication		C2	14		
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité		Priorité	3		
EPCI	Toutes		Lancement	2022		
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Compatibilité PDM 2022-2027	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Edition de cartes postales vallée de l'Ognon					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
<p>La population locale est encore globalement ignorante de l'importance du patrimoine naturel de la vallée. Celle-ci ne s'intéresse donc que ponctuellement au bassin versant et à ses milieux et sites d'exception. L'objectif est de faire prendre conscience de la valeur des milieux humides, cours d'eau et patrimoine lié à l'eau.</p> <p>Permettre à chacun de découvrir les richesses du territoire sans se déplacer constitue une des étapes vers une découverte approfondie et une volonté de s'engager pour la préservation de milieux dont les locaux n'ont pas encore conscience.</p> <p>Suite au reportage photo réalisé dans le cadre de l'action C2.12, certaines images pourraient être utilisées pour la réalisation de cartes postales de la vallée permettant d'identifier les paysages marquants.</p>						
Objectifs						
<p>Instaurer une culture de l'eau</p> <p>Faire prendre conscience que la rivière et les milieux humides constituent des atouts pour le territoire</p> <p>Faire prendre conscience de l'existence des cours d'eau et des bénéfices pour l'Homme</p>						
Conditions d'exécution						
L'action devra être portée par les offices de tourisme locales.						
Indicateurs d'efficacité						
<p>Nombre de cartes postales distribuées</p> <p>Retour sur le travail</p>						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Collaboration OT puis édition AMO		833	1 000		
			750	750		
Total			1 583	1 750		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR	CD
1, 2,	2021		100%			
1, 3,	2022	1 750	100%			
	2023					
		1 750	1 749,60 €	- €	- €	- €
Maîtrise d'ouvrage						
1 : SMAMBVO/SIBHVO						
Conditions d'aides						

Population du Contrat de rivière Ognon

	population des communes dans le périmètre du		
	population	population	population
	municipale	comtée à part	totale
CC Val de Gray	2 893	60	2 953
CC Auxonne Pontailler Val de Saône	1 617	29	1 646
CC Jura Nord	3 874	89	3 963
Grand Besançon Métropole	34 593	635	35 228
CC du Val Marnaysien	14 237	245	14 482
CC du Pays Riolais	11 667	250	11 917
CC du Doubs Baumois	5 732	118	5 850
CC du Pays de Montbozon et du Chanois	5 155	207	5 362
CC des deux Vallées Vertes	5 744	130	5 874
CC du Pays de Villersexel	7 915	235	8 150
CC du Pays d'Héricourt	1 321	21	1 342
CC Rahin et Chérimont	10 122	170	10 292
CC des 1000 étangs	4 432	117	4 549
CC du Pays de Lure	19 695	444	20 139
Toutes	128 997	2 750	131 747

population SMAMBVO	85 512	1 763	87 275
population SIBHVO	42 164	966	43 130
population totale du bassin versant	131 306	2 763	134 068

EPCI	Code département	Nom sans accent	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1000 étangs	70	BELFAHY	81	3	84
1000 étangs	70	BELONCHAMP	204	4	208
1000 étangs	70	ECROMAGNY	158	5	163
1000 étangs	70	FRESSE	721	13	734
1000 étangs	70	HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT	434	9	443
1000 étangs	70	MELISEY	1668	31	1699
1000 étangs	70	MONTESSAUX	162	6	168
1000 étangs	70	SAINT-BARTHELEMY	1115	29	1144
1000 étangs	70	SERVANCE-MIELLIN	816	32	848
1000 étangs	70	TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE	487	14	501
2 Vallées Vertes	25	ABBENANS	342	6	348
2 Vallées Vertes	25	ACCOLANS	96	1	97
2 Vallées Vertes	25	AVILLEY	163	3	166
2 Vallées Vertes	25	BOURNOIS	192	1	193
2 Vallées Vertes	25	CUBRIAL	136	4	140
2 Vallées Vertes	25	CUBRY	88	0	88
2 Vallées Vertes	25	CUSE-ET-ADRSANS	284	12	296
2 Vallées Vertes	25	FONTAINE-LES-CLERVAL	299	5	304
2 Vallées Vertes	25	FONTENELLE-MONTBY	92	3	95
2 Vallées Vertes	25	GEMONVAL	85	0	85
2 Vallées Vertes	25	GONDENANS-LES-MOULINS	72	0	72
2 Vallées Vertes	25	GONDENANS-MONTBY	175	2	177
2 Vallées Vertes	25	GOUHELANS	118	1	119
2 Vallées Vertes	25	HUANNE-MONTMARTIN	87	1	88
2 Vallées Vertes	25	MANCENANS	308	5	313
2 Vallées Vertes	25	MARVELISE	165	2	167
2 Vallées Vertes	25	MESANDANS	222	6	228
2 Vallées Vertes	25	MONDON	96	1	97
2 Vallées Vertes	25	MONTAGNEY-SERVIGNEY	132	3	135
2 Vallées Vertes	25	MONTUSSAINT	58	1	59
2 Vallées Vertes	25	NANS	100	4	104
2 Vallées Vertes	25	PUESSANS	31	3	34
2 Vallées Vertes	25	RILLANS	93	3	96
2 Vallées Vertes	25	ROGNON	48	0	48
2 Vallées Vertes	25	ROMAIN	126	2	128
2 Vallées Vertes	25	ROUGEMONT	1124	32	1156
2 Vallées Vertes	25	SOYE	390	9	399
2 Vallées Vertes	25	TALLANS	47	3	50
2 Vallées Vertes	25	TOURNANS	127	3	130
2 Vallées Vertes	25	TROUVANS	104	5	109
2 Vallées Vertes	25	UZELLE	172	1	173
2 Vallées Vertes	25	VIETHOREY	94	2	96
Auxonne Pontailler Val de Saone	21	CLERY	142	3	145
Auxonne Pontailler Val de Saone	21	HEUILLEY-SUR-SAONE	333	5	338
Auxonne Pontailler Val de Saone	21	PERRIGNY-SUR-L'OGNON	646	13	659
Auxonne Pontailler Val de Saone	21	VIELVERGE	496	8	504
Doubs Baumois	25	AUTECHAUX	420	10	430
Doubs Baumois	25	BATTENANS-LES-MINES	54	1	55
Doubs Baumois	25	BLARIANS	57	4	61
Doubs Baumois	25	BRECONCHAUX	93	5	98
Doubs Baumois	25	CENDREY	191	0	191
Doubs Baumois	25	CHATILLON-GUYOTTE	129	3	132
Doubs Baumois	25	CORCELLE-MIESLOT	109	1	110
Doubs Baumois	25	FLAGEY-RIGNEY	112	1	113
Doubs Baumois	25	FONTENOTTE	62	2	64
Doubs Baumois	25	GERMONDANS	60	1	61
Doubs Baumois	25	LA BRETENIERE	71	2	73
Doubs Baumois	25	LA TOUR-DE-SCAY	297	4	301

Doubs Baumo	25	LE PUY	112	3	115
Doubs Baumo	25	L'ECOUVOTTE	92	0	92
Doubs Baumo	25	LUXIOL	161	0	161
Doubs Baumo	25	MONCEY	579	6	585
Doubs Baumo	25	OLLANS	39	0	39
Doubs Baumo	25	POULIGNEY-LUSANS	850	11	861
Doubs Baumo	25	RIGNEY	390	19	409
Doubs Baumo	25	RIGNOSOT	116	3	119
Doubs Baumo	25	ROUGEMONTOT	95	1	96
Doubs Baumo	25	SAINT-HILAIRE	160	9	169
Doubs Baumo	25	THUREY-LE-MONT	129	3	132
Doubs Baumo	25	VAL-DE-ROULANS	195	3	198
Doubs Baumo	25	VALLEROY	156	2	158
Doubs Baumo	25	VENNANS	259	8	267
Doubs Baumo	25	VERGRANNE	108	4	112
Doubs Baumo	25	VERNE	127	4	131
Doubs Baumo	25	VILLERS-GRELOT	152	3	155
Doubs Baumo	25	VOILLANS	208	6	214
Grand Besancon Metropole	25	AUDEUX	433	11	444
Grand Besancon Metropole	25	BONNAY	834	6	840
Grand Besancon Metropole	25	CHAMPAGNEY	284	4	287
Grand Besancon Metropole	25	CHAMPPOUX	91	0	91
Grand Besancon Metropole	25	CHAMPVANS-LES-MOULINS	340	10	350
Grand Besancon Metropole	25	CHATILLON-LE-DUC	2054	41	2095
Grand Besancon Metropole	25	CHAUCENNE	511	13	524
Grand Besancon Metropole	25	CHEMAUDIN ET VAUX	1937	42	1979
Grand Besancon Metropole	25	CHEVROZ	131	0	131
Grand Besancon Metropole	25	CUSSEY-SUR-LOGNON	1045	11	1056
Grand Besancon Metropole	25	DEVECEY	1451	28	1479
Grand Besancon Metropole	25	ECOLE-VALENTIN	2609	48	2657
Grand Besancon Metropole	25	FRANOIS	2340	40	2380
Grand Besancon Metropole	25	GENEUILLE	1331	20	1351
Grand Besancon Metropole	25	LES AUXONS	2544	45	2589
Grand Besancon Metropole	25	MARCHAUX-CHAUFONTAINE	1464	21	1485
Grand Besancon Metropole	25	MAZEROLLES-LE-SALIN	200	4	204
Grand Besancon Metropole	25	MEREY-VIEILLEY	147	5	152
Grand Besancon Metropole	25	MISREY-SALINES	2502	36	2538
Grand Besancon Metropole	25	NOIRONTE	386	4	390
Grand Besancon Metropole	25	PALISE	141	4	145
Grand Besancon Metropole	25	PELOUSEY	1527	28	1555
Grand Besancon Metropole	25	PIREY	2066	40	2106
Grand Besancon Metropole	25	POUILLEY-LES-VIGNES	1965	39	2004
Grand Besancon Metropole	25	SERRE-LES-SAPINS	1639	28	1667
Grand Besancon Metropole	25	TALLENAY	414	8	422
Grand Besancon Metropole	25	VENISE	513	7	520
Grand Besancon Metropole	25	VIEILLEY	699	19	718
Jura Nord	39	BRANS	216	8	224
Jura Nord	39	DAMMARTIN-MARPAIN	342	6	348
Jura Nord	39	GENDREY	428	13	441
Jura Nord	39	MOISSEY	563	13	576
Jura Nord	39	MUTIGNEY	171	3	174
Jura Nord	39	OFFLANGES	198	3	201
Jura Nord	39	OUGNEY	375	3	378
Jura Nord	39	PAGNEY	324	7	331
Jura Nord	39	ROUFFANGE	104	2	106
Jura Nord	39	SALIGNEY	185	5	190
Jura Nord	39	SERRE-LES-MOULIERES	188	11	199
Jura Nord	39	TAXENNE	109	1	110
Jura Nord	39	THERVAY	385	10	395
Jura Nord	39	VITREUX	286	4	290
Montbozon et Pays du Chanois	70	AUTHOISON	320	11	331
Montbozon et Pays du Chanois	70	BEAUMOTTE-AUBERTANS	458	9	467
Montbozon et Pays du Chanois	70	BESNANS	79	1	80
Montbozon et Pays du Chanois	70	BOUHANS-LES-MONTBOZON	142	3	145
Montbozon et Pays du Chanois	70	CENANS	125	3	128
Montbozon et Pays du Chanois	70	CHASSEY-LES-MONTBOZON	217	9	226
Montbozon et Pays du Chanois	70	COGNIERES	92	0	92
Montbozon et Pays du Chanois	70	DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	802	16	818
Montbozon et Pays du Chanois	70	FILAIN	235	5	240
Montbozon et Pays du Chanois	70	FONTENOIS-LES-MONTBOZON	328	10	338
Montbozon et Pays du Chanois	70	LA BARRE	101	0	101
Montbozon et Pays du Chanois	70	LARIANS-ET-MUNANS	260	2	262
Montbozon et Pays du Chanois	70	LOULANS-VERCHAMP	453	15	468
Montbozon et Pays du Chanois	70	MAUSSANS	67	1	68
Montbozon et Pays du Chanois	70	MONTBOZON	562	94	656
Montbozon et Pays du Chanois	70	NEUREY-LES-LA-DEMIE	328	11	339
Montbozon et Pays du Chanois	70	ORMENANS	77	0	77
Montbozon et Pays du Chanois	70	ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS	66	0	66
Montbozon et Pays du Chanois	70	THIEFFRANS	173	11	184
Montbozon et Pays du Chanois	70	THIENANS	93	3	96
Montbozon et Pays du Chanois	70	VILLERS-PATER	51	2	53
Montbozon et Pays du Chanois	70	VY-LES-FILAIN	126	1	127
Pays d Hericourt	70	BELVERNE	145	3	148
Pays d Hericourt	70	COURMONT	136	0	136
Pays d Hericourt	70	ETOBON	288	5	293
Pays d Hericourt	70	SAULNOT	752	13	765
Pays de Lure	70	AMBLANS-ET-VELOTTE	396	5	401
Pays de Lure	70	ANDORNAY	203	5	208
Pays de Lure	70	ARPENANS	245	2	247
Pays de Lure	70	FAYMONT	262	7	269
Pays de Lure	70	FROIDETERRE	371	12	383

Pays de Lure	70	FROTEY-LES-LURE	691	21	712
Pays de Lure	70	GENEVREUILLE	165	4	169
Pays de Lure	70	LA COTE	519	12	531
Pays de Lure	70	LA NEUVELLE-LES-LURE	333	9	342
Pays de Lure	70	LE VAL-DE-GOUHENANS	66	1	67
Pays de Lure	70	LES AYNANS	351	7	358
Pays de Lure	70	LOMONT	443	4	447
Pays de Lure	70	LURE	8207	202	8409
Pays de Lure	70	LYOFFANS	375	5	380
Pays de Lure	70	MAGNY-DANIGON	439	15	454
Pays de Lure	70	MAGNY-JOBERT	110	1	111
Pays de Lure	70	MAGNY-VERNOIS	1376	31	1407
Pays de Lure	70	MALBOUHANS	335	4	339
Pays de Lure	70	MOFFANS-ET-VACHERESSE	625	12	637
Pays de Lure	70	PALANTE	239	4	243
Pays de Lure	70	ROYE	1553	29	1582
Pays de Lure	70	SAINT-GERMAIN	1344	25	1369
Pays de Lure	70	VOUHENANS	371	9	380
Pays de Lure	70	VY-LES-LURE	676	18	694
Pays de Villersexel	70	AILLEVANS	148	1	149
Pays de Villersexel	70	ATHESANS-ETROITEFONTAINE	654	13	667
Pays de Villersexel	70	AUTREY-LE-VAY	92	1	93
Pays de Villersexel	70	BEVEUGE	83	2	85
Pays de Villersexel	25	BONNAL	25	1	26
Pays de Villersexel	70	COURCHATON	449	10	459
Pays de Villersexel	70	CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES	264	3	267
Pays de Villersexel	70	ESPRELS	733	16	749
Pays de Villersexel	70	FALLON	313	4	317
Pays de Villersexel	70	GEORFANS	59	0	59
Pays de Villersexel	70	GOUHENANS	388	10	398
Pays de Villersexel	70	GRAMMONT	66	1	67
Pays de Villersexel	70	GRANGES-LA-VILLE	185	8	193
Pays de Villersexel	70	GRANGES-LE-BOURG	387	10	397
Pays de Villersexel	70	LA VERGENNE	118	2	120
Pays de Villersexel	70	LES MAGNY	139	4	143
Pays de Villersexel	70	LONGEVILLE	125	7	132
Pays de Villersexel	70	MARAST	55	1	56
Pays de Villersexel	70	MELECEY	144	3	147
Pays de Villersexel	70	MIGNAVILLERS	339	5	344
Pays de Villersexel	70	MOIMAY	236	3	239
Pays de Villersexel	70	OPPENANS	53	1	54
Pays de Villersexel	70	ORICOURT	38	1	39
Pays de Villersexel	70	PONT-SUR-L'OGNON	67	0	67
Pays de Villersexel	70	SAINT-FERJEUX	78	2	80
Pays de Villersexel	70	SAINT-SULPICE	131	2	133
Pays de Villersexel	70	SECENANS	178	3	181
Pays de Villersexel	70	SENARGENT-MIGNAFANS	295	3	298
Pays de Villersexel	25	TRESSANDANS	23	2	25
Pays de Villersexel	70	VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS	128	0	128
Pays de Villersexel	70	VILLAFANS	211	4	215
Pays de Villersexel	70	VILLARGENT	120	2	122
Pays de Villersexel	70	VILLERSEXEL	1441	106	1547
Pays de Villersexel	70	VILLERS-LA-VILLE	146	3	149
Pays Riolais	70	AULX-LES-CROMARY	167	2	169
Pays Riolais	70	BONNEVENT-VELLOREILLE	378	8	386
Pays Riolais	70	BOULOT	690	6	696
Pays Riolais	70	BOULT	623	12	635
Pays Riolais	70	BUSSIERES	431	4	435
Pays Riolais	70	BUTHIERS	308	2	310
Pays Riolais	70	CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	185	3	188
Pays Riolais	70	CHAUX-LA-LOTIERE	454	10	464
Pays Riolais	70	CIREY	368	6	374
Pays Riolais	70	CORDONNET	142	2	144
Pays Riolais	70	CROMARY	245	4	249
Pays Riolais	70	ETUZ	666	14	680
Pays Riolais	70	FONDREMAND	198	6	204
Pays Riolais	70	HYET	124	0	124
Pays Riolais	70	LA MALACHERE	307	4	311
Pays Riolais	70	MONTARLOT-LES-RIOZ	285	7	292
Pays Riolais	70	MONTBOILLON	270	6	276
Pays Riolais	70	NEUVILLE-LES-CROMARY	403	5	408
Pays Riolais	70	OISELAY-ET-GRACHAUX	422	6	428
Pays Riolais	70	PENNESIERES	193	4	197
Pays Riolais	70	PERROUSE	267	6	273
Pays Riolais	70	QUENOCHÉ	249	3	252
Pays Riolais	70	RECOLOGNE-LES-RIOZ	249	3	252
Pays Riolais	70	RIOZ	2270	90	2360
Pays Riolais	70	RUHANS	155	5	160
Pays Riolais	70	SORANS-LES-BREUREY	441	7	448
Pays Riolais	70	TRAITIEFONTAINE	162	2	164
Pays Riolais	70	TRESILLEY	221	7	228
Pays Riolais	70	VANDELANS	111	0	111
Pays Riolais	70	VILLERS-BOUTON	162	2	164
Pays Riolais	70	VORAY-SUR-LOGNON	827	16	843
Rahin et Cherimont	70	CHAMPAGNEY	3788	76	3864
Rahin et Cherimont	70	CLAIREGOUTTE	379	4	383
Rahin et Cherimont	70	FREDERIC-FONTAINE	258	8	266
Rahin et Cherimont	70	PLANCHER-BAS	1965	36	2001
Rahin et Cherimont	70	PLANCHER-LES-MINES	975	15	990
Rahin et Cherimont	70	RONCHAMP	2757	31	2788
Triangle Vert	70	ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	301	7	308

Triangle Vert	70	AUTREY-LES-CERRE	234	1	235
Triangle Vert	70	BOREY	230	4	234
Triangle Vert	70	BOUHANS-LES-LURE	323	6	329
Triangle Vert	70	CALMOUTIER	266	4	270
Triangle Vert	70	CERRE-LES-NOROY	233	6	239
Triangle Vert	70	LIEVANS	148	2	150
Triangle Vert	70	MOLLANS	234	3	237
Triangle Vert	70	MONTJUSTIN-ET-VELOTTÉ	121	4	125
Triangle Vert	70	NOROY-LE-BOURG	497	11	508
Triangle Vert	70	POMOY	210	7	217
Triangle Vert	70	QUERS	345	7	352
Triangle Vert	70	VALLEROIS-LE-BOIS	256	4	260
Triangle Vert	70	VILLERS-LE-SEC	531	13	544
Val de Gray	70	BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	486	6	492
Val de Gray	70	CHEVIGNEY	36	0	36
Val de Gray	70	LA GRANDE-RESIE	86	1	87
Val de Gray	70	LA RESIE-SAINT-MARTIN	158	2	160
Val de Gray	70	LIEUCOURT	77	1	78
Val de Gray	70	PESMES	1084	29	1113
Val de Gray	70	SAUVIGNEY-LES-PESMES	139	7	146
Val de Gray	70	VADANS	134	3	137
Val de Gray	70	VALAY	693	11	704
Val Marnaysien	70	AUTOREILLE	337	4	341
Val Marnaysien	70	AVRIGNEY-VIREY	420	7	427
Val Marnaysien	70	BARD-LES-PESMES	145	1	146
Val Marnaysien	70	BAY	142	1	143
Val Marnaysien	70	BEAUMOTTE-LES-PIN	307	4	311
Val Marnaysien	70	BONBOILLON	199	2	201
Val Marnaysien	70	BRESILLEY	188	3	191
Val Marnaysien	70	BRUSSEY	276	10	286
Val Marnaysien	25	BURGILLE	565	5	570
Val Marnaysien	70	CHAMBORNAY-LES-PIN	361	12	373
Val Marnaysien	70	CHANCEY	200	6	206
Val Marnaysien	70	CHAUMERCENNE	187	3	190
Val Marnaysien	70	CHENEVREY-ET-MOROGNE	308	2	310
Val Marnaysien	25	CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON	292	3	295
Val Marnaysien	25	CORCELLES-FERRIERES	200	4	204
Val Marnaysien	25	CORCONDRAI	144	2	146
Val Marnaysien	25	COURCHAPON	218	3	221
Val Marnaysien	70	COURCUIRE	128	2	130
Val Marnaysien	70	CULT	233	5	238
Val Marnaysien	25	EMAGNY	594	10	604
Val Marnaysien	25	ETRABONNE	191	1	192
Val Marnaysien	25	FERRIERES-LES-BOIS	320	3	323
Val Marnaysien	25	FRANEY	272	5	277
Val Marnaysien	70	GEZIER-ET-FONTENELAY	211	3	214
Val Marnaysien	70	HUGIER	128	3	131
Val Marnaysien	25	JALLERANGE	260	6	266
Val Marnaysien	25	LANTENNE-VERTIERE	534	13	547
Val Marnaysien	25	LAVERNAY	576	9	585
Val Marnaysien	25	LE MOUTHEROT	127	2	129
Val Marnaysien	70	MALANS	134	4	138
Val Marnaysien	70	MARNAY	1495	24	1519
Val Marnaysien	25	MERCEY-LE-GRAND	542	16	558
Val Marnaysien	25	MONCLEY	280	6	286
Val Marnaysien	70	MONTAGNEY	514	8	522
Val Marnaysien	70	MOTEY-BESUCHE	103	2	105
Val Marnaysien	70	PIN	700	4	704
Val Marnaysien	25	PLACEY	198	4	202
Val Marnaysien	25	RECOLOGNE	667	3	670
Val Marnaysien	25	RUFFEY-LE-CHATEAU	364	8	372
Val Marnaysien	25	SAUVAGNEY	185	4	189
Val Marnaysien	70	SORNAY	344	6	350
Val Marnaysien	70	TROMAREY	101	1	102
Val Marnaysien	25	VILLERS-BUZON	259	1	260
Val Marnaysien	70	VREGILLE	174	2	176